

A Specialized Agency of the AU



Institution spécialisée de l'UA

**RAPPORT DE LA 41<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNION PANAFRICAINNE DES POSTES (UPAP)  
TENUE A ARUSHA, REPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE  
DU 29 AU 30 AOUT 2023**

## **NOTE DE PRESENTATION**

La 41<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP) s'est tenue, du 29 au 30 août 2023, au Centre international de conférences d'Arusha, en République unie de Tanzanie. Elle a été précédée des réunions des Commissions administratives et techniques qui se sont tenues, en format hybride du 24 au 28 août 2023. Le présent rapport, auquel sont annexées toutes les décisions, résolutions et une recommandation retrace de manière synthétique le déroulement des travaux de ces assises.

## SOMMAIRE

<b>NOTE DE PRESENTATION</b>	
1.	<b>INTRODUCTION ..... 5</b>
2.	<b>PARTICIPATION..... 5</b>
3.	<b>CEREMONIE D’OUVERTURE OFFICIELLE ..... 5</b>
4.	<b>MOT D’OUVERTURE DU PRESIDENT ..... 5</b>
5.	<b>VERIFICATION DU QUORUM ..... 6</b>
6.	<b>ELECTION ET INSTALLATION DU BUREAU..... 6</b>
7.	<b>ALLOCUTION DU PRESIDENT ENTRANT..... 6</b>
8.	<b>ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR ET DU PROGRAMME DE TRAVAIL..... 7</b>
9.	<b>MESSAGE DE BONNE VOLONTE DES PARTENAIRES ..... 7</b>
10.	<b>RAPPORT DU PRESIDENT SORTANT ..... 8</b>
11.	<b>QUESTIONS DECOULANT DE LA 40EME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D’ADMINISTRATION ..... 11</b>
12.	<b>RAPPORT D’ACTIVITES DU SECRETAIRE GENERAL POUR LA PERIODE 2022/2023..... 12</b>
13.	<b>EXAMEN ET ADOPTION DES RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMMISSIONS TECHNIQUES ET DE LA CONFERENCE DES REGULATEURS..... 14</b>
14.	<b>EXAMEN ET APPROBATION DU RAPPORT DE L’AUDITEUR EXTERNE SUR LES ETATS FINANCIERS DE L’UNION POUR L’EXERCICE CLOS AU 31 MAI 2022 ..... 31</b>
15.	<b>DATE ET LIEU DE LA 42<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D’ADMINISTRATION DE L’UPAP..... 32</b>
16.	<b>DIVERS ..... 32</b>
17.	<b>EXAMEN ET ADOPTION DES DECISIONS, RESOLUTIONS ET RECOMMANDATION, DE LA 41EME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D’ADMINISTRATION ..... 32</b>
18.	<b>COMMUNIQUE FINAL ..... 32</b>
19.	<b>MOTION DE REMERCIEMENT ..... 33</b>

20. CLOTURE .....	33
ANNEXE 1 LISTE DES ETATS MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR REGION .....	34
ANNEXE 2 LISTE DES PARTICIPANTS .....	37
ANNEXE 3 ORDRE DU JOUR ET PROGRAMME DE TRAVAIL .....	56
ANNEXE 4 RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETARIAT GENERAL & RESOLUTION PORTANT ADOPTION DUDIT RAPPORT .....	64
ANNEXE 5 RESOLUTION PORTANT SUR LES QUESTIONS RELATIVES A L'EXPLOITATION ET AUX TECHNOLOGIES.....	102
ANNEXE 6 DECISIONS, RESOLUTIONS & RECOMMANDATION PORTANT SUR LES QUESTIONS RELATIVES AUX FINANCES ET A L'ADMINISTRATION.....	106
ANNEXE 7 RESOLUTIONS PORTANT SUR LES QUESTIONS DE POLITIQUE ET DE REGULATION .....	128
ANNEXE 8 RESOLUTIONS PORTANT SUR LES QUESTIONS RELATIVES A LA STRATEGIE .....	139
ANNEXE 9 TABLEAU DES DECISIONS & RESOLUTIONS DE LA 41 <sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	142
ANNEXE 10 COMMUNIQUE FINAL .....	144
ANNEXE 11 MOTION DE REMERCIEMENT .....	149

## 1 INTRODUCTION

La 41<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP) s'est tenue en format hybride, du 29 au 30 août 2023, au Centre international de conférences d'Arusha à l'invitation du Gouvernement de la République unie de Tanzanie.

Elle a été précédée des réunions des Commissions administratives et techniques qui se sont tenues du 24 au 28 août 2023 en format hybride.

## 2 PARTICIPATION

Les Etats membres suivants du Conseil d'administration ont participé aux travaux de cette session : **Algérie, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, République démocratique du Congo, Cameroun, Côte d'Ivoire, Eswatini, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Maroc, Namibie, Nigeria, Sénégal, République Unie de Tanzanie et Zimbabwe.**

**2.1** Les membres suivants du Conseil d'administration étaient absents : **Niger, Soudan, Tunisie et Zambie.**

La liste complète des Etats membres du Conseil d'administration par région figure en **annexe 1**

**2.2** Les Etats membres suivants de l'UPAP y ont participé comme observateurs : **Afrique du Sud, République du Congo, Egypte, Ghana, Guinée, Lesotho, Liberia, Mali, Mozambique, Ouganda et Tchad.**

**2.3** Les organisations partenaires et Unions restreintes suivantes ont participé en présentiel ou en mode virtuel : **AFRALTI, UAT, CRASA, EACO, PUMed, SAPOA et UPU.**

La liste complète des participants figure en **annexe 2.**

## 3 CEREMONIE D'OUVERTURE OFFICIELLE

La cérémonie d'ouverture officielle a été présidée par le ministre de l'Information, de la Communication et des TIC de la République unie de Tanzanie, l'Honorable député Nape Moses Nnauye. Les personnalités ci-après étaient présentes :

- Monsieur **Richard Ranarison**, président sortant du Conseil d'administration de l'UPAP ;
- Le Secrétaire général de l'UPAP, Dr. **Sifundo Chief Moyo.**

Les allocutions et discours d'ouverture figurent **sur le site Internet de l'UPAP** : <https://www.upap-papu.africa>

## 4 MOT D'OUVERTURE DU PRESIDENT SORTANT

Le président sortant, M. Richard Ranarison, a souhaité la bienvenue aux délégués et les a exhortés à participer librement et activement aux délibérations de la session.

## 5 VERIFICATION DU QUORUM

L'article 29 du Règlement d'exécution de la Convention (2018) prévoit que pour les sessions de la Conférence des plénipotentiaires et du Conseil le quorum est constitué des deux-tiers (2/3) des Etats membres desdits organes. 2/3 des vingt-trois (23) Etats membres se traduit par quinze (15) Etats membres présents. Après un appel nominal, il a été confirmé que dix-neuf (19) Etats membres du Conseil sur vingt-trois (23) étaient présents, soit un pourcentage de 83%. Par conséquent, le quorum était atteint.

## 6 ELECTION ET INSTALLATION DU BUREAU

L'article 4 du Règlement intérieur du Conseil d'administration stipule que lors de la réunion d'ouverture et sur proposition d'un (1) Etat membre appuyé par deux (2) autres Etats membres, le Conseil élit son Bureau, composé d'un (1) président, de deux (2) vice-présidents et de deux (2) rapporteurs. Le Secrétariat général assure le secrétariat de la réunion sous la supervision des deux (2) rapporteurs.

Aussi, le bureau a-t-il été constitué comme suit par acclamation :

- **Président** : RD Congo Afrique Centrale
- **1<sup>er</sup> vice-président** : Ethiopie Afrique de l'Est
- **2<sup>ème</sup> vice-président** : Maroc Afrique du Nord
- **Rapporteurs** : E-swatini Afrique Australe  
Bénin Afrique de Ouest

## 7 ALLOCUTION DU PRESIDENT ENTRANT

Dans son allocution de prise de fonction, la nouvelle présidente, Mme Sandra Tshibonge de la République Démocratique du Congo (RDC) a présenté ses chaleureuses salutations et a exprimé sa sincère reconnaissance et sa gratitude, au nom du président de la République, Son Excellence M. Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, au Gouvernement et au peuple frère de la République-Unie de Tanzanie, pour la chaleureuse hospitalité et toutes les facilités offertes à tous les délégués depuis leur arrivée à Arusha.

Elle a en outre remercié tous les États membres et partenaires de l'Union panafricaine des postes pour avoir pris le temps d'honorer l'invitation à cette 41<sup>ème</sup> session ordinaire spéciale du Conseil d'administration de l'UPAP.

Elle a ensuite remercié le Secrétariat général de l'UPAP et l'ensemble du Comité d'organisation de la 41<sup>ème</sup> session ordinaire de l'UPAP de n'avoir ménagé aucun effort pour offrir à tous les délégués les meilleures conditions de travail possibles. Elle en a profité pour remercier tous les membres du Conseil d'administration de l'UPAP, particulièrement le président sortant, M. Richard Ranarison de la République de Madagascar, ainsi que tous les présidents des Commissions administratives et techniques de l'UPAP pour l'excellent travail accompli au cours de l'année écoulée. Elle a assuré que son équipe poursuivrait

le travail entamé avec la collaboration des Commissions administratives et techniques et souligné qu'elle ferait appel à leurs conseils avisés chaque fois que de besoin.

Puisque la 41<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration devra principalement évaluer le niveau de mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations adoptées lors de la 40<sup>ème</sup> session ordinaire tenue en juillet 2022 à Kinshasa, République Démocratique du Congo et également à adopter le programme d'action et le budget de l'UPAP pour l'exercice 2023/2024, elle a donc exhorté tous les États membres du Conseil d'administration, les États membres de l'UPAP et tous les participants présents à se concentrer sur les objectifs de l'UPAP afin de faire des propositions et recommandations qui permettront de mieux positionner notre Union dans l'écosystème postal mondial, tout en créant des synergies avec d'autres régions du monde. Ce faisant a-t-elle poursuivi, « nous ferons de l'UPAP une communauté postale africaine plus intégrée, plus efficace, plus expérimentée et plus intégrée dans le domaine du numérique ». C'est sur ces mots, qu'elle a souhaité à chacun une excellente et très productive 41<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP.

La version intégrale de son allocution figure sur le site Internet de l'UPAP à l'adresse : <https://www.upap-papu.africa>.

## **8 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROGRAMME DE TRAVAIL**

Le Conseil a adopté le projet d'ordre du jour et de programme de travail tel que contenu dans le document intitulé **UPAP/CA/XLI/2023 - Doc N°1**. L'ordre du jour adopté et le programme de travail figurent à l'**annexe 3** du présent rapport.

## **9 MESSAGES DE BONNE VOLONTE DES PARTENAIRES**

Le Secrétariat général a présenté le document intitulé **UPAP/CA/XLI/2023 - Doc N°2** conformément à l'article 23 de la Convention de l'UPAP - Coopération avec les organismes internationaux (2) qui stipule que l'Union collabore avec les Unions restreintes, les Communautés économiques régionales (CER) africaines et les entités internationales dont les intérêts et activités sont liés aux services postaux. Le Conseil a été informé que l'Union entretient des relations privilégiées avec un certain nombre d'organisations de ce type qui ont été invitées en tant que partenaires à participer comme observateurs à la 41<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP.

Les partenaires suivants ont participé en présentiel et/ou en mode virtuel lors de la session et ont transmis leurs messages de bonne volonté à l'Union :

- CRASA ;
- EACO ;
- PUMeD

- SAPOA.

## 10 RAPPORT DU PRESIDENT SORTANT

Le président sortant a soumis un rapport intitulé **UPAP/CA/XLI/2023 - Doc N°3** portant sur les activités menées au cours de son mandat conformément aux dispositions de l'article 5 du Règlement intérieur du Conseil d'administration de l'Union et de l'article 5 du Règlement d'exécution de la Convention qui donne mandat au Conseil d'administration pour diriger, contrôler et coordonner les activités financières et administratives de l'Union, entre autres, entre les sessions ordinaires de la Conférence des plénipotentiaires.

Conformément aux dispositions susmentionnées, son Bureau s'est acquitté avec succès des responsabilités suivantes :

- a) Présidence de la 40<sup>ème</sup> session extraordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP tenue en juillet 2022 en République démocratique du Congo au cours de laquelle les points suivants à l'ordre du jour ont été examinés et approuvés, notamment :
  - i. Thème de la célébration de la Journée de l'UPAP 2023 ;
  - ii. Programme d'activités pour l'exercice 2022/2023 ;
  - iii. Budget de l'Union pour l'exercice 2022/2023 ;
  - iv. Nomination de l'auditeur externe.
- b) M. Ranarison a également présidé la première partie de la 41<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration avant l'installation du Bureau et présenté également le rapport du Président sur les activités entreprises au cours de son mandat ;
- c) Les autres activités suivantes ont été menées au cours de son mandat :
  - i. Tenue d'une séance de travail avec le personnel du Secrétariat général, le 20 janvier 2023 au siège de l'Union à Arusha au cours de ladite période il a également participé à la célébration de la Journée de l'UPAP à Dodoma, République unie de Tanzanie ;
  - ii. Il a écrit des lettres de rappel du paiement des contributions au cours de ladite séance de travail ;
  - iii. Il a écrit, conformément aux directives du 40<sup>ème</sup> Conseil d'administration, une lettre au Président de la Conférence des plénipotentiaires relayant la recommandation du CA concernant l'approbation de l'admission du Bénin, de la République démocratique du Congo et du Maroc au sein du Conseil d'administration de l'UPAP ;
  - iv. Paiement des factures de l'UPAP en ligne à l'aide de carte de débit en octobre 2022 ;



- v. Convocation de deux réunions concernant le changement de date de tenue de la 41<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration ;
- vi. Approbation des coûts des modifications apportées au projet de Tour de l'UPAP ;  
Approbation de la demande de budget provisoire de l'UPAP pour les mois de juin, juillet et août 2023, conformément aux dispositions des Actes de l'Union ;

**d) Défis**

Il a été également rapporté qu'au cours de son mandat, les défis inhérents suivants ont été rencontrés :

- i. La représentation des Etats membres dans les commissions de l'UPU ainsi que dans les organes de l'UPU est encore faible. Les membres qui ont été élus au CA et au CEP n'ont pas exprimé leur intérêt à représenter l'Union surtout en qualité de co-présidents des diverses commissions et groupes de travail ;
- ii. La représentation des fonctionnaires du Secrétariat général de l'UPAP aux réunions de l'UPU est insuffisante en raison des mesures d'austérité imposées par le Conseil suite aux difficultés financières ;
- iii. L'insuffisance du barème actuel des contributions financières annuelles obligatoires au budget de l'Union et le fait que les États membres ne paient pas leurs contributions au fur et à mesure de leur échéance continuent également d'affecter la mise en œuvre harmonieuse des activités de l'Union ;
- iv. L'avènement de la guerre Russie/Ukraine, les conflits civils dans certains Etats membres africains, les catastrophes naturelles et leurs conséquences incalculables sur les économies et de façon indirecte sur le secteur postal.

**e) Recommandations**

Pour le bon fonctionnement de l'UPAP, le président a suggéré les recommandations suivantes à l'avenir :

- i. Le paiement de la contribution financière annuelle obligatoire au budget de l'UPAP au cours des six premiers mois de l'exercice clos au 30 novembre de chaque année. Ceci permettra non seulement au Secrétariat général de planifier et d'exécuter les activités approuvées aisément, elle permettra également aux Etats Membres et aux membres associés d'éviter la surtaxe statutaire de 2% pour cause de règlement tardif des contributions annuelles. Augmentation éventuelle des contributions statutaires annuelles des Etats membres pour améliorer les flux de trésorerie de l'Union étant donné que la

dernière légère revue du barème des contributions a eu lieu lors de la 34ème session ordinaire du Conseil d'administration tenue en 2015 à Khartoum, au Soudan ;

- ii. Lancement d'un vibrant appel aux Etats membres qui seront élus au CEP & au CA pour une présence et une participation plus effective aux réunions de l'UPU ;
- iii. Un effort soutenu pour que davantage de membres associés assurent une étroite collaboration sectorielle en vue du développement rapide des services postaux en Afrique et de la réalisation du territoire postal mondial unique grâce à des partenariats public-privés ;
- iv. Lancement d'un appel aux Etats membres pour faire face aux catastrophes naturelles conformément au Guide sur les risques de catastrophe élaboré par l'Union ;
- v. Enfin, il a exprimé sa gratitude au gouvernement et au peuple de la République-Unie de Tanzanie pour avoir accueilli le siège de l'UPAP.

Lors des discussions concernant le rapport du Président, la délégation du Mali a soulevé une question relative à la procédure ayant conduit à l'admission du Bénin, de la RDC et du Maroc comme membres du Conseil d'administration de l'UPAP pour le restant du cycle 2021/2022-2024/2025. A son avis, la procédure de cette admission est entachée de vice de forme. En effet, le principe est que la qualité de membre au Conseil est subordonnée à l'élection par la Conférence des plénipotentiaires. Or, dans le cas d'espèce, cet organe n'a pas été consulté. Elle soutient par conséquent que, ni le bureau de la Conférence, ni son président ne peuvent valider une candidature au Conseil.

Elle a remis en question l'application de l'article 11 du Règlement d'exécution de la Convention qui prévoit que le Secrétaire Général, après avoir consulté le Conseil d'administration, peut consulter les États membres sur des sujets à caractère urgent, estimant qu'il ne s'agissait pas dans le cas d'espèces d'une urgence.

Après délibérations, le Conseil a ordonné que la question soit renvoyée à l'équipe d'experts juridiques pour examen et avis à donner au Conseil.

Le Burkina Faso a suggéré d'ajouter « **les attaques terroristes et les troubles civils** » au point 12.d du rapport du président.

Le Conseil a adopté par acclamation le rapport présenté par le président.

## **11 QUESTIONS DECOULANT DE LA 40<sup>ÈME</sup> SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **11.1 Rapport connexe présenté par le Secrétariat général**

Les questions découlant de la 40<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil ont été présentées dans le document intitulé **UPAP/CA/XLI/2023 - Doc N°4** sous la forme de l'état de mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations. Il a été noté que presque toutes les directives avaient été mises en œuvre et que le même rapport avait été présenté lors des réunions des commissions et des groupes de travail. L'état de mise en œuvre a également été présenté dans le rapport annuel d'activités du Secrétariat général.

En conséquence, ledit rapport a été dûment adopté.

### **11.2 Exposé sur les préparatifs de la tenue de la 4<sup>ème</sup> session extraordinaire du Congrès de l'UPU en Octobre 2023 à Riyad en Arabie Saoudite**

Le représentant de l'UPU, M. Amadou Bello, a présenté un exposé PowerPoint sur les préparatifs de la 4<sup>ème</sup> session extraordinaire du Congrès de l'UPU prévue en octobre 2023 à Riyad en Arabie Saoudite, qui ont été résumés en 5 points de l'ordre du jour comme suit :

#### **Point 1 de l'ordre du jour**

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les délégués ont pu obtenir des informations sur les préparatifs du Congrès extraordinaire et le programme de la réunion d'informations virtuelles (Roadshow), organisée par l'UPU et qui se tiendra également le 5 septembre 2023.

#### **Point 2 de l'ordre du jour**

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le point de focalisation était sur le contenu de la 4<sup>ème</sup> session extraordinaire du Congrès, en particulier sur le mandat du Congrès et la portée des propositions, le calendrier, la structure, les questions de procédure telles que la procédure de présentation des lettres de créance, la représentation, l'enregistrement des participants au Congrès, la plateforme de gestion de l'événement, la signature des Actes au Congrès Extraordinaire, entre autres.

#### **Point 3 de l'ordre du jour**

Une explication a été donnée ici sur les comités restreints : Comité 1 (Secrétariat) & Comité 2 (rédaction), leur composition, leurs fonctions avant et pendant le quatrième CE ainsi que les relations entre le Comité de rédaction et la Plénière.

#### **Point 4 de l'ordre du jour**

Au titre de ce point de l'ordre du jour, l'accent a été mis sur des questions de fond, en particulier sur l'ouverture de l'UPU à des acteurs du secteur postal élargi, en particulier sur les propositions du

Congrès contenues dans le Congress-Doc 4 et les propositions connexes du Congrès dont le contexte et le mandat portent sur :

- a. Axe de travail 1 : Cadre institutionnel
- b. Axe de travail 2 : Produits et services
- c. Axe de travail 3 : Poursuite de la réforme

Il a été souligné en outre dans l'exposé, les axes de travail et la déclaration du BI sur l'ouverture de l'UPU aux acteurs du secteur postal élargi.

Les autres questions de fond concernaient l'action de l'environnement climatique sur le secteur postal, les paquets, les services financiers postaux, la fixation du plafond des dépenses pour la prochaine période financière (2024-2025) et les questions urgentes du secteur postal telles que le Plan d'intégration des produits (PIP) et la liberté de transit.

#### **Point 5 de l'ordre du jour**

Au titre de ce point de l'ordre du jour, l'exposé s'est focalisé sur la logistique ainsi que sur la sûreté et la sécurité lors du Congrès en Arabie Saoudite.

En conclusion, le Conseil a pris note de la présentation après avoir clarifié les deux questions suivantes soulevées par le Kenya à savoir :

- i. **Concernant la date limite de soumission des lettres de créance** - Il a été précisé que la date limite de soumission des lettres de créance fixée au 15 août 2023 a été prorogée jusqu'au début du Congrès extraordinaire ;
- ii. **Concernant le président et le vice-président du Comité de vérification des pouvoirs (président : Japon et Vice-président : Azerbaïdjan)**, où il était normalement censé avoir les deux pays comme co-présidents du Comité - Le Conseil a été informé que cela sera clarifié lors du Congrès à Riyad.

## **12 RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETAIRE GENERAL POUR LA PERIODE 2022/2023**

Le Secrétaire général a soumis au Conseil, le rapport du Secrétariat général pour la période 2022/2023 contenu dans le document **UPAP/CA/XLI/2023 - Doc N°5** qui tournait autour des axes importants suivants :

- a) Référence à l'article 9 de la Convention de l'Union qui énonce les objectifs de l'Union ;
- b) Enjeux stratégiques ;
- c) Campagne d'adhésion à l'Union ;
- d) Non-paiement des contributions financières ;

- e) Risques environnementaux ;
- f) Gestion financière ;
- g) Activités connexes à la Rémunération ;
- h) Conférence des Régulateurs postaux africains ;
- i) Ouverture de l'UPU aux acteurs du secteur postal élargi ;
- j) Projets structurants ;
- k) Coopération au développement et engagement des parties prenantes ;
- l) Point sur l'état de mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations ;
- m) Technologies de l'Information ;
- n) Activités de communication ;
- o) Gestion des ressources humaines ;
- p) Conférences, réunions et ateliers internationaux ;
- q) Conclusion et perspectives pour le prochain exercice financier 2023-2024.

Le rapport a été adopté après que des réponses aient été fournies aux commentaires/observations/questions suivants de l'audience :

- i. **Concernant le projet d'étude sur l'amélioration de la digitalisation des services postaux en Afrique**, le Secrétaire général a noté la nécessité d'être proactif sur les recommandations, et il a été précisé que c'était en bonne voie ;
- ii. **Concernant les relations UPAP/AFRAA** - L'accent a été mis sur la nécessité de renforcer les relations avec l'Association des compagnies aériennes africaines (AFRAA) ainsi qu'avec la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC) dans l'intérêt de l'efficacité, de la sûreté et de la sécurité de l'acheminement du courrier sur le continent africain ;
- iii. **Concernant le Centre de renforcement des capacités en TIC**, le Secrétaire général a souligné la nécessité d'incorporer des cours sur le haut débit ainsi que des questions politiques et réglementaires dans le programme d'études ;
- iv. **Concernant la stratégie de recouvrement des contributions obligatoires en fonds propres à la Tour de l'UPAP** - Il a été précisé que l'argent qui sera désormais versé sera déposé dans le Fonds de réserve de l'UPAP conformément à la résolution pertinente ;

- v. **Concernant la nécessité de recruter des membres du personnel jeunes** - Le Secrétariat général a été encouragé à recruter des membres du personnel jeunes. Le Conseil a été informé que cela serait possible si les États membres transmettaient des candidatures répondant à ce critère, étant donné qu'il y avait une proposition visant à réduire le nombre d'années d'expérience lors du recrutement du personnel et que cette proposition serait présentée ultérieurement au Conseil par le président de la Commission Finances et Administration (CFA) au point pertinent de l'ordre du jour de la commission, pour examen et adoption ;
- vi. **Concernant la nécessité d'adopter la parité hommes-femmes lors du recrutement du personnel** - le Secrétariat général a répondu en déclarant que cela était respecté, mais a également appelé les États membres à répondre à cette exigence lorsqu'ils soumettent des candidatures, car les appels sont adressés aux États membres et NON au marché du travail en général ;
- vii. **Concernant l'Association du personnel de l'UPAP (APU)** – La réponse à cette question a été que désormais l'APU présenterait également son Rapport au Conseil via les structures de gouvernance appropriées de l'UPAP.
- viii. **Concernant le projet de Tour de l'UPAP** - il était nécessaire de créer de nouveaux termes de gestion après l'inauguration, raison pour laquelle le Secrétaire général a assuré à l'Assemblée que la gestion du bien serait effectuée par un Conseil qui veillerait à ce qu'il soit géré efficacement ;
- ix. Concernant la gestion des risques de catastrophes - Il a été suggéré que l'UPAP envisage de créer un fonds pour aider les États membres touchés par des catastrophes.

Le rapport d'activités du Secrétariat général et une résolution relative ont été adoptés par le Conseil et figurent en **annexe 4** du présent rapport.

### **13 EXAMEN ET ADOPTION DES RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMMISSIONS TECHNIQUES ET DE LA CONFERENCE DES REGULATEURS**

Le Conseil a reçu les rapports et examiné les recommandations issues des travaux des commissions techniques et de la Conférence des Régulateurs présentées par leurs présidents respectifs et qui se déclinent ainsi qu'il suit :

### **13.1 Rapport de la Commission « Exploitation et Technologies »**

La 41<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil a pris note du rapport de la Commission « **Exploitation et Technologies** », présenté par le président, le Nigeria et qui portait sur les questions essentielles suivantes :

#### **13.1.1 Rapport d'état d'avancement du programme d'activités de la Commission Exploitation et Technologies (2022/2023)**

La Commission a pris note des progrès considérables réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'activités de la Commission par le biais de ses quatre groupes de travail et d'une Task Force. Le rapport d'état d'avancement est soumis au Conseil d'administration pour en prendre note et figure en **annexe 2** du présent rapport.

#### **13.1.2 Rapport du Groupe de travail sur la rémunération (GR)**

La Commission a examiné et adopté le rapport du Groupe de travail sur la rémunération dont les domaines essentiels couverts étaient les suivants :

- a) Rapport de l'atelier sur la rémunération ;
  - b) Examen du questionnaire sur la rémunération de la poste aux lettres ;
  - c) Questions clés du Groupe sur la rémunération intégrée de l'UPU ;
- a. Service de livraison suivi – soutien à la proposition de rendre le service obligatoire lors du Congrès extraordinaire de Riyad. Le FAQS peut soutenir des projets sur le service de livraison suivie. Les États membres peuvent donc bénéficier du financement de projets visant à acheter des équipements et des systèmes pour améliorer le suivi à la trace ;
  - b. La proposition de l'Égypte d'utiliser les taux intérieurs du EMS comme base de calcul des taux de frais terminaux pour les pays du Groupe IV ;
  - c. Le faible taux de réponse des pays africains aux enquêtes de l'UPU sur les rémunérations.

Les **recommandations** contenues dans le rapport étaient les suivantes :

- i. Les OD doivent prêter attention aux articles spécifiques de la Convention pour comprendre les principes de chaque système de rémunération ;
- ii. Les opérateurs désignés doivent prendre note du contenu des circulaires ddu BI pour chaque système de rémunération ;
- iii. Les délais importants prescrits pour la soumission d'informations au Bureau international pour chaque système de rémunération doivent être respectés.
- iv. Les États membres doivent soutenir la proposition visant à rendre obligatoire le service de livraison suivie lors du Congrès extraordinaire de Riyad, étant donné que les opérateurs désignés des pays du Groupe IV recevront une rémunération de supplément suivi pour la numérisation des événements EMD pendant les deux premières années ;

- v. Les États membres devraient répondre à l'enquête du BI sur la collecte de données sur les tarifs nationaux EMS dont le rappel a également été envoyé par le Secrétariat général de l'UPAP.

### **13.1.3 Analyse du questionnaire sur la rémunération de la poste aux lettres**

La Commission a reçu le rapport du Secrétariat général sur l'analyse du questionnaire sur la rémunération de la poste aux lettres envoyé aux Etats membres en avril 2023. Au moment de ladite analyse, vingt-trois (23) réponses avaient été reçues, représentant 51 % des Etats membres de l'UPAP.

Il a été recommandé que les opérateurs désignés remplissent les questionnaires envoyés par le Secrétariat général de l'UPAP ou l'UPU pour garantir que les points de vue africains soient incorporés dans les études et enquêtes sur la rémunération.

### **13.1.4 Rapport du Groupe de travail sur la Digitalisation et l'innovation (GDI)**

La Commission a examiné et adopté le rapport du Groupe de travail sur la digitalisation et l'innovation qui s'est focalisé sur les principaux domaines suivants :

- Webinaire du FIDA sur les services financiers ;
- Prochains événements sur les services financiers ;
- Examen du questionnaire sur l'état des lieux de la digitalisation des services postaux ;
- Etude sur l'amélioration de la digitalisation des services postaux en Afrique ;
- Plateforme intégrée de commerce électronique pour l'Afrique ;
- Projet de bureau de poste intelligent : partage d'expériences en matière de digitalisation et sources d'inspiration en matière de digitalisation.

Le Burkina Faso a proposé la création d'une plateforme africaine de partage d'expériences et de cas de réussite en matière de digitalisation, ce qui permettra de développer les produits et services électroniques en citant les exemples d'I-DOC au Burkina Faso et d'E-DOC en Côte d'Ivoire.

Concernant la plateforme de commerce électronique pour l'Afrique, le Botswana a proposé l'intégration des plateformes existantes dans différents pays africains et le recours à des partenaires communs pour assurer l'interopérabilité.

Les **recommandations** étaient les suivantes :

- i. Les opérateurs désignés doivent participer aux forums mondiaux sur les services financiers pour être au courant des évolutions du marché mondial et s'inspirer des meilleures pratiques ;
- ii. Les régulateurs et les gouvernements doivent reconnaître la poste comme partenaire dans le renforcement de l'inclusion financière à travers la fourniture d'envois de fonds et d'autres services financiers ; ils doivent donc créer un environnement favorable et des réglementations appropriées ;



- iii. La transformation numérique dans la fourniture de services financiers est la norme mondiale ; par conséquent, les bureaux de poste en Afrique ne doivent pas être laissés pour compte ;
- iv. Les partenaires au développement doivent collaborer avec la poste pour fournir des services financiers dans les zones marginalisées.

### **13.1.5 Rapport d'état d'avancement de la digitalisation en Afrique**

Le rapport sur l'état des lieux de la digitalisation des services postaux en Afrique a été présenté par le Secrétariat général et examiné par la Commission. Il s'agissait de l'analyse d'un questionnaire envoyé en mai 2023 dont l'objectif était d'obtenir et de réunir des informations sur la digitalisation des services postaux en Afrique afin d'établir l'état des lieux dans les Etats membres et d'utiliser les informations obtenues comme base de référence pour les interventions.

Au moment de l'analyse, vingt-six (26) réponses avaient été reçues, représentant 58 % des Etats membres de l'UPAP. Ledit état des lieux est soumis au Conseil d'administration pour en prendre note et figure en **Annexe 3** du présent rapport.

Il a été recommandé que tous les opérateurs désignés remplissent le questionnaire sur l'état des lieux de la digitalisation des services postaux en Afrique pour que le Secrétariat général ait une image claire de la situation en Afrique.

### **13.1.6 Rapport du Groupe de travail sur la promotion de la philatélie (GPP)**

La Commission a reçu et adopté le rapport du groupe de travail sur la promotion de la philatélie dont les points saillants étaient les suivants :

- i. Etat de mise en œuvre du plan d'action du groupe de travail :
  - Webinaire sur la digitalisation des timbres ;
  - Prochains événements philatéliques.
- ii. Conférence africaine de philatélie :
  - Rapport de la Conférence africaine de philatélie édition 2022 ;
  - Organisation de la Conférence africaine de philatélie édition 2023.
- iii. Digitalisation des activités philatéliques : Partage d'expériences sur la digitalisation de la philatélie.

Les recommandations faites dans le rapport à l'issue des discussions étaient les suivantes :

- i. Les Etats membres doivent participer physiquement et activement aux activités philatéliques mondiales et à la Conférence africaine de philatélie pour développer davantage et promouvoir la philatélie en Afrique ;
- ii. Les opérateurs désignés doivent numériser leurs produits philatéliques en collaboration avec l'UPU et des partenaires industriels de renom, conformément aux tendances mondiales.

### **13.1.7 Rapport sur l'émission conjointe de timbres commémoratifs sur l'inauguration de la Tour de l'UPAP.**

La Commission a examiné le rapport sur le timbre commémoratif conjoint pour marquer l'inauguration de la Tour de l'UPAP présenté par le Secrétariat général. Le lancement du timbre a été effectué par la Présidente de la République Unie de Tanzanie, Son Excellence Dr. Samia Suluhu Hassan le 2 septembre 2023.

Le timbre a été émis par sept (7) opérateurs désignés à savoir l'Algérie, l'Egypte, le Maroc, le Nigéria, la République du Sénégal, la Tanzanie et le Zimbabwe.

Il a été recommandé que les opérateurs désignés participent aux émissions annuelles conjointes de timbres pour promouvoir le patrimoine et les événements africains.

### **13.1.8 Rapport du Groupe de travail sur la chaîne logistique (GCL)**

La Commission a examiné et adopté le rapport du Groupe de travail sur la chaîne logistique dont les points saillants se présentent comme suit :

- i. Etat de mise en œuvre du plan d'action du groupe de travail sur la chaîne logistique :
  - Rapport de l'atelier sur la sécurité ;
  - Projet sur l'efficacité opérationnelle et le développement du commerce électronique (ORE 3) ;
  - Rapport de l'atelier sur les données électroniques préalables (EAD) et le système de déclaration douanière (CDS) ;
  - Transport du courrier :
    - Webinaire sur le Transport ;
    - Rapport de la réunion de la Task Force UPAP-AFRAA.
- ii. Questions clés à examiner au niveau de la Commission Chaîne logistique de l'UPU ;
- iii. Cas de réussite en matière d'activités connexes à la Chaîne logistique : partage d'expériences et sources d'inspiration en la matière
  - Commerce électronique ;
  - Service de distribution digitalisé de bout en bout (Suivi et localisation).

La Commission a noté que l'imposition de messages de référence ICS2 sur les expéditions en transit entraînerait des opérations complexes et coûteuses pour les opérateurs désignés de pays tiers pour le transit et le transbordement ouverts, ce qui contredit et viole les principes de liberté de transit et de territoire postal unique énoncés dans la Constitution et la Convention de l'UPU. La réglementation ICS2 accorde un traitement préférentiel aux pays membres de l'UE.

Par conséquent, la Commission recommande aux États membres africains de voter contre la proposition lors du Congrès extraordinaire de Riyad.

Les recommandations faites dans le rapport du Groupe de travail étaient les suivantes :

- i. Les opérateurs désignés doivent constamment mettre à jour les différents recueils pour garantir l'efficacité des opérations et l'intégration de la chaîne logistique (Recueil des transports, Recueil des douanes, Recueil de la poste aux lettres, Recueil des colis postaux...);
- ii. Les opérateurs désignés doivent élaborer et signer des protocoles d'accord avec leurs autorités douanières nationales, conformément aux lignes directrices OMD-UPU pour un protocole d'accord au niveau national ;
- iii. Les Etats membres doivent assurer la conformité aux normes en matière de données électroniques préalables (EAD) et rendre compte en permanence des avancées dans la mise en œuvre des recommandations de l'atelier par le biais de réunions de retour d'information ;
- iv. Le Secrétariat général doit aborder avec la Comité technique spécialisé (CTS) des ministres chargés des postes et des TIC la manière dont les questions douanières peuvent être traitées au niveau régional ainsi qu'au niveau des OD.
- v. Les États membres africains ne doivent pas soutenir la proposition 20-4-1 du Congrès lors du Congrès extraordinaire de Riyad, car elle viole la liberté de transit, accorde un traitement préférentiel aux pays de l'UE et impose des opérations complexes et coûteuses aux OD non membres de l'UE, ce qui contredit les principes de liberté de transit et de territoire postal unique.

### **13.1.9 Rapport d'activités de la Task Force UPAP/AFRAA.**

La Commission a examiné et adopté le rapport de la Task Force UPAP/AFRAA. Les principaux domaines couverts par le rapport étaient les suivants :

- i. Récapitulatif des Termes de Référence (TDR)
- ii. Plan d'action pour la période 2022-2025
- iii. Activités de la chaîne logistique : Transport
  - Accords de niveau de service entre les opérateurs désignés et les compagnies aériennes
  - Echange de messages EDI avec les compagnies aériennes
  - Paiement des frais de transport par les OD
  - Rapport de la réunion de la Task Force sur le fret de l'AFRAA au quatrième trimestre

Les **recommandations** étaient les suivantes :

- i) Les opérateurs désignés doivent conclure des accords formels avec les compagnies aériennes en utilisant l'accord-cadre UPU/IATA et ses directives ;
- ii) Les opérateurs désignés devraient échanger des informations électroniques avec les compagnies aériennes pour assurer la visibilité du courrier et l'échange d'informations sans papier (transport sans papier) ;
- iii) Les OD doivent s'assurer qu'ils règlent les frais de transport du courrier avec les compagnies aériennes afin de maintenir un transport efficace du courrier et des relations cordiales ;

- iv) L'AFRAA devrait faciliter l'échange de données électroniques préalables (EAD) avec les compagnies aériennes africaines pour assurer la visibilité du courrier dans la chaîne d'approvisionnement ainsi que le respect des règlements de l'UPU ;
- v) L'UPAP et l'AFRAA doivent remplir les conditions du protocole d'accord et continuer à collaborer pour assurer un acheminement efficace du courrier africain.

Le Conseil a adopté le rapport et la résolution relative aux questions de la **Commission « Exploitation et Technologies »**.

Ladite résolution figure en **annexe 5**.

### **13.2 Rapport de la Commission « Finances et Administration »**

La troisième réunion de la Commission Finances et Administration du cycle quadriennal 2021-2025 s'est tenue les 25 et 28 août 2023, au Centre international de conférences d'Arusha, République-Unie de Tanzanie. Son président, la Tanzanie, a présenté les principales questions à la 41<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration :

- i) La Commission relève que les décisions ci-après, prises par le Conseil d'administration lors de sa 40<sup>e</sup> session, ont été traduites en actions :
- ii) Modification de l'article 47 alinéa 5 du Règlement du personnel portant revalorisation de l'indemnité pour frais d'études des membres du personnel en poste dans leur pays d'origine - Décision N° 01/UPAP/AC/XL/2022.
- iii) La mise en application de la décision portant approbation des recrutements par le Secrétariat général par voie de détachement aux frais entiers des États membres concernés est en cours.

#### **13.2.1 Rapport du Groupe de travail sur le recouvrement des arriérés de contributions**

Les participants ont relevé avec inquiétude le montant sans cesse croissant des arriérés de contributions financières obligatoires des États membres et des membres associés et s'engagent à veiller à ce que le Groupe de travail œuvre en étroite collaboration avec les États membres en vue du recouvrement des arriérés de contributions impayées, afin d'améliorer la trésorerie de l'Union.

S'agissant des autres arriérés de contribution, il ressort des échanges que de simples rappels ne sauraient suffire pour amener les États membres à s'acquitter de leurs créances. Les participants proposent au Secrétariat général de s'inspirer des stratégies employées par d'autres organisations intergouvernementales dont l'UPU pour recouvrer leurs contributions statutaires impayées et ce, d'ici le 31 décembre 2023.

Il est recommandé au Secrétariat général de poursuivre sa stratégie axée sur le dialogue direct avec les membres débiteurs, en particulier à l'occasion de réunions et ateliers en présentiel.

Le Secrétariat général est prié d'assurer le suivi avec les nouvelles autorités des administrations postales, plus particulièrement en cas de changement de régime, afin d'obtenir le rétablissement de leurs relations avec l'Union et le versement de leurs contributions statutaires.

La Commission a déploré le faible taux de réponse au questionnaire diffusé par le Secrétariat général afin de disposer d'informations qui faciliteront la distribution des factures à l'autorité compétente et directement responsable du paiement de la contribution statutaire de chaque État membre.

Les États membres débiteurs de leurs contributions statutaires au projet « UPAP House », soit un montant total de 316 245,34 \$EU, sont invités à le faire dans les plus brefs délais. La Commission préconise par ailleurs le recours à une multitude de canaux pour atteindre les États membres, y compris au moyen de suivis et des rappels réguliers.

La Commission constate avec inquiétude que seuls quelques États membres ont répondu au questionnaire transmis en août 2022 au sujet du réaménagement de l'exercice financier de l'Union. Les membres n'ayant pas répondu audit questionnaire sont instamment priés de le faire de toute urgence, étant donné qu'une décision sur cette question importante sera prise à la prochaine conférence de plénipotentiaires. Le Secrétariat général va renvoyer le questionnaire à tous les États membres n'ayant pas encore répondu afin qu'ils le fassent dans un délai d'un mois.

La Commission a été saisie de la demande de reconversion des arriérés de contributions statutaires du Libéria au profit de la remise en état des infrastructures postales sinistrées par la guerre. Autres raisons évoquées : le recul des principales exportations du Liberia, les effets pervers du virus Ebola et de la pandémie de Covid-19 de portée mondiale. Les participants ont exprimé des avis divergents sur l'annulation des arriérés de contributions et l'absence d'une recommandation précise à transmettre au Conseil concernant la question. Des précisions ont été données sur la position de la Commission en la matière, ils estiment qu'il est nécessaire de poursuivre la réflexion au niveau du Conseil avant de saisir la Conférence de plénipotentiaires pour prise de décision finale. Ayant constaté que des mesures similaires avaient été prises en faveur du Mozambique et d'Eswatini dans le passé et en s'appuyant sur les conclusions du Consultant ayant réalisé l'étude sur la réforme et l'amélioration des finances de l'Union a recommandé la nécessité de convertir les arriérés de contributions des États membres intéressés en projets postaux internes viables, la Commission a recommandé que :

- i. Le Libéria s'efforce de payer une fraction de ses arriérés de contributions, aussi minime soit-elle, en signe de bonne foi et d'engagement à respecter sa promesse ;
- ii. Le Libéria commence le versement de ses contributions annuelles obligatoires à compter de l'exercice 2023/2024 et se garde de toute défaillance au cours des exercices ultérieurs ;
- iii. Le Conseil d'administration pourrait prendre en compte la requête du Libéria et recommande la réaffectation des arriérés d'un montant total de 335 408,97 \$EU à la remise en état des infrastructures postales de la République du Libéria, sous la supervision de l'Union par l'intermédiaire du Secrétariat général.

Un projet de recommandation portant reconversion des arriérés de contributions statutaires du Libéria en faveur de la remise en état des infrastructures postales est joint en annexe.

### **13.2.2 Rapport du Groupe de travail sur la gestion des ressources humaines**

La Commission a pris connaissance, procédé à l'examen du rapport soumis par le Groupe de travail sur la gestion des ressources humaines et formulé les observations ci-après :

- i. La poursuite des actions de renforcement des capacités du Secrétariat général au moyen de détachements aux frais entiers des États membres volontaires, ce qui s'est traduit par le détachement d'un responsable de la communication par la Tanzanie et d'un responsable transformation numérique et inclusion financière par le Sénégal, devrait se poursuivre au moyen d'un nouvel appel à candidatures pour le reste des postes à pourvoir à la fois par voie de détachements et de recrutements.
- ii. Nécessité de modifier le Règlement du personnel afin de remédier à certaines insuffisances, fluidifier le processus de recrutement de nouveaux employés, notamment en ce qui concerne la suppression du doctorat comme critère de recrutement, la baisse du nombre d'années d'expérience professionnelle pour les différentes catégories de personnel professionnel afin d'attirer des candidats jeunes et dynamiques, la prise en compte de l'expérience acquise à un poste de direction pour les candidats recrutés au rang de chef de département. À cet égard, la moitié des dix années d'expérience du personnel titulaire d'une maîtrise doit avoir été acquise à un poste de direction.
- iii. Privilégier la parité hommes-femmes et assurer le respect des dispositions des Actes de l'UPAP en ce qui concerne la représentation de toutes les sous-régions au sein du Secrétariat général, lors du recrutement du personnel, pour autant que des candidatures soient reçues de la part de personnes appartenant à cette catégorie, afin d'éviter toute entrave à la réalisation de l'objectif principal de l'exercice.

- iv. Diffusion des appels à candidatures aux États membres sur une durée d'au moins trois mois pour favoriser une participation plus importante des États membres. Les États membres dont les procédures d'examen des candidatures, de recrutement/nomination de remplaçants pour le personnel sortant et ceux qui ont besoin de l'approbation d'autorités supérieures sont plus longues sont encouragés à revoir et à raccourcir ces procédures. En outre, il est demandé aux États membres de passer au crible toutes les candidatures dans leur pays et de ne recommander que le candidat le plus qualifié pour chaque poste vacant.
- v. La nécessité de veiller à la motivation effective du personnel en poste depuis plusieurs années et bloqué au dernier échelon de son grade salarial, en assurant son avancement, conformément au Statut et Règlement du Personnel de l'Union Africaine.
- vi. Conclusion des travaux de la Commission politique et régulation sur le Règlement de la Caisse de retraite du personnel de l'UPAP et la recommandation consécutive du Groupe de travail sur la gestion des ressources humaines.

La Commission a procédé à l'adoption des projets de décision ci-après :

- Modification du Règlement du personnel joint en annexe.
- Adoption du Règlement de la Caisse de retraite de l'Union panafricaine des postes (UPAP) joint en annexe.

### **13.2.3 Rapport sur la construction de la Tour de l'UPAP**

La Commission a pris note du rapport et salué les efforts déployés pour parachever le projet avant la cérémonie d'inauguration qui sera présidée par le président de la République-Unie de Tanzanie, le Dr Samia Suluhu Hassan.

La Commission a invité instamment tous les États membres débiteurs de leur quote-part de l'apport en numéraire à ce projet, soit un montant total de 316 245,34 \$EU, à le faire afin d'alléger l'épuisement du Fonds de réserve de l'Union.

Les membres et partenaires ayant fait des dons en espèces et en nature ont été cités et remerciés.

Les participants ont apprécié à sa juste valeur l'apport supplémentaire de la République unie de Tanzanie au projet, au-delà de sa contribution attendue en sa qualité de partenaire, d'un montant total de 8 402 765,15 \$EU, qui sera recouvré en priorité avant la répartition des produits de l'investissement entre les partenaires, à raison de 60 % et 40 % respectivement pour l'UPAP et pour la TCRA.

La Commission a pris note des modifications apportées au cours des travaux de construction, lesquelles ont fait l'objet d'une demande d'approbation auprès du président du Conseil d'administration, conformément à la résolution N°06/UPAP/CA/XL/2022 de la 40<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration, et a décidé de lui recommander de procéder lors de sa 41<sup>ème</sup> session ordinaire à

l'examen et à l'approbation du projet de résolution relative aux modifications apportées au projet « UPAP HOUSE » (annexe) ;

#### **13.2.4 Budget prévisionnel de l'exercice 2023/2024.**

En exécution de ses Termes de référence, la Commission a procédé à un examen minutieux de l'ensemble des activités budgétisées et proposées par le Secrétariat général pour l'exercice 2023/2024. La Commission a estimé que le budget permettra de réinstaller le Secrétariat général dans la nouvelle Tour de l'UPAP, de mettre en place le Centre de renforcement des capacités en TIC et de faire face à l'augmentation des frais de fonctionnement du Secrétariat général sans que cela n'entraîne de nouvelles charges pour les États membres.

Les participants se sont exprimés sur les hypothèses de travail retenues dans le cadre de l'élaboration du budget, le niveau des recettes non perçues au cours des années précédentes et l'incidence sur la capacité de l'Union à mettre en œuvre les programmes et les activités adoptés.

Il a été constaté avec inquiétude que plus de la moitié des États membres ne s'acquittent pas de leurs contributions statutaires annuelles, alors que 85 % du budget repose sur les contributions des États membres et des membres associés.

Le groupe de travail sur le recouvrement des arriérés de contributions et le Secrétariat général ont été instamment invités à s'adresser aux membres débiteurs et à envisager d'autres pistes de recouvrement desdits arriérés. Il a été convenu de demander au Secrétariat général et aux États membres de prendre langue avec les membres débiteurs afin de les sensibiliser à la nécessité de s'acquitter de leurs contributions statutaires et de participer aux activités de l'Union.

Ayant constaté que le budget total présenté par le Secrétariat général est inférieur de 4.134,00 \$EU au plafond approuvé par la 10<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires, la Commission a décidé de recommander à la 41<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration d'approuver le budget de **1 942 623,00 \$EU** présenté par le Secrétariat général. La Commission a invité le Secrétariat général à hiérarchiser les dépenses en fonction des recettes dégagées au cours de l'exercice financier.

Le projet de décision relatif à l'approbation du budget de l'Union pour l'exercice 2023/2024 et validé pour recommandation au Conseil est joint en annexe.

#### **13.2.5 Rapport de l'auditeur externe sur les états financiers de l'Union pour l'exercice clos au 31 mai 2022**

La Commission a constaté que le rapport de l'auditeur externe n'est pas assorti de réserves.

Il a été encore constaté que l'une des cinq questions évoquées dans la lettre de recommandations est désormais réglée et classée.



La Commission s'est attardée, avec inquiétude sur l'observation relative au non-paiement par certains États membres d'arriérés à hauteur de 5 130 407 \$EU (4 870 914 \$EU en 2020/2021) et invité ces derniers à s'acquitter de leurs contributions annuelles dans les délais impartis, tout en liquidant les arriérés y relatifs.

S'agissant de la provision pour créances douteuses, il ressort qu'elle s'élève à 3 212 438 \$EU sur les 5 130 407 \$EU de contributions financières obligatoires restant à verser. Cette démarche est conforme au Règlement financier de l'Union.

Après examen des projets de décision portant approbation des comptes vérifiés et nomination de l'auditeur externe, la Commission a recommandé lesdits éléments au Conseil d'administration pour examen ultérieur et adoption, à savoir :

- i. Approbation des comptes audités de l'Union panafricaine des postes (UPAP) pour l'exercice financier 2021/2022. Voir projet de décision en annexe 6.
- ii. Reconduction de la nomination du cabinet, Ernst & Young en qualité d'auditeur externe de l'UPAP pour l'exercice financier 2022/2023. Voir projet de résolution en annexe 7.

### **13.2.6 États financiers intérimaires de l'Union pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2022 au 31 mai 2023**

La Commission procède à l'examen des états financiers non vérifiés pour l'exercice clos au 31 mai 2023 et observe un excédent d'exploitation non vérifié de 622 533 \$EU (2022/2023 : 166 938 \$EU). La Commission a noté ensuite que ledit excédent est lié à un apport en numéraire au projet de construction de la Tour de l'UPAP, reçu au cours de l'exercice financier.

### **13.2.7 Résumé des recommandations adressées au Conseil d'administration**

La Commission a adopté et recommandé les décisions/résolutions suivantes à la 41<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration :

- Approbation du budget de l'Union panafricaine des postes (UPAP) pour l'exercice financier 2023/2024 ;
- Approbation des états financiers pour l'exercice 2021/2022 ;
- Nomination de l'auditeur externe.
- Adoption des modifications apportées au projet de construction de l'immeuble siège de l'UPAP.

La Commission a également adopté la Recommandation suivante adressée à la 41<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration relative à la demande de réaffectation des arriérés de contributions

statutaires du Libéria à la remise en état des infrastructures postales - Recommandation N°01/UPAP/AC/XLI/2023

Toutes les décisions/résolutions et la recommandation ont été adoptées par le Conseil et figurent en **annexe 6** du présent rapport.

### **13.3 Rapport de la Commission Politique et Régulation**

Le Conseil a pris note du rapport de la Commission **Politique et Régulation** présenté par son président, le Kenya.

Ledit rapport met en exergue les questions essentielles suivantes :

Présentation du rapport du Groupe de travail sur l'harmonisation des cadres politiques et juridiques qui s'est penché sur les questions essentielles suivantes :

- i. Approbation du Règlement intérieur harmonisé de la Commission ;
- ii. Approbation du Règlement intérieur de la Caisse de retraite du personnel de l'UPAP ;
- iii. Composition du Conseil d'administration de l'UPAP ;
- iv. Révision des Actes de l'UPAP sur les prises de décision relevant du Conseil d'administration et de la Conférence des plénipotentiaires ;
- v. Révision des Actes de l'UPAP pour introduire les réunions et le vote en ligne ;
- vi. Approbation des termes de référence harmonisés des fora des dirigeants postaux et des régulateurs postaux (DG autorités de Régulation et Opérateurs désignés) ;
- vii. Adoption du rapport du groupe de travail.

Le Conseil a pris note des points suivants contenus dans le rapport du Groupe de travail :

- i. Le Bénin, le Maroc et la RDC sont désormais membres du Conseil d'administration pour la suite du cycle 2021/2022-2024/2025 ;
- ii. Deux (2) sièges restent vacants et le Secrétariat général est prié de poursuivre ses efforts pour les pourvoir ;
- iii. Présentation au Conseil d'administration des propositions d'amendement des Actes ;
- iv. Mise en œuvre satisfaisante du plan d'action du Groupe de travail dont la présentation mérite d'être améliorée.

Présentation du **rapport du Groupe de travail sur le renforcement de la régulation** qui a mis en exergue les points essentiels suivants :

- i. Note du Secrétariat Général relative à la mise en place d'équipes thématiques pour travailler sur les documents connexes à la régulation ;

- ii. La Conférence des régulateurs postaux africains, suivie de l'atelier de renforcement des capacités de l'UPU, du 23 au 24 mai 2024 à Dakar (Sénégal) ;
- iii. Adoption du rapport du Groupe de travail.

La Commission a exprimé sa satisfaction par rapport à ce qui suit :

- a. La large participation des États membres aux quatre groupes thématiques sur la régulation que le Secrétariat général a proposés ;
- b. La participation du CRASA à tous les groupes thématiques et son soutien à l'UPAP en lui fournissant des modèles de régulation pour orienter les études ;
- c. L'appel du Secrétariat général à toutes les organisations postales sous-régionales pour qu'elles mettent à profit leur expertise ; la commission a demandé que ceux qui ne l'ont pas encore fait soient recontactés pour obtenir leurs modèles, les documents à élaborer étant destinés au continent ;
- d. Le bon déroulement de la Conférence des régulateurs postaux africains et les recommandations pertinentes qui en ont émergé. La Commission a invité tous les régulateurs à les examiner attentivement en vue d'une éventuelle mise en œuvre.

Etat de mise en œuvre du plan d'action de la Commission a été présenté, avec toutefois les observations suivantes :

- e. Pour les activités en cours, la date d'achèvement doit être clairement indiquée ;
- f. Pour les activités non démarrées, la date de début doit être indiquée pour un suivi efficace ;
- g. Elaborer un plan de performance annuel pour mieux suivre la mise en œuvre du plan d'action dans son ensemble

### **Recommandations :**

La Commission a fait les recommandations suivantes :

- i. Transmettre le Règlement Intérieur harmonisé des commissions au Conseil d'administration pour adoption ;
- ii. Transmettre le Règlement de la Caisse de retraite du personnel à la Commission Finances et Administration pour suite à donner ;
- iii. Transmettre les modifications proposées aux Actes de l'Union au Conseil d'administration pour suite à donner. Les aspects suivants ont été abordés :
  - a. Ajouter « réunion et vote en ligne », expliquant clairement que les réunions peuvent avoir lieu en présentiel, en ligne ou en format hybride ;
  - b. Dans le même esprit, redéfinir les termes « séance » et « siège » ;
  - c. Le principe des réunions en présentiel pour les travaux de la Conférence des plénipotentiaires et du Conseil d'administration.

- d. Selon les circonstances, le principe des réunions en présentiel, en ligne ou hybrides pour les travaux des commissions et groupes de travail est laissé à la discrétion du Secrétariat général.
- iv. Composition de Conseil d'administration de l'UPAP ;
  - o Prendre note de l'admission du Bénin, de la RDC et du Maroc comme membres du Conseil d'administration de l'UPAP, représentant respectivement les sous-régions de l'Ouest, du Centre et d'Afrique du Nord, pour le reste du cycle 2021/2022-2024/2025.
- v. Transmettre les termes de référence des forums des DG des Autorités de régulation et ceux des Opérateurs désignés au Conseil d'administration pour adoption.

Avant l'adoption du rapport, le président a attiré l'attention du Secrétariat sur le fait que dans la résolution sur l'amendement des Actes, il fallait demander spécifiquement un amendement relatif à « la participation et au vote virtuels lors des réunions », et non chercher à modifier les Actes en général, car ce pouvoir est déjà accordé par lesdits Actes.

Les résolutions sur les questions de Politique et de Régulation ont été adoptées en tenant compte des amendements susmentionnés et figurent en **annexe 7** du présent rapport.

#### **13.4 Rapport de la Commission Stratégie**

La troisième réunion du cycle de la Commission Stratégie s'est tenue le 25 août 2023 à Arusha, en Tanzanie. L'Ouganda, vice-président de la Commission a présidé la réunion au nom du président, la Tunisie. La réunion a porté sur les domaines suivants, qui figuraient dans le rapport présenté à la 41<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes :

- a) Rapport d'état d'avancement du programme d'action de la Commission Stratégie (2022/2023) ;
- b) Rapport du Groupe de travail sur les investissements et les projets ;
- c) Présentation du rapport d'investissement de l'UPAP ;
- d) Le rapport d'avancement de la construction de la tour UPAP au 30 juillet 2023 ;
- e) Cadre des perspectives/opportunités d'investissement de la tour UPAP ;
- f) Rapport du groupe de travail sur la gestion des risques de catastrophe;
  - o Réunion d'urgence après le cyclone Freddy ;
- g) Le rapport de la réunion du groupe de travail sur la gestion des risques de catastrophes ;
  - o Réunion d'urgence suite aux inondations en République démocratique du Congo ;
- h) Présentation du Registre des risques du secteur postal africain ;
- i) Rapport du Groupe de travail sur l'ouverture de l'UPU aux acteurs du secteur postal élargi ;
- j) Réunion du groupe de travail de l'UPU en février 2023 sur le rapport sur l'ouverture de l'UPU aux acteurs du secteur postal élargi;

- k) Rapport du Forum africain sur l'ouverture de l'UPU aux ASPE ;
- l) Questions liées aux TIC ;
- m) Examen de la stratégie : état de mise en œuvre du plan d'action de l'UPAP 2022-2025.

Après la présentation du rapport de la Commission par le président, les commentaires, observations et questions suivants ont été reçus de l'audience.

- i. **Concernant l'ouverture de l'UPU aux acteurs du secteur postal élargi** - Il a été précisé qu'une équipe d'experts au sein du Comité stratégique avait été créée pour examiner les propositions du Congrès et parvenir à une position africaine d'ici le 25 septembre 2023 ;
- ii. **Concernant la nécessité d'inclure les Unions restreintes dans l'équipe d'experts pour l'ouverture de l'UPU aux acteurs du secteur postal élargi** - le Secrétariat général a pris note de la demande ;
- iii. **Concernant la nécessité pour la Commission stratégie de trouver des voies et moyens permettant aux États membres de traiter les questions liées au terrorisme** - Le Secrétariat général a pris note de la suggestion.

Après cela, le Conseil a adopté le rapport et la résolution correspondante après que le Nigeria ait présenté la motion soutenue par le Malawi, Madagascar, le Botswana, le Zimbabwe, le Sénégal et le Burkina Faso. La résolution à cet effet figure en **annexe 8** du présent rapport.

### **13.5 Rapport du Forum des Régulateurs postaux africains**

#### **a) Introduction**

La Conférence des régulateurs postaux Africains s'est tenue en format hybride, le 23 mai 2023, à l'hôtel King Fahd de Dakar autour du thème central : « la régulation à l'ère du numérique au service d'un secteur postal durable ».

#### **b) Panels de discussion**

Trois panels de discussion ont été organisés autour des sous-thèmes suivants :

- i. **Panel N°1 : quelles perspectives pour le développement du secteur postal à l'ère du numérique ? Comment garantir l'accès universel et la concurrence dans ce contexte ? »**

A l'issue des échanges du panel, les recommandations suivantes ont été formulées :

- Mettre la poste au cœur de la politique de digitalisation et élaborer des stratégies dans ce sens ;
- Elaborer ou mettre à jour les politiques publiques pour prendre en compte les nouveaux défis du secteur postal ;
- Elaborer des nouveaux produits qui prennent en compte les besoins des consommateurs ;
- Réguler les tarifs avec la mise à disposition d'un catalogue des offres ;

- Veiller à la protection des données à caractère personnel des consommateurs ;
- Mettre à jour le cadre juridique qui prendra en compte le volet numérique dans le Service Universel et les nouveaux besoins du Consommateur ;
- Aider les opérateurs postaux du secteur informel à régulariser leurs activités ;
- Favoriser l'interopérabilité ;
- Avoir à l'esprit quatre mots clés : anticiper, se faire représenter dans les instances de décisions, nouer des partenariats et assurer un renforcement continu des capacités des régulateurs.

**ii. Panel N°2 : « quelles sont les opportunités de l'apport de la technologie pour le développement et la viabilité financière des opérateurs désignés ? les perspectives pour le développement du secteur postal à l'ère du numérique ? Comment garantir l'accès universel et la concurrence dans ce contexte ? »**

A l'issue des échanges du panel, les recommandations suivantes ont été formulées :

- Digitaliser les activités traditionnelles des opérateurs pour faciliter l'accès aux produits et créer des services à valeur ajoutée aux clients ;
- Procéder à des campagnes de sensibilisation des consommateurs ;
- Régler les préalables du numérique : disponibilité de l'électricité, importante capacité de connectivité et un système d'adressage fiable ;
- Renforcer les compétences des régulateurs notamment dans le e-commerce ;
- Promouvoir des outils de régulation : services postaux en ligne (bureaux de postes etc...), systèmes de sécurisation des plateformes ;
- Faciliter les procédures de prise en charge des besoins en touchant un maximum de clients dans le continent en priorités les jeunes ;
- Mettre en place des mécanismes de corégulation avec les organes concernés ;
- Veiller à la protection des données à caractère personnel ;
- Collecter régulièrement des statistiques auprès des opérateurs et mettre en place une base de données ;
- Densifier les partenariats ;
- Innover pour permettre au client d'interagir.

**iii. Panel N°3 : « Quels sont les défis de la régulation face aux nouvelles exigences du secteur postal ? »**

A l'issue des échanges du panel, les recommandations suivantes ont été formulées :

- Redéfinir le cadre juridique, en tenant compte de l'évolution du marché ;

- Redéfinir le périmètre d'intervention du Régulateur en tenant compte des nouveaux métiers, des nouveaux acteurs par la segmentation du marché, des besoins du client et de la neutralité des technologies ;
- Mettre en place un cadre de corégulation du secteur postal avec les différentes entités impliquées : les services financiers, la banque centrale, les Douanes et d'autres entités ;
- Mettre en place des cadres juridiques harmonisés au niveau communautaire (régional et sousrégional) ;
- Favoriser l'interopérabilité entre les opérateurs ;
- Veiller à la sécurisation des réseaux de télécommunications utilisés par la Poste ;
- Prendre en compte les signaux au marché pour orienter le secteur postal vers les nouvelles tendances de la technologie notamment l'intelligence artificielle, l'usage des drones.

Tous les rapports des commissions administratives et techniques, y compris celui du Forum des régulateurs africains, sont publiés sur le site Internet de l'UPAP : <https://www.upap-papu.africa>.

#### **14 EXAMEN ET APPROBATION DU RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'UNION POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 MAI 2022**

Le Conseil a observé que le rapport de l'auditeur n'était pas assorti de réserves. Il a en outre été observé qu'une des cinq questions soulevées dans la lettre adressée à la direction a été abordée et résolue.

Cependant, le Conseil a également noté avec inquiétude l'accent mis sur le fait que l'Union n'a pas reçu de contributions financières des États membres s'élevant à 5 130 407 \$EU (4 870 914 \$EU en 2020/2021) et a appelé tous les États membres concernés à payer leurs contributions annuelles au fur et à mesure qu'elles arrivent à échéance et leurs arriérés de contributions.

Concernant la question des créances douteuses, il a été précisé que le montant s'élève à 3 212 438,00 \$EU sur les 5 130 407,00 \$EU de contributions financières obligatoires impayées. Ce calcul s'est fait conformément au Règlement financier de l'Union.

Le Conseil a également examiné et adopté les projets de décisions suivants sur l'approbation des comptes audités ainsi que sur la nomination de l'auditeur externe :

- i) Approbation des comptes de l'Union panafricaine des postes pour l'exercice 2021/2022 ;
- ii) Renouvellement du mandat d'Ernst & Young en tant qu'Auditeur externe pour l'exercice 2022/2023.

Les résolutions y afférentes sont jointes au rapport qui a été unanimement adopté par le Conseil.

## **15 DATE ET LIEU DE LA 42<sup>ÈME</sup> SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UPAP**

Conformément à l'article 31 du Règlement d'exécution de la Convention (2018), le lieu des réunions de l'Union, les sessions de la Conférence des plénipotentiaires et du Conseil d'administration se tiennent au siège de l'Union, à moins qu'un État membre n'invite la Conférence ou le Conseil à se réunir sur son territoire. Compte tenu du fait qu'aucun État membre n'a proposé d'accueillir la prochaine session du Conseil, le Conseil a été informé que la 42<sup>ème</sup> session ordinaire se tiendra en mai 2024 à la Tour de l'UPAP si aucune demande d'accueil de la réunion n'est reçue d'un État membre intéressé. La date exacte sera communiquée par le Secrétariat général après consultation avec le pays hôte, la République unie de Tanzanie.

## **16 DIVERS**

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil a visionné un clip vidéo du Maroc invitant les États membres à la 2<sup>ème</sup> Conférence philatélique africaine les 21 et 22 novembre 2023 à Rabat, Royaume du Maroc.

Cela a été suivi d'une déclaration d'un délégué du Maroc soulignant l'importance de s'inscrire et de participer à cet événement important aux dates mentionnées.

Le Conseil a apprécié et pris note de ce message et a conseillé aux membres de prendre note des dates en conséquence.

## **17 EXAMEN ET ADOPTION DES DÉCISIONS, RÉSOLUTIONS ET RECOMMANDATION, DE LA 41<sup>ÈME</sup> SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Secrétariat général a présenté cinq (5) décisions, huit (8) résolutions et une (1) recommandation à la 41<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration pour adoption définitive puisque lesdites directives avaient déjà été adoptées lors de la présentation des rapports des Commissions administratives et techniques.

Le tableau contenant les décisions, résolutions et la recommandation figure en **annexe 9** du présent rapport.

## **18 COMMUNIQUE FINAL**

Le communiqué final a été lu par un délégué du Malawi et figure en **annexe 10** du présent rapport.



## 19 MOTION DE REMERCIEMENT

Une motion de remerciement adressée aux autorités de la République unie de Tanzanie a été lue par un délégué de la Côte d'Ivoire. Ladite motion figure en **annexe 11** du présent rapport.

## 20 CLOTURE

Dans son allocution de clôture, la présidente, Mme Sandra Tshibonge a remercié toutes les parties prenantes et partenaires des États membres pour leur participation massive et active, tant en présentiel qu'en ligne, aux travaux de la 41<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP. Elle a également exprimé ses sincères remerciements au Secrétaire général et à toute son équipe, ainsi qu'aux membres des Commissions administratives et techniques de l'UPAP pour l'excellente organisation technique des réunions qui ont donné des résultats louables en termes de qualité des rapports et autres documents pertinents produits au cours de l'exercice 2022-2023. Elle a poursuivi en exprimant sa gratitude aux dirigeants sortants du Conseil d'administration pour leurs efforts considérables visant à améliorer la gouvernance de l'organisation entre les deux dernières sessions.

Elle a en outre, profité de l'occasion pour reconnaître la confiance et le soutien manifestés par les membres en admettant la République démocratique du Congo comme membre du Conseil d'administration pour le compte de la région Afrique centrale, suivie de son élection à la présidence du Conseil d'administration de l'UPAP pour l'exercice 2023/2024, un geste qui a laissé une impression durable et profonde au pays. À cet égard, elle a réaffirmé son engagement à s'acquitter de ses fonctions avec dévouement et loyauté jusqu'au moment de passer le relais à son successeur. Elle a une fois de plus appelé tous les États membres à travailler en équipe en adoptant une approche collaborative avec tous les acteurs de l'écosystème postal africain et international pour faire progresser l'agenda postal à l'ère numérique d'aujourd'hui. A ce propos, elle a souhaité ses vœux les meilleurs pour la cérémonie d'inauguration particulière et historique de la Tour de l'UPAP, le 2 septembre 2023, qui sera présidée par S.E. Dr Samia Suluhu Hassan, chef de l'État de la République unie de Tanzanie, en présence de hauts dignitaires africains et internationaux.

La version intégrale de son allocution figure sur le site Web de l'UPAP : <https://www.upap-papu.africa>

M. Sifundo Chief Moyo  
**SECRETAIRE GENERAL**

Mme Sandra Tshibonge  
**PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**ANNEXE 1**  
**LISTE DES ETATS MEMBRES DU CONSEIL**  
**D'ADMINISTRATION PAR REGION**



## LISTE DES ETATS MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR REGION

### AFRIQUE CENTRALE (4)

- i) Burundi
- ii) Cameroun
- iii) République Démocratique du Congo
- iv) Sièges vacants (1)

### AFRIQUE DE L'EST (5)

- i) Ethiopie
- ii) Kenya
- iii) Madagascar
- iv) Soudan
- v) Tanzanie

### AFRIQUE DU NORD (3)

- i) Algérie
- ii) Maroc
- iii) Tunisie

### AFRIQUE AUSTRALE (6)

- i) Botswana
- ii) Eswatini
- iii) Malawi
- iv) Namibia
- v) Zambie
- vi) Zimbabwe

### AFRIQUE DE L'OUEST (7)

- i) Bénin
- ii) Burkina Faso
- iii) Côte d'Ivoire
- iv) Niger
- v) Nigeria
- vi) Sénégal
- vii) Siège vacant (1)

### SIEGES VACANTS (2)

- i) Afrique Centrale - 1
- ii) Afrique de l'Est - Néant
- iii) Afrique du Nord - Néant
- iv) Afrique Australe - Néant
- v) Afrique de l'Ouest - 1

**NB : Candidature du Bénin acceptée au sein du Conseil d'administration conformément à la Résolution N°07/UPAP/CA/XL/2022**

**Candidature de la République démocratique du Congo acceptée au sein du Conseil d'administration conformément à la Résolution N°07/UPAP/CA/XL/2022**

**Candidature du Maroc acceptée au sein du Conseil d'administration conformément à la Résolution N°07/UPAP/CA/XL/2022.**

**ANNEXE 2**  
**LISTE DES PARTICIPANTS**

**Plénière de la 41<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP/ Plenary of the 41<sup>st</sup> Ordinary Session of the UPAP Administrative Council**

**Arusha 29 - 30 août 2023 – 29<sup>th</sup>-30<sup>th</sup> August 2023**

**République Unie de Tanzanie / United Republic of Tanzania**

<b>N°</b>	<b>PAYS / COUNTRIES</b>	<b>NOM / NAME</b>	<b>ORGANISATION</b>	<b>TELEPHONE</b>	<b>EMAIL</b>
1.	ALGERIE	ALIOUA MOHSEN RYADH	ALGERIE POSTE	+213 616 254 42 / +213 661 625 442	<a href="mailto:alioua.ryadh@poste.dz">alioua.ryadh@poste.dz</a> ; <a href="mailto:aliouamohsenryadh@gmail.com">aliouamohsenryadh@gmail.com</a> ;
2.	ALGERIE	DEGAICHIA MOHAMED EL MAHDI	ALGERIE POSTE	+213 671 950 606/ +213 671 910 605	<a href="mailto:degaichia.mohamed@poste.dz">degaichia.mohamed@poste.dz</a> ;
3.	ALGERIE	KRIMO HOCINI	AUTORITÉ DE RÉGULATION DE LA POSTE ET DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES (ARPCE)	+213 661 623 267	<a href="mailto:k.hocini@arpce.dz">k.hocini@arpce.dz</a> ;
4.	ALGERIE	TALAILEF MOHAMED	MINISTERE DES POSTES ET DES TELECOMMUNICATIONS	+213 061 300 390	<a href="mailto:m.talailef@mpt.gov.dz">m.talailef@mpt.gov.dz</a> ;
5.	ANGOLA	CLAUDINO MARCELINO ALEXANDRE	ANGOLA POSTE	+244 923 519 164	<a href="mailto:claudino.alexandre@correiosdeangola.ao">claudino.alexandre@correiosdeangola.ao</a> ;
6.	BENIN	GBAGUDI AURELLE ALIOSSAME	LA POSTE DU BENIN	+229 964 18824	<a href="mailto:kuassiaurelle@gmail.com">kuassiaurelle@gmail.com</a> ;
7.	BOTSWANA	SALOME GAOLEKWE	BOTSWANA COMMUNICATION REGULATORY AUTHORITY	+267 74 442 821	<a href="mailto:gaolekwe@bocra.org.bw">gaolekwe@bocra.org.bw</a> ;

8.	BOTSWANA	CORNELIUS RAMATLHAKWANE	BOTSWANA POSTS	+267 71 338 881	<a href="mailto:cramatlhakwane@botswanaposts.co.bw">cramatlhakwane@botswanaposts.co.bw</a>
9.	BOTSWANA	PAKO PLAATJIE	BOTSWANA POSTS	+267 77 82 40 65/	<a href="mailto:pplaatjie@botswanapost.co.bw">pplaatjie@botswanapost.co.bw</a> ;
10.	BOTSWANA	TEBOGO LEBOTSE SEBEGO	BOTSWANA POSTS	+267 71 282 875	<a href="mailto:tsebego@botswanapost.co.bw">tsebego@botswanapost.co.bw</a> ;
11.	BOTSWANA	THABO MATTHEWS MZWINILA	BOTSWANA POSTS	+267 71 806 139	<a href="mailto:tmzwinila@botswanapost.co.bw">tmzwinila@botswanapost.co.bw</a> ;
12.	BOTSWANA	GOFHAONE BINO MERAFHE	BOTSWANA POSTS	+267 75 900 043	<a href="mailto:gmerafle@botswanapost.co.bw">gmerafle@botswanapost.co.bw</a> ;
13.	BURKINA FASO	SAWADOGO PHILIPPE ARNAUD	ARCEP BF	+226 766 55 353	<a href="mailto:philippe.sawadogo@arcep.bf">philippe.sawadogo@arcep.bf</a> ;
14.	BURKINA FASO	NOUFOU OUIGBA	LA POSTE BF	+226 7026 1661	<a href="mailto:Noufou.ouigba@laposte.bf">Noufou.ouigba@laposte.bf</a> ;
15.	BURKINA FASO	OUEDRAOGO OUMAROU	LA POSTE BF	+226 70 18 19 77	<a href="mailto:O_mar2@yahoo.fr">O_mar2@yahoo.fr</a> ;
16.	BURKINA FASO	BOUGMA ISSAKA	MINISTRY OF DIGITAL TRANSITION, POSTS AND DIGITAL COMMUNICATIONS OF BURKINA FASO (MTDPCE)	+226 70 723 330	<a href="mailto:ibougma@yahoo.fr">ibougma@yahoo.fr</a> ;
17.	BURKINA FASO	SANA DAVID COMPAORE	MINISTRY OF DIGITAL TRANSITION, POSTS AND DIGITAL COMMUNICATIONS OF BURKINA FASO (MTDPCE)	+226 70 322 616	<a href="mailto:sanadavid.compaore@laposte.bf">sanadavid.compaore@laposte.bf</a> ;

18.	BURKINA FASO	MADINA BOUDA	MINISTRY OF DIGITAL TRANSITION, POSTS AND DIGITAL COMMUNICATIONS OF BURKINA FASO (MTDPCE)	+226 70 585 029	Madina.bouda@tic.gov.bf;
19.	BURKINA FASO	SANRÉ CHRISTIAN MINOUNGOU	MINISTRY OF DIGITAL TRANSITION, POSTS AND DIGITAL COMMUNICATIONS OF BURKINA FASO (MTDPCE)/ CHARGE DE MISSION	+226 70 244 219	<a href="mailto:christmins.minoungou@tic.gov.bf">christmins.minoungou@tic.gov.bf</a> ; <a href="mailto:christmins@gmail.com">christmins@gmail.com</a> ;
20.	BURUNDI	PACIFIQUE N. MUNYESHONGORE	DIRECTOR GENERAL LA POSTE	+257 69 822 464	<a href="mailto:paci68@gmail.com">paci68@gmail.com</a> ;
21.	BURUNDI	GASPARD NTIRAMPEBA	REGIE NATIONALE DES POSTES / DIRECTEUR DE LA POSTE FINANCE	+257 79931760	<a href="mailto:ntiragaspard@yahoo.fr">ntiragaspard@yahoo.fr</a> ;
22.	REP. DEM. DU CONGO	KONGOLO LUSANGA MIKE	ADVISOR MINISTRY OF ICT/POSTES	+243 812 5642557	<a href="mailto:mikelusanga@yahoo.fr">mikelusanga@yahoo.fr</a> ;
23.	REP. DEM. DU CONGO	FRANCOISE LUFULUABO TSHIBASU	ARPTC	+243 815 295 495	<a href="mailto:francoise.lufuluabo@arptc.gouv.cd">francoise.lufuluabo@arptc.gouv.cd</a> ;
24.	REP. DEM. DU CONGO	CHRISTIAN KATENDE	ARPTC	+243821918815	<a href="mailto:christian.katende@arptc.gouv.cd">christian.katende@arptc.gouv.cd</a> ;
25.	REP. DEM. DU CONGO	MUYEMBE SABULONI JOSEPH	ARPTC	+243 815279 449	<a href="mailto:joseph.muyembe@arptc.gouv.cd">joseph.muyembe@arptc.gouv.cd</a> ;
26.	REP. DEM. DU CONGO	YUMA UTCHUDI JOSEPH BRUNO	ARPTC	+243 826 775 089	<a href="mailto:bruno.yuma@arptc.gouv.cd">bruno.yuma@arptc.gouv.cd</a> ; <a href="mailto:malaikabintiyuma@gmail.com">malaikabintiyuma@gmail.com</a> ;



27.	REP. DEM. DU CONGO	TSHIMPE MUTEBA STEVE	MINISTRY OF ICT/POSTES	+243 997 660 970	stshimpe@gmail.com;
28.	REP. DEM. DU CONGO	MOLLY MOLE MAMBU	SOCIETE CONGOLAISE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS (SCPT) PA OF CEO POSTE	+243 971 090 189	<u>molly.mambu@scpt.cd;</u>
29.	REP. DEM. DU CONGO	AKELAGESA JEAN CLAUDE	SOCIETE CONGOLAISES DES POSTE ET TELECOMMUNICATIONS (SCPT)	+243 810 375 649	<u>icakela2020@gmail.com;</u>
30.	REP. DEM. DU CONGO	DOWO ROBERT KUNGA	SOCIETE CONGOLAISES DES POSTE ET TELECOMMUNICATIONS (SCPT)	+243 840 887 752	robertkunga1@yahoo.fr;
31.	REP. DEM. DU CONGO	BILILO MUTANGANAY BIBICHE	SOCIETE CONGOLAISES DES POSTE ET TELECOMMUNICATIONS (SCPT)	+243 991 555 475	<u>bibichebililo@gmail.com ;</u>
32.	REP. DEM. DU CONGO	SANDRA MBIYE TSHIBONGE	SOCIETE CONGOLAISES DES POSTE ET	+243 898 900 043	<u>sandra.tshibonge@scpt.cd;</u>

			TELECOMMUNICATIONS (SCPT) CEO		
33.	COTE D IVOIRE	DOUZO THEODORE GBATO	LA POSTE DE COTE D IVOIRE	+225 708 118 923	<a href="mailto:douzo.theodore@laposte.ci">douzo.theodore@laposte.ci</a> ;
34.	COTE D'IVOIRE	BAMBA HADJARATOU MASSOGBE	ARTCI	+225 055 446 7542	<a href="mailto:bamba.hadjaratou@artci.ci">bamba.hadjaratou@artci.ci</a> ;
35.	COTE D'IVOIRE	CHRISTIANE GNOGBO	CHEF DEPARTEMENT RELATIONS INTERNATIONALE	+225 707 423 516	<a href="mailto:gauze.christiane@laposte.ci">gauze.christiane@laposte.ci</a> ;
36.	COTE D'IVOIRE	ADJOUA MARIE LAURE TANOH	ARTCI	+225 707 905 110	<a href="mailto:tanoh.marielaure@artci.ci">tanoh.marielaure@artci.ci</a> ;
37.	COTE D'IVOIRE	LAHORE ERIC DAGBO	ARTCI	+225010 1464062	<a href="mailto:dagbo.eric@artci.ci">dagbo.eric@artci.ci</a> ;
38.	COTE D'IVOIRE	KOROTOUMOU FOFANA DIABATE	LA POSTE DE COTE D'IVOIRE	+225 0777 8536	<a href="mailto:fofana.diabate@laposte.ci">fofana.diabate@laposte.ci</a> ;
39.	EGYPTE	ABDELNABY HAMDY ABDELNABY	EGYPTE POST	+201 118 820 703	<a href="mailto:ahamdi@egyptpost.org">ahamdi@egyptpost.org</a> ;
40.	EGYPTE	HATEM IBRAHIM	EGYPTE POST	+201118844910	<a href="mailto:h.ibrahim@egyptpost.org">h.ibrahim@egyptpost.org</a> ;
41.	EGYPTE	MARTINA WAGUIH ANWAR	EGYPTE POST	+20 1201 325 732	<a href="mailto:martina_waguih@egyptpost.org">martina_waguih@egyptpost.org</a> ;
42.	EGYPTE	MIRETTE MAMDOUH ZAKHER	EGYPTE POST	+20 111 237 9375	<a href="mailto:mirette_mamdouh@egyptpost.org">mirette_mamdouh@egyptpost.org</a> ;
43.	EGYPTE	MYRIAM ATTALLAH YOUSSEF	EGYPTE POST	+20 1 221 857 127	<a href="mailto:myriamattallah@egyptpost.org">myriamattallah@egyptpost.org</a> ;
44.	EGYPTE	MOSTAFA ABDELRAHMAN ELSAYED	EGYPTE POST	+201 022 276 446	<a href="mailto:mos-rahman@egyptpost.org">mos-rahman@egyptpost.org</a> ;

45.	EGYPTE	NERMIN HASSAN	EGYPTE POST	+20 1 115 370 713	<a href="mailto:n.hassan@egyptpost.org">n.hassan@egyptpost.org</a> ;
46.	ESWATINI	VUYELWA MASHWAMA	ESWATINI COMMUNICATION COMMISSION	+268 2406 7000	<a href="mailto:vuyelwa.mashwama@escom.org.sz">vuyelwa.mashwama@escom.org.sz</a> ;
47.	ETHIOPIE	DAGMAWI HAILIYE GEBREWOD	ETHIOPIAN POSTAL SERVICE / CHIEF OPERATION OFFICER	+251 935 679 425	<a href="mailto:dagmawi.hailiye@ethio.post">dagmawi.hailiye@ethio.post</a> ; <a href="mailto:dagmawi.hailiye@gmail.com">dagmawi.hailiye@gmail.com</a> ;
48.	GHANA	BICE OBOUR OSEI KUFFOUR	GHANA POST	+233 244 710 149	<a href="mailto:bice.kuffour@ghanapost.com.gh">bice.kuffour@ghanapost.com.gh</a> ;
49.	GHANA	SULLEMAN KWAME LUGEY	MINISTRY OF COMMUNICATIONS AND DIGITALISATION	+233 264 768 726	<a href="mailto:sulley.lugey@moc.gov.gh">sulley.lugey@moc.gov.gh</a> ; <a href="mailto:sulley.lugey@ghanapost.gh">sulley.lugey@ghanapost.gh</a> ;
50.	KENYA	ERIC LANGAT	COMMUNICATIONS AUTHORITY OF KENYA (CA)	+254 722 725 760	<a href="mailto:elaangat@ca.go.ke">elaangat@ca.go.ke</a> ;
51.	KENYA	JOSEPH MUSEMBI KIMANGA	COMMUNICATIONS AUTHORITY OF KENYA (CA)	+254 720 408 648	<a href="mailto:kimanga@ca.go.ke">kimanga@ca.go.ke</a> ;
52.	KENYA	JOLLY SOGOMO	COMMUNICATIONS AUTHORITY OF KENYA (CA)	+254 720 023 942	<a href="mailto:sogomo@ca.go.ke">sogomo@ca.go.ke</a> ;
53.	KENYA	NDARO MATANO MWALIMU	COMMUNICATIONS AUTHORITY OF KENYA / DIRECTOR	+254 722 819 870	<a href="mailto:ndaro@ca.go.ke">ndaro@ca.go.ke</a> ;

54.	KENYA	CHRISTOPHER WAMBUA	COMMUNICATIONS AUTHORITY OF KENYA / DIRECTOR CORPORATE COMMUNICATIONS	+254 722 962 877	wambua@ca.go.ke;
55.	KENYA	MR. PAUL GICHUKI MACHARIA	MIN OF ICT&DE	+254 721 497 013	pmacharia@ncs.go.ke;
56.	KENYA	JOHN KIPYEGON TONUI	POSTAL CORPORATION OF KENYA	+254 713 309 405	pmg@posta.co.ke; jtonui@posta.co.ke;
57.	KENYA	MICHAEL OTIENO OKAL	POSTAL CORPORATION OF KENYA	+254 725 859 894	mokal@posta.co.ke;
58.	KENYA	JOAN TOROITICH	POSTAL CORPORATION OF KENYA / GENERAL MANAGER	+254 722 983 824	jtoroitich@posta.co.ke;
59.	LIBERIA	PAUL W. THOMAS	LIBERIA POST	+231 886 534 274	liberiapost@gmail.com;
60.	MADAGASCAR	RANARISON RICHARD	PAOSITRA MALAGASY GENERAL MANAGER	+261 3400 99011	ranarisonrichard@yahoo.fr;
61.	MADAGASCAR	RAZAFINDRAIBE JEANNE NANCIA	PAOSITRA MALAGASY MANAGER OF PARTNERSHIPS AND INTERNATIONAL COOPERATION	+261 3400 99027	dpc@paositramalagasy.mg;
62.	MALAWI	BURNET NAMACHA	MACRA	+265 888 894 420	burnet.namacha@macra.mw; ;

63.	MALAWI	SERA MDALA	MACRA	+265 888 352 499	sera.mdala@macra.mw;
64.	MALAWI	ANGEL BANDA	MALAWI POSTS CORPORATIONS POST MASTER GENERAL	+265 888 209966	<a href="mailto:abanda@malawiposts.com">abanda@malawiposts.com</a> ;
65.	MALAWI	LINDA PACHARO MOYO	MINISTRY INFORMATION	+265 994 268 469	<a href="mailto:lindapacharo@gmail.com">lindapacharo@gmail.com</a> ;
66.	MALI	FATIMATA TOURE	AUTORITE DE REGULATION OF MALI - AMRTP	+223 66 795 923	<a href="mailto:ftoure@amrtp.ml">ftoure@amrtp.ml</a> ;
67.	MALI	LAMINE MAHAMADOU DIALLO	AUTORITE DE REGULATION OF MALI - AMRTP	+223 754 42 631	<a href="mailto:ldiallo@amrtp.ml">ldiallo@amrtp.ml</a> ;
68.	MALI	IDRISSA LY	AUTORITE DE REGULATION OF MALI - AMRTP	+223 76 316 985	<a href="mailto:ily@amrtp.ml">ily@amrtp.ml</a> ;
69.	MALI	TANGARA KOROTOUMOU	AUTORITE DE REGULATION OF MALI - AMRTP	+223 76 746 055	<a href="mailto:ktangara@amrtp.ml">ktangara@amrtp.ml</a> ;
70.	MALI	OUMAR SIDI ALY	AUTORITE DE REGULATION OF MALI - AMRTP	+223 66 751 662	<a href="mailto:soaly@amrtp.ml">soaly@amrtp.ml</a> ;
71.	MALI	YAHIYA ABDOU	AUTORITE DE REGULATION OF MALI - AMRTP	+223 66754118	<a href="mailto:yabdou@amrtp.ml">yabdou@amrtp.ml</a> ;

72.	MALI	ALKAÏDI AMAR TOURE	MINISTRY OF INFORMATION, COMMUNICATION AND INFORMATION TECHNOLOGY	+223 74 658 776	segal@numerique.gouv.ml;
73.	MALI	MAMOUTOU DABO	MINISTRY OF INFORMATION, COMMUNICATION AND INFORMATION TECHNOLOGY	+223 66 744 059	mamoutou.dabo@laposte.ml; <a href="mailto:mdabo@communication.gouv.ml">mdabo@communication.gouv.ml</a> ;
74.	MAAROC	ZAKY ABDELHAMID	MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE	+212 618 227647	azaki@mcinet.gov.ma;
75.	MOZAMBIQUE	ISAIAS MUANAMBANE	INCM	+258 823 967 213	imuana@incm.gov.mz;
76.	MOZAMBIQUE	MASSINGUE APALLA APALLA	INCM	+258 823 967 213	mapala@incm.gov.mz;
77.	NAMIBIE	EMILIA EINO	COMMUNICATIONS REGULATORY AUTHORITY OF NAMIBIA	+264 811 455 922	eeino@cran.na;
78.	NAMIBIE	HELENE VOSLOO	CRAN	+264 61 222 664	hvosloo@cran.na;
79.	NAMIBIE	MARIA MOSES	CRAN	+264 811 433 572	mmoses@cran.na;
80.	NIGERIA	HABU MOHAMED ZOAKA	NIIGERIA POSTAL SERVICE NIPOST	+2348033 118 110	habu.zoaka@gmail.com;
81.	SENEGAL	NDEYE COUMBA SECK	MINISTERE	+221 77 645 4692	nseck@hotmail.com;
82.	SENEGAL	MOMAR SOURANG DIENG	MINISTERE DE LA COMMUNICATION	+221 774 966 182	Momar.dieng@numerique.gouv.sn;

83.	SENEGAL	ABDATY KA	SN LA POSTE	+221771396300	<a href="mailto:abdatyka@gmail.com">abdatyka@gmail.com</a>
84.	SENEGAL	MOUR NDIAYE BA	SN LA POSTE	+221 777 400 353	<a href="mailto:mourndiayeba@ems.sn">mourndiayeba@ems.sn</a> ;
85.	AFRIQUE DU SUD	DIMAKATO TSHIE	DCDT	+27 833 537 625	<a href="mailto:dmojela@dcdt.gov.za">dmojela@dcdt.gov.za</a> ;
86.	AFRIQUE DU SUD	QUEEN MONTOEDI	DEPARTMENT OF COMMUNICATIONS AND DIGITAL TECHNOLOGY	+27 827 7433 122/ +27 124 278 544	<a href="mailto:qmontoedi@dcdt.gov.za">qmontoedi@dcdt.gov.za</a> ;
87.	AFRIQUE DU SUD	MOGALE MAENETJA	ICASA	+27 824 832 757	<a href="mailto:mmaenetja@icasa.org.za">mmaenetja@icasa.org.za</a> ;
88.	AFRIQUE DU SUD	LUTHANDO SIMPHIWE MKUMATELA	INDEPENDENT COMMUNICATIONS AUTHORITY OF SOUTH AFRICA	+27 829 223 131	<a href="mailto:lmkumatela@icasa.org.za">lmkumatela@icasa.org.za</a> ;
89.	AFRIQUE DU SUD	SIPHIWE HLONGWANE	INDEPENDENT COMMUNICATIONS AUTHORITY OF SOUTH AFRICA - ICASA	27738735854	<a href="mailto:shlongwane@icasa.org.za">shlongwane@icasa.org.za</a> ;
90.	AFRIQUE DU SUD	VIOLET MOLETE	INDEPENDENT COMMUNICATIONS AUTHORITY OF SOUTH AFRICA - ICASA	+27 835 678 384	<a href="mailto:vmolete@icasa.org.za">vmolete@icasa.org.za</a> ;
91.	AFRIQUE DU SUD	TLOU HENDRIETTA MAPHIRI	POSTAL OPERATION (SA)	+27 836 954 343	<a href="mailto:hendrietta.maphiri@postoffice.co.za">hendrietta.maphiri@postoffice.co.za</a> ;

92.	TANZANIE	SULEIMAN HANZURUNI MVUNYE	MINISTRY OF INFORMATION COMMUNICATION AND INFORMATION TECHNOLOGY(MICIT)	+255 652 728 237	<a href="mailto:suleiman.mvunye@mawasiliano.go.tz">suleiman.mvunye@mawasiliano.go.tz</a>
93.	TANZANIE	NYAMBITA Z NYAMBITA	MINISTRY OF INFORMATION COMMUNICATION AND INFORMATION TECHNOLOGY(MICIT)	+255 752 774 244	<a href="mailto:nyambita.nyambita@mawasiliano.go.tz">nyambita.nyambita@mawasiliano.go.tz</a>
94.	TANZANIE	CAROLINE KANUTI	MINISTRY OF INFORMATION COMMUNICATION AND INFORMATION TECHNOLOGY(MICIT)	+255 785 304 500	<a href="mailto:caroline.kanuti@mawasiliano.go.tz">caroline.kanuti@mawasiliano.go.tz</a>
95.	TANZANIE	AMOUR SAMBIRO	MINISTRY OF INFRASTRUCTURE COMMUNICATION AND TRANSPORT – ZANZIBAR (MOICT)	+255 714 600 427	<a href="mailto:amour.sambiro@moic.go.tz">amour.sambiro@moic.go.tz</a>
96.	TANZANIE	DAVID STEPHEN MAGIROYA	MINISTRY OF INFORMATION COMMUNICATION AND INFORMATION TECHNOLOGY(MICIT)	+255 763 023 377	<a href="mailto:david.stephen@mawasiliano.go.tz">david.stephen@mawasiliano.go.tz</a>



97.	TANZANIE	SEMU S. MWAKYANJALA	MINISTRY OF INFORMATION COMMUNICATION AND INFORMATION TECHNOLOGY (MICIT)	0658 666 667	<a href="mailto:semu.mwakyanjala@tcra.go.tz">semu.mwakyanjala@tcra.go.tz</a>
98.	TANZANIE	ABDULRAHMAN MILLAS	TANZANIA COMMUNICATION REGULATORY AUTHORITY	+255 716 474 000	<a href="mailto:abdulrahman.issa@tcra.go.tz">abdulrahman.issa@tcra.go.tz</a>
99.	TANZANIE	ALICE NKWIMBA	TANZANIA COMMUNICATION REGULATORY AUTHORITY	+255 715 515 140	<a href="mailto:alice.nkwimba@tcra.go.tz">alice.nkwimba@tcra.go.tz</a>
100.	TANZANIE	HARUNI H. B. LEMANYA	TANZANIA COMMUNICATION REGULATORY AUTHORITY	+255712 732815	<a href="mailto:haruni.lemanya@tcra.go.tz">haruni.lemanya@tcra.go.tz</a>
101.	TANZANIE	MIGILA ABDALLAH	TANZANIA COMMUNICATION REGULATORY AUTHORITY	0759 032 273	<a href="mailto:abdallah.migila@tcra.go.tz">abdallah.migila@tcra.go.tz</a>
102.	TANZANIE	ABEL JOHN	TANZANIA COMMUNICATION REGULATORY AUTHORITY (TCRA)	+255713432464	<a href="mailto:abel.john@tcra.go.tz">abel.john@tcra.go.tz</a>
103.	TANZANIE	JOSEPH NAHUM ZEBEDAYO	TANZANIA COMMUNICATION REGULATORY AUTHORITY (TCRA)	+255 755 629 424	<a href="mailto:joseph.zebedayo@tcra.go.tz">joseph.zebedayo@tcra.go.tz</a>
104.	TANZANIE	VICTOR KWEKA	TANZANIA COMMUNICATION REGULATORY AUTHORITY (TCRA)	+255 763 910 928	<a href="mailto:victor.kweka@tcra.go.tz">victor.kweka@tcra.go.tz</a>

105.	TANZANIE	JASSON CHARLES KALILE	TANZANIA CORPORATION - TPC	POSTS +255 754 380 832	jasson.kalile@posta.co.tz; <a href="mailto:jassonkalile@gmail.com">jassonkalile@gmail.com</a>
106.	TANZANIE	HIDAYA SHABANI ALLY	TANZANIA CORPORATION - TPC	POSTS +255 714 984 790	hidaya.ally@posta.co.tz
107.	TANZANIE	LIKU PATRICIA MADAKI	TANZANIA CORPORATION - TPC	POSTS +255 657 989 200	liku.madaki@posta.co.tz
108.	TANZANIE	NDIGWAKO GIDEON MATOLA	TANZANIA CORPORATION - TPC	POSTS +255 739 992 480	ndigwako.matola@posta.co.tz
109.	TANZANIE	MASHALA GIDEON LUFUNGA	TANZANIA CORPORATION (TPC)	POSTS +255 655 410 534	<a href="mailto:mashala.lufunga@posta.co.tz">mashala.lufunga@posta.co.tz</a>
110.	TANZANIE	MICHAEL NJAU	TANZANIA CORPORATION (TPC)	POSTS +255 769 801 462	<a href="mailto:michael.njau2@posta.co.tz">michael.njau2@posta.co.tz</a>
111.	TANZANIE	OLIVER LUCAS TEMU	TANZANIA CORPORATION - TPC	POSTS +255 714 946 010	oliver.temu@posta.co.tz
112.	TANZANIE	WEMA ZABLON MGOMI	TANZANIA CORPORATION - TPC	POSTS +255 758 542 514	wema.mgomi@posta.co.tz
113.	TANZANIE	AICHA NANGAWE	TANZANIA CORPORATION (TPC)	POSTS +255713276619/ +255 684 887 955	<a href="mailto:aicha.nangawe@posta.co.tz">aicha.nangawe@posta.co.tz</a>
114.	TANZANIE	TUMAINI NGUTO NGUTO	TANZANIA CORPORATION (TPC)	POSTS +2556885502434	<a href="mailto:tumainnguto@gmail.com">tumainnguto@gmail.com</a>

115.	TANZANIE	MARIA EMILY MWAMBILE	TANZANIA POSTS CORPORATION (TPC) /HEAD OF BDC	+255679772612	<a href="mailto:maria.mwambile@posta.co.tz">maria.mwambile@posta.co.tz</a>
116.	TANZANIE	FIDEL MFULUKI	UCSAF	0718450989	<a href="mailto:fidel.mfulukiz@ucsaf.go.tz">fidel.mfulukiz@ucsaf.go.tz</a>
117.	TANZANIE	ABRAHAM MANGESHO	UCSAF	+255 758 437 993	<a href="mailto:abraham.magesho@ucsaf.go.tz">abraham.magesho@ucsaf.go.tz</a>
118.	UGANDA	AGATHA KYANKUZIRE MBABAZIZE	UGANDA COMMUNICATION COMMISSION (UCC)	+256 772 074 670	<a href="mailto:akyakunzire@ucc.co.ug">akyakunzire@ucc.co.ug</a> ; <a href="mailto:agatha.kyankunzire@gmail.com">agatha.kyankunzire@gmail.com</a> ;
119.	UGANDA	JULIUS SABITI	UGANDA COMMUNICATIONS COMMISSION	+256 783 902 754	<a href="mailto:jsabiti@ucc.co.ug">jsabiti@ucc.co.ug</a> ;
120.	UGANDA	VICTORIA NAWAJJI SSEKANDI	UGANDA COMMUNICATIONS COMMISSION	+256 782 551 143	<a href="mailto:vsekandi@ucc.co.ug">vsekandi@ucc.co.ug</a> ;
121.	ZIMBABWE	BEAULLAH CHIRUME	MINISTRY OF ICT, POSTAL – PERMANENT SECRETARY	+263 712 408 263	<a href="mailto:beaullah.chirume@gmail.com">beaullah.chirume@gmail.com</a> ;
122.	ZIMBABWE	DOMINIC BUNDU	MINISTRY OF ICT & POSTAL COURIER	+263712876344	<a href="mailto:dbu51266@gmail.com">dbu51266@gmail.com</a> ;
123.	ZIMBABWE	LOVENESS NGWANGA	MINISTRY OF ICT POSTAL & COURIER SERVICES	+263 777 747 087	<a href="mailto:ngwanga@gmail.com">ngwanga@gmail.com</a> ;
124.	ZIMBABWE	JAMES MUTANDWA MADYA	MINISTRY OF ICT, POSTAL AND COURIER SERVICES - ZIMBABWE	+263 712 217 804	<a href="mailto:jamesmadya@rocketmail.com">jamesmadya@rocketmail.com</a> ;

125.	ZIMBABWE	KENNEDY DEWERA	POTRAZ – DIRECTOR	+41 7666 7049	dewera@potraz.gov.zw;
126.	ZIMBABWE	CHITENDENI MAXWELL NEKENDE	ZIMBABWE POSTS (PRIVATE) LIMITED (ZIMPOST)	+263 772 737 372	chitendenimaxwell@gmail.com; mchitendeni@zimpost.co.zw;
127.	ZIMBABWE	NDANATSEI CHINODYA	ZIMBABWE POSTS (PRIVATE) LIMITED (ZIMPOST)	+263 715 209 468	nchinodya@zimpost.co.zw; ndahchinodya@gmail.com;
128.	ZIMBABWE	TAFALA CHARAMBA	ZIMBABWE POSTS (PRIVATE) LIMITED (ZIMPOST)	+263 775 490 983 / +263 77 330 331	tctmfundisi@gmail.com;

### ORGANISATIONS POSTALES SOUS-REGIONALES ET PARTENAIRES

129.	AFRAA	ABDERAHMANE BERTHE	AFRICAN AIRLINES ASSOCIATION (AFRAA)	+254 746 151 529	<a href="mailto:aberthe@afraa.org">aberthe@afraa.org</a>
130.	ATU	DJIBRILLA BALLO	AFRICAN TELECOMMUNICATIONS UNION	+254 2587678/	<a href="mailto:d.ballo@atuuat.africa">d.ballo@atuuat.africa</a>
131.	CRASA	BRIAN KASONKA MWANSA	CRASA	+267 75 997 105	<a href="mailto:bmwansa@crasa.org">bmwansa@crasa.org</a>
132.	EACO	ALLY SIMBA	EACO	+250 78 460 5872	<a href="mailto:asimba@eaco.int">asimba@eaco.int</a>
133.	EACO	ALEXIS SINARINZI	EACO	+257 799 072 66	<a href="mailto:asinanrinzi@eaco.int">asinanrinzi@eaco.int</a>

134.	PAYTOTA	ERASMUS OKURUT	PAYTOTA LIMITED CEO/FOUNDER	+256779735042	<a href="mailto:erasmus@paytota.com">erasmus@paytota.com</a>
<b><u>AUDITEUR</u></b>					
135.	ERNST & YOUNG	RAPHAEL BULUGU MASHAURI	ERNST & YOUNG	+255713339307	<a href="mailto:raphael.mashauri@tz.ey.com">raphael.mashauri@tz.ey.com</a>
136.	ERNST & YOUNG	DR. NEEMA KIURE	ERNST & YOUNG	+255754272828	<a href="mailto:Neema.kiure@tz.ey.com">Neema.kiure@tz.ey.com</a>

## UNION PANAFRICAINNE DES POSTES (UPAP)

137.	UPAP	SIFUNDO CHIEF MOYO	SG UPAP	+255 682 717 778	<a href="mailto:sg@papu.co.tz">sg@papu.co.tz</a>
138.	UPAP	JESSICA HOPE SSENGOOBA	SGA UPAP	+255 694 267 461	<a href="mailto:asg@papu.co.tz">asg@papu.co.tz</a>
139.	UPAP	NATHAN MKANDAWIRE	UPAP	+255 784 865 834	<a href="mailto:gs@papu.co.tz">gs@papu.co.tz</a>
140.	UPAP	HILLARIA MAZENGE	UPAP	+255 679 886 594	<a href="mailto:gso@papu.co.tz">gso@papu.co.tz</a>
141.	UPAP	MICHAEL ONYEZEWE	UPAP	+255 786 182 798	<a href="mailto:af@papu.co.tz">af@papu.co.tz</a>
142.	UPAP	PHOSTINE OYUKE	UPAP	+255 788 551 664	<a href="mailto:cop@papu.co.tz">cop@papu.co.tz</a>
143.	UPAP	PASCAL CAPO-CHICHI	UPAP	+255767882075	<a href="mailto:translator@papu.co.tz">translator@papu.co.tz</a>

144.	UPAP	JUDE ASU TARH	UPAP	+255679777850	<a href="mailto:pt@papu.co.tz">pt@papu.co.tz</a>
145.	UPAP	YONNA SINGOGO	UPAP	+255787079832	<a href="mailto:afo@papu.co.tz">afo@papu.co.tz</a>
146.	UPAP	LELO MALLYA	UPAP	+255754344135	<a href="mailto:it@papu.co.tz">it@papu.co.tz</a>
147.	UPAP	ITESI TAGUABA	UPAP	+255755209679	<a href="mailto:sc@papu.co.tz">sc@papu.co.tz</a>
148.	UPAP	ABDOULAYE NIANG	UPAP	+221 655 66 14	<a href="mailto:fid@papu.co.tz">fid@papu.co.tz</a>

**ANNEXE 3**  
**ORDRE DU JOUR ET PROGRAMME DE TRAVAIL**





**UPAP/CA/XLI/2023 - Doc N°1**

*Original : anglais*

**41<sup>EME</sup> session ordinaire du Conseil d'administration  
29 au 30 août 2023, Arusha, Tanzanie**

## **PROJET D'ORDRE DU JOUR**

### **BUREAU**

PRESIDENT	-	Madagascar
1 <sup>ER</sup> VICE-PRESIDENT	-	Nigeria
2 <sup>EME</sup> VICE-PRESIDENT	-	Algérie
RAPPORTEURS	-	Burundi & Malawi
SECRETAIRE	-	SECRETARIAT GENERAL

<b>POINT N°</b>	<b>ACTIVITE</b>	<b>DOCUMENT N°</b>
1.	Inscription des délégués	
2.	Cérémonie officielle d'ouverture	
3.	Réunion des chefs de délégation des membres du Conseil d'administration de l'UPAP	
4.	Mot d'ouverture du président	
5.	Confirmation du quorum	
6.	Election et installation du bureau	
7.	Allocution du président entrant	
8.	Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail	<b>UPAP/CA/XLI/2023 - Doc N°1</b>
9.	Messages de bonne volonté des partenaires	<b>UPAP/CA/XLI/2023 - Doc N°2</b>
10.	Rapport du président sortant du Conseil d'administration	<b>UPAP/CA/XLI/2023 - Doc N°3</b>
11.	Examen et adoption du rapport sur les questions découlant de la 40 <sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport présenté par le Secrétariat général</li> <li>• Exposé sur les préparatifs du 4<sup>ème</sup> Congrès extraordinaire de l'UPU prévu en octobre 2023, présenté par l'UPU</li> </ul>	<b>UPAP/CA/XLI/2023 - Doc N°4</b>
12.	Présentation du rapport d'activités du Secrétaire général pour la période 2022/2023	<b>UPAP/CA/XLI/2023 - Doc N°5</b>

13.	Examen et adoption des rapports assortis de recommandations des Commissions techniques et des forums, par les présidents respectifs :	
	a) Exploitation et Technologies	UPAP/CA/XLI/2023 - Doc N°6
	b) Finances et Administration	UPAP/CA/XLI/2023 - Doc N°7
	c) Politique et Régulation	UPAP/CA/XLI/2023 - Doc N°8
	d) Stratégie	UPAP/CA/XLI/2023 - Doc N°9
	e) Forum des Régulateurs	UPAP/CA/XLI/2023 - Doc N°10
14.	Examen et approbation du Rapport de l'Auditeur externe sur les comptes de l'Union pour l'exercice clos au 31 mai 2022	UPAP/CA/XLI/2023 - Doc N°11
15.	Date et lieu de la 42 <sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration	
16.	Divers	
17.	Examen et adoption des décisions, résolutions, recommandations de la 41 <sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration	
18.	Communiqué final	
19.	Motion de remerciement	
20.	Clôture	



**UPAP/CA/XLI/2023 - Doc N°1 Annexe**

*Original : anglais*

**41<sup>EME</sup> session ordinaire du Conseil d'administration**

**29 au 30 août 2023, Arusha, Tanzanie**

**PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA 41<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE  
L'UPAP  
(PROJET)**

<b>1. Objet</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Adoption du programme de travail de la 41<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration</li></ul>	<b>Références/Alinéas</b>  Règlement intérieur du Conseil d'administration
<b>2. Décision attendue</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Examiner et adopter le programme</li></ul>	

1<sup>ère</sup> JOURNEE : 29 août 2023

PLENIERE :

POINT N°	HORAIRE (TU)	ACTIVITES	OBSERVATIONS
1.	05h00-07h30	Inscription des délégués	
2.		Cérémonie officielle d'ouverture	Séance publique
3.	07h30-10h00	Réunion des chefs de délégation	Séance à huis clos
4.		Mot d'ouverture du président	Séance publique
5.		Confirmation du quorum	Séance publique
6.		Election et installation du bureau	Séance publique
7.		Allocution du président entrant	Séance publique
8.		Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail <b>UPAP/CA/XLI/2023 - Doc N°1</b>	Séance publique
9.		Messages de bonne volonté des partenaires <b>UPAP/CA/XLI/2023 - Doc N°2</b>	
	10h00-11h00	<b>DEJEUNER</b>	
10.	13h00-16h00	Rapport du président sortant du Conseil d'administration <b>UPAP/CA/XLI/2023 - Doc N°3</b>	Séance publique
11.		Examen et adoption du rapport sur les questions découlant de la 39 session ordinaire et de la 10 <sup>ème</sup> session extraordinaire du Conseil d'administration : <ul style="list-style-type: none"><li>• Rapport présenté par le Secrétariat général <b>UPAP/CA/XLI/2023 - Doc N°4</b></li></ul>	

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exposé sur les préparatifs du 4<sup>ème</sup> Congrès extraordinaire de l'UPU prévu en octobre 2023, présenté par l'UPU</li> </ul>	
12.		Présentation du rapport d'activités du Secrétaire général pour la période 2021/2022 <b>UPAP/CA/XLI/2023 - Doc N°5</b>	Séance publique

**2<sup>ème</sup> JOURNEE : 30 août 2023**

13.	06h00-10h00	<p>Examen et adoption des rapports assortis de recommandations des Commissions techniques et des Forums, par les présidents respectifs</p> <p>a) Exploitation et Technologies <b>UPAP/CA/XLI/2023 - Doc N°6</b></p> <p>b) Politique et Régulation <b>UPAP/CA/XLI/2023 - Doc N°8</b></p> <p>c) Stratégie <b>UPAP/CA/XLI/2023 - Doc N°9</b></p> <p>d) Forum des Régulateurs <b>UPAP/CA/XLI/2023 - Doc N°10</b></p>	Séance publique
	10h00-11h00	<b>DEJEUNER</b>	
14.		<p>Examen et approbation du Rapport de l'Auditeur externe sur les comptes de l'Union pour l'exercice clos au 31 mai 2021 <b>UPAP/CA/XLI/2023 - Doc N°11</b></p>	Séance à huis clos
15.	11h00-14h00	<p>Examen et adoption du rapport assorti de recommandations de la Commission Finances et Administration <b>UPAP/CA/XLI/2023 - Doc N°7</b></p>	Séance à huis clos
16.	15h00-16h00	Date et lieu de la 42 <sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration	Séance publique
17.		Divers	Séance publique
18.		Examen et adoption des décisions, résolutions et recommandations de la 41 <sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration	Séance publique
19.		<p><b>Séance de clôture</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiqué final</li> <li>• Motion de remerciement</li> </ul>	Séance publique

**ANNEXE 4**

**RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETARIAT GENERAL &  
RESOLUTION PORTANT ADOPTION DUDIT RAPPORT**



# **RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU SECRETARIAT GENERAL DE L'UNION PANAFRICAIN DES POSTES 2022/2023**

## **1. PREAMBULE**

**1.1** Conformément à l'article 9, paragraphe 17 des Actes de l'UPAP de l'Union, le Secrétaire général est tenu de présenter au Conseil d'administration (CA) un rapport annuel sur les activités du Secrétariat général entre les deux (2) sessions du Conseil. Ce rapport couvrira les activités entreprises au cours de la période 2022/2023.

**1.2** Les activités du Secrétariat général au cours de l'année écoulée ont été exécutées avec pour but de cadrer avec l'article 9 de la Convention de l'Union qui définit les objectifs de l'Union qui sont de :

- i promouvoir la coopération au développement entre les Etats membres dans le domaine des services postaux ;
- ii promouvoir et faciliter l'accès à des services postaux universels de qualité;
- iii promouvoir et faciliter la réforme du secteur postal ;
- iv promouvoir et faciliter l'assistance technique dans le secteur postal ;
- v promouvoir et défendre les positions communes des Etats membres sur des questions postales ;
- vi promouvoir la recherche et le développement dans le secteur postal ;
- vii promouvoir des projets régionaux de développement du réseau postal africain ;
- viii favoriser le développement de nouveaux produits et services ;
- ix promouvoir le développement durable du secteur postal ;
- x promouvoir l'action positive en faveur des groupes défavorisés dans le développement du secteur postal.

## **2. ENJEUX STRATEGIQUES ET RISQUES IDENTIFIES**

### **2.1 TOUR DE L'UPAP**

Le projet de Tour UPAP façonnera considérablement les activités de l'Union dans les années immédiates et futures. La Tour offrira de nombreuses opportunités de génération de revenus, des bureaux pour le Secrétariat général, un environnement de travail convivial, une stratégie du Centre pour la poste africaine, un Centre de recherche de pointe pour le secteur postal, une déclaration audacieuse sur l'intention du secteur postal en tant que secteur postal à vie, partenaire des citoyens africains et outil de développement pour les gouvernements

africains. La Tour sera l'exemple même de la numérisation et de la modernisation de la Poste africaine. Le Secrétariat général saisira toutes les opportunités que la Tour présente pour l'Union.

## **2.2 Augmentation du nombre d'adhésions à l'Union**

Trois pays ont manifesté leur intérêt à rejoindre l'Union panafricaine des postes et toutes les mesures nécessaires ont été prises pour faciliter le processus.

### **2.2.1 Ile Maurice**

Le ministère en charge de la Poste a invité le Secrétaire général de l'UPAP à participer aux festivités marquant le 130<sup>ème</sup> anniversaire de la création de la poste mauricienne qui se sont tenues en octobre 2022. Le Secrétaire général a rencontré les dirigeants du gouvernement, dont le ministre, le Premier ministre et le président du pays qui ont tous manifesté leur intérêt à adhérer à l'Union. La dernière action a été la fourniture des informations requises par le Secrétariat général.

### **2.2.2 Rwanda**

Les autorités ont exprimé la volonté de poursuivre le processus d'adhésion à l'Union. Les documents requis ont été envoyés et les informations obtenues par le Secrétaire particulier.

### **2.2.3 Soudan du Sud**

Lors de la visite des ambassadeurs africains accrédités en République Unie de Tanzanie, Son Excellence l'ambassadeur du Soudan du Sud s'est entretenu sur la question de l'adhésion à l'Union. Il s'est montré intéressé et a demandé qu'une note verbale soit envoyée à l'ambassade. Cela a été fait et nous attendons une réponse.

## **2.3 Non-paiement des contributions statutaires**

L'Union continue de subir un préjudice financier en raison du non-paiement des contributions statutaires par certains États membres. Cela a pour effet de ralentir les activités de l'Union, car celles-ci ne peuvent être financées ni à temps, ni entièrement.

## **2.4 Risques environnementaux**

Au cours de la période sous revue, le secteur postal en Afrique a été affecté par un certain nombre de risques

**2.4.1 Catastrophes naturelles : La survenue du cyclone tropical Freddy, qui a touché Madagascar, le Malawi, le Mozambique et le Zimbabwe, a été particulièrement importante.**

**2.4.2** La cybercriminalité était un problème avec lequel il fallait compter dans certaines régions du continent, notamment l'intrusion illégale du site Web de l'UPAP par des pirates malveillants inconnus le 13 mars 2023, qui ont réussi à bloquer les visiteurs du site et à les détourner vers un autre site.

**2.4.3** Inondations : Des inondations ont eu lieu aussi en République démocratique du Congo (RDC) au mois de mai 2023. Elles ont été causées par des pluies torrentielles affectant l'est de la République démocratique du Congo, provoquant le débordement des rivières et des berges entraînant des crues soudaines, des victimes et de graves dégâts. Même si les bureaux de poste et leurs employés n'ont pas été directement touchés par ces inondations, les effets de la catastrophe ont toutefois entraîné une baisse du nombre d'activités postales.

**2.4.4** Troubles civils : Le continent a continué de connaître une recrudescence des troubles civils, certains pays connaissant une détérioration rapide de leur profil de risque de troubles civils entre le deuxième trimestre 2022 et le deuxième trimestre 2023, marquant la plus forte augmentation annuelle du continent depuis six ans. L'impact de ces troubles s'est répercuté dans toute la région et, par conséquent, dans tous les secteurs, y compris la poste.

### **3. GESTION FINANCIÈRE**

#### **3.1 Performance financière**

La performance financière globale de l'Union indique un excédent d'exploitation non audité s'élevant à six cent vingt-deux mille cinq cent cinquante-trois dollars américains (**622 553 \$EU**). L'excédent est soutenu par la contribution statutaire aux fonds propres de l'Immeuble de la Tour de l'UPAP, qui constitue un revenu supplémentaire pour l'Union. L'excédent non audité est supérieur aux cent soixante-six mille neuf cent trente-huit (166 938 \$EU) atteints au cours de l'exercice 2021/2022.

#### **3.2 Sources de Recettes de l'Union.**

**3.3** Les recettes de l'Union proviennent des principales sources suivantes :

- i) contributions statutaires des États-membres fixées selon le barème établi par la Conférence ;
- ii) contributions statutaires des membres associés ;
- iii) contributions volontaires des États membres et membres associés ;
- iv) dons des États ou organisations non membres ;
- v) produits et activités réalisés par l'Union ;
- vi) investissements approuvés par le Conseil;
- vii) les pénalités/amendes imposées pour violation de la Convention.
- viii) Les recettes diverses.

#### **3.4 Cotisations syndicales reçues**

**3.4.1** Vingt et un Etats membres sur 45 ont payé leurs contributions statutaires s'élevant à 785 887,38 \$EU (56,5 %) sur le montant facturé prévu de 1 390 690,77 \$EU, qui correspond aux revenus budgétisés des Etats membres pour l'exercice 2022/2023.

**3.4.2** Cinq (5) Etats membres ont payé des arriérés de contributions pour les années précédentes s'élevant à quatre cent douze mille cent trente-six dollars américains et trente-sept centimes (412 136,37 \$EU).

**3.4.3** La Poste des Etats-Unis et Dubai Ports World ont payé leur contribution annuelle statutaire en qualité de membres associés. AsaaseGPS n'a pas payé de contribution annuelle statutaire au cours des quatre dernières années consécutives et n'a donné aucune raison pour son non-respect de la Convention de l'UPAP. Entre-temps, Dubai Ports World s'est retiré de l'Union après avoir réglé tous ses impayés pendant trois (3) ans.

- 3.4.4** Le total des contributions statutaires reçues au cours de l'exercice s'élève à 1 290 864,49 \$EU. Ce montant équivaut à 85,3% des 1 514 172 \$EU de contributions statutaires budgétisées pour l'exercice 2022/2023.
- 3.4.5** Les revenus provenant d'autres sources de revenus tels que les dons/subventions, les revenus d'investissement, les pénalités/amendes imposées pour violation de la Convention, les revenus de produits et services ainsi que les revenus divers se sont élevés à 1 906,80. Ces sources ont généré les 151 440,00 \$EU escomptés.
- 3.4.6** La contribution totale reçue à titre de contribution statutaire en espèces au projet de Tour de l'UPAP s'élève à 449 999,93 \$EU. Les arriérés impayés à ce jour s'élèvent à 316 245,34 \$EU.
- 3.4.7** Le revenu total perçu au cours de l'exercice 2021/2022 est de 1 279 920,55 \$EU, soit 77 % des 1 664 850,00 \$EU budgétisés pour l'année.

### **3.5 Dépenses**

- 3.5.1** L'article 16 de la Convention stipule que les dépenses de l'Union porteront sur les éléments ci-après :
- i) les sessions de la Conférence et du Conseil ainsi que les réunions des commissions administratives et techniques ;
  - ii) le fonctionnement du Secrétariat général ;
  - iii) la mise en œuvre du programme d'activités de l'Union ;
  - iv) toute autre activité qui concourt à la réalisation des objectifs de l'Union et approuvée par la Conférence des plénipotentiaires et/ou le Conseil d'administration.
- 3.5.2** Le total des dépenses non auditées pour l'exercice 2022/2023 s'élève à un million cent quarante mille deux cent vingt-cinq dollars américains (**1 140 225 \$EU**) représentant 75 % des crédits ouverts au titre de l'exercice, soit un million cinq cent seize mille cinq dollars américains (**\$EU 1 516 005**), affectés à l'année. Il va sans dire que les dépenses ont été maîtrisées à ce niveau en raison du non-paiement des ressources financières budgétisées et de certains autres programmes physiques préplanifiés qui se sont tenus en ligne.

## **4. EXPLOITATION ET TECHNOLOGIES**

### **4.1 ACTIVITES RELATIVES A LA REMUNERATION**

#### **4.1.1 Ateliers sur la rémunération**

L'UPU a organisé des ateliers sur la rémunération pour la région Afrique et la région arabe, incluant les pays d'Afrique du Nord, du 16 au 17 décembre 2022 à Abuja, au Nigéria, et du 15 au 16 mars 2023 au Caire, en Egypte, respectivement.

Les ateliers visaient à éclairer les Opérateurs Désignés sur les systèmes de rémunération approuvés par le 3<sup>ème</sup> Congrès extraordinaire de Genève en 2019 et lors du 27<sup>ème</sup> Congrès ordinaire tenu à Abidjan en 2021 pour s'assurer de la bonne application des tarifs approuvés.

Le Secrétariat général de l'UPAP a participé à l'atelier d'Abuja.

#### **4.1.2 Questionnaire sur la rémunération des envois de la poste aux lettres**

Suite à l'adoption du Plan d'action de la Commission Exploitation et Technologies lors de la 40<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP tenue à Kinshasa en République démocratique du Congo (RDC), le Groupe de Travail sur la Rémunération (GR) a élaboré un questionnaire pour évaluer la mise en œuvre des systèmes de rémunération de la poste aux lettres approuvés par le Congrès en Afrique..

L'objectif de la diffusion du questionnaire était que le Groupe de travail ait une fois de plus une image claire de la situation pour les pays africains afin de planifier et d'articuler de manière informative la position de l'Afrique dans le travail du GRI de l'UPU.

Le Secrétariat Général a préparé un rapport sur l'analyse des réponses reçues de vingt-trois (23) Opérateurs Désignés représentant 51% des Etats membres de l'UPAP.

#### **4.1.3 Atelier sur la rémunération des envois EMS**

Le Secrétariat général a organisé, en collaboration avec l'Egypte, une réunion du groupe de travail sur la rémunération pour discuter de la rémunération des envois EMS, de sa relation et de son incidence sur les frais terminaux des pays africains. L'Egypte a rédigé une proposition visant à explorer la possibilité d'utiliser les tarifs intérieurs de l'EMS comme base de calcul des taux des frais terminaux pour les Etats membres de l'UPU bénéficiant de tarifs intérieurs subventionnés pour la poste aux lettres et en particulier pour les pays du groupe IV.

## 4.2 DIGITALISATION ET INNOVATION

### 4.2.1 Etude de l'UA sur l'amélioration de la digitalisation des services postaux en Afrique

La Commission de l'Union africaine (CUA), en collaboration avec l'UPAP et l'UPU, a commandé une étude financée par le gouvernement français pour évaluer le niveau de digitalisation dans la poste africaine et a formulé des recommandations à mettre en œuvre sur tout le continent.

Le rapport sur l'étude a été diffusé par la Commission de l'Union africaine et un atelier de validation a été organisé en collaboration avec l'UPAP et l'UPU le 31 mars 2023.

La phase de mise en œuvre du projet commencera une fois que la CUA aura finalisé les questions administratives et le programme.

### 4.2.2 Etat de mise en œuvre de la digitalisation des services postaux en Afrique

L'une des principales activités mises en œuvre en matière de digitalisation est l'étude sur l'amélioration de la digitalisation des services postaux en Afrique. Un questionnaire sur **l'état de mise en œuvre de la digitalisation des services postaux en Afrique**, découlant principalement des recommandations de l'étude, a été approuvé par le groupe de travail sur la digitalisation et l'innovation lors de sa réunion du 25 avril 2023.

L'objectif du questionnaire était d'obtenir et de recueillir des informations sur la digitalisation des services postaux en Afrique en vue d'établir le statut dans les Etats membres et d'utiliser les informations obtenues comme base de référence pour les interventions.

Le Secrétariat général a préparé un rapport sur e situation à partir de vingt-six (26) réponses reçues représentant 58% des Etats membres de l'UPAP. Un suivi est en cours auprès des Etats membres défailants et le rapport sera mis à jour en conséquence.

## 4.3 ACTIVITES PHILATELIQUES

Un certain nombre d'activités ont été menées par le groupe de travail sur la promotion de la philatélie dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de l'UPAP pour la période 2022-2025, comme indiqué ci-dessous :

### 4.3.1 Conférence africaine sur la philatélie

L'UPAP, en collaboration avec l'UPU et le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud, a organisé la 1<sup>ère</sup> Conférence africaine sur la philatélie du 9 au 10 novembre 2022 au Centre international de congrès, au Cap, en Afrique du Sud, autour du thème « **Philatélie : numérisation et modèle commercial** ».

Une exposition philatélique s'est également tenue en marge de la Conférence du 8 au 12 novembre 2022. L'exposition était organisée par la Fédération Internationale de Philatélie (FIP). Des collectionneurs de timbres, des opérateurs désignés, l'UPU et d'autres partenaires ont participé à l'exposition.

La Conférence du Cap s'est terminée avec succès et une proposition a été faite selon laquelle la Conférence philatélique africaine devrait être un événement annuel organisé à tour de rôle par un Etat membre quelconque de l'UPAP.

Le Maroc s'est proposé d'abriter la 2<sup>ème</sup> Conférence africaine de philatélie du 21 au 22 novembre 2023 à Rabat et les préparatifs de l'événement sont en cours.

### 4.3.2 Numérisation des activités philatéliques

Suite à la signature d'un protocole d'accord entre l'UPAP et StampsDaq en juillet 2022 lors de la 40<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration, l'UPAP a organisé un webinaire en collaboration avec ladite entreprise le 31 août 2022. L'objectif principal du webinaire était de démontrer comment fonctionne la plateforme de timbres cryptographiques.

À ce jour, la Côte d'Ivoire et le Botswana ont collaboré avec StampsDaq sur la digitalisation des timbres de l'opérateur désigné.



### 4.3.3 Prochains événements

Les prochains événements philatéliques suivants auront lieu en 2023 :

- i) 2<sup>ème</sup> Conférence africaine sur la philatélie, 21 au 22 novembre 2023 au Maroc ;
- ii) 18<sup>ème</sup> édition du concours de philatélie de l'UPU, du 27 novembre au 2 décembre 2023, à Bangkok, Thaïlande.

### 4.3.4 Emission conjointe de timbres sur la mise en service de la Tour de l'UPAP

Conformément au Plan d'action consolidé de l'UPAP pour la période 2022-2025, l'Union dispose d'une marge de manœuvre pour participer à des émissions conjointes de timbres afin de promouvoir le patrimoine et les événements africains. À cet effet, le Groupe de travail sur la promotion de la philatélie a proposé l'émission d'un timbre commémoratif conjoint pour marquer l'inauguration de la Tour de l'UPAP par la présidente de la République Unie de Tanzanie, Son Excellence Dr. Samia Suluhu Hassan.

Le thème de l'émission conjointe de timbres : « **Timbre commun de l'UPAP sur l'inauguration de la Tour de l'UPAP** » et sept (7) opérateurs désignés, à savoir ; L'Algérie, l'Egypte, le Maroc, le Nigeria, le Sénégal, la Tanzanie et le Zimbabwe participent à l'émission du timbre physique

Outre ce qui précède, StampsDaq a proposé d'émettre un timbre cryptographique au nom des États membres intéressés pour marquer l'événement. Le coût de l'émission dudit timbre serait à la charge de StampDaq et de ses partenaires, et un pourcentage du produit de la vente des timbres cryptographique serait reversé à l'UPAP.

Cinq (5) opérateurs désignés ont exprimé leur intérêt pour l'émission du timbre cryptographique. Il s'agit de l'Angola, de la Côte d'Ivoire, du Libéria, du Nigeria et du Zimbabwe.

## 4.4 ACTIVITES DE LA CHAÎNE LOGISTIQUE

### 4.4.1 Certification en matière de sécurité avancée

Le Secrétariat général a présenté un rapport sur l'atelier de formation sur le renforcement de la sécurité dédié aux experts en sécurité postale qui s'est tenu du 28 au 30 septembre 2022 à Arusha, en Tanzanie. L'atelier, parrainé par les services postaux des États-Unis (USPS), a été organisé en collaboration avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD), de l'UPU et l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS).

L'atelier a appelé au renforcement de la collaboration entre les parties prenantes, notamment l'UPU, l'OMD et l'OICS, en vue d'identifier les synergies qui peuvent être explorées pour renforcer la sécurité et faciliter des procédures douanières sans faille, améliorant ainsi l'intégration de la chaîne logistique.

L'UPU a mené deux missions d'examen au Malawi et au Togo en juillet 2023 pour évaluer leur conformité aux normes de sécurité S58 et S59. Les pays attendent les résultats des évaluations.

#### **4.4.2 Données électroniques préalables (EAD)**

Le Secrétariat général a présenté un rapport sur l'atelier sur les données électroniques préalables (EAD) et le système de déclaration en douane (CDS) qui s'est tenu du 21 au 23 février 2023 à Zanzibar, en République Unie de Tanzanie. L'atelier a été organisé dans le cadre du projet sur la préparation opérationnelle pour le commerce électronique (ORE).

L'atelier, financé par les États-Unis d'Amérique, vise à améliorer la conformité aux EAD en Afrique, étant donné qu'aucun pays n'atteignait les objectifs EAD pour les marchandises entrant aux États-Unis. Il y avait donc préoccupation et urgence d'améliorer les performances EAD de la région Afrique pour atteindre des niveaux de réalisation d'au moins 90 à 95 % par pays d'ici à fin 2023.

#### **4.4.3 Activités de la Task Force UPAP-AFRAA**

La Task Force UPAP-AFRAA a été créée par la Commission Exploitation et Technologies pour traiter les problèmes connexes au transport du courrier en Afrique. Ladite Task Force est composée de représentants des postes des cinq (5) sous-régions africaines ainsi que de représentants de l'Association des compagnies aériennes africaines (AFRAA).

À cet égard, les représentants de la Poste sont le Cameroun, le Kenya, le Nigeria, l'Afrique du Sud et la Tunisie.

La Task Force présidée par le Kenya a tenu sa réunion en avril 2023. En résumé, elle a examiné les principales questions suivantes :

- Récapitulatif des termes de référence (TdR ) du groupe de travail ;
- Plan d'action pour la période 2022-2025 ;
- Accords de niveau de service entre OD et compagnies aériennes ;
- Échange de messages EDI avec les compagnies aériennes ;
- Paiement des frais de transport par les OD ;
- Rapport de la réunion du groupe de travail sur le fret de l'AFRAA au quatrième trimestre de la réunion de la Ttask Force sur le fret de l'AFRAA au quatrième trimestre.

À ce jour, le Secrétariat général a collaboré avec le Secrétariat de l'AFRAA dans un certain nombre de domaines, notamment :

- i) La révision du protocole d'accord qui est en cours ;
- ii) La mise en œuvre du Plan d'action du Groupe de travail UPAP-AFRAA ;
- iii) Le Secrétariat général de l'UPAP a participé à la réunion du Comité du réseau et du fret de l'AFRAA tenue le 6 octobre 2023.

#### **4.4.4 Préparation opérationnelle pour le commerce électronique (ORE 3)**

Conformément au Plan de développement régional de l'UPU pour la région Afrique de la période 2022-2025, le Bureau international de l'UPU a préparé un projet sur l'efficacité opérationnelle et le développement du commerce électronique (ORE 3) à mettre en œuvre par les Etats membres

Pour lancer la mise en œuvre des activités incluses dans le plan de travail du projet, l'IB, en coordination avec l'UPAP et certains organismes postaux sous-régionaux africains, a organisé un atelier de démarrage du projet du 13 au 15 décembre 2022 à Abuja au Nigeria.

Tous les Etats membres participent au projet. Des ateliers annuels seront organisés pour le projet pour les pays anglophones, les pays francophones ainsi que les pays arabophones qui comprennent les pays d'Afrique du Nord.

Le Secrétariat général, qui joue un rôle de coordination en collaboration avec l'UPU, participe aux ateliers régionaux et prendra également part à la conduite de missions d'examen pour évaluer l'état de mise en œuvre du projet dans les Etats membres.

## 5. CONFÉRENCE DES RÉGULATEURS POSTAUX AFRICAINS

L'UPAP a organisé, en collaboration avec l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications (ARTP) du Sénégal, sous l'égide du Ministère des Communications, des Télécommunications et de l'Economie Numérique, en collaboration avec l'Union Postale Universelle (UPU), la première Conférence des Régulateurs Postaux Africains qui s'est tenue le 23 mai 2023 à l'hôtel King Fahd de Dakar, au Sénégal. Le thème de la conférence était « La régulation à l'ère numérique pour un secteur postal durable ».

Les sous-thèmes de la conférence étaient les suivants :

- « Perspectives de développement postal à l'ère numérique : garantir l'accès universel et uniformiser les règles du jeu. »
- « Tirer parti de la technologie pour construire un écosystème postal accueillant les acteurs privés et garantissant la viabilité financière des opérateurs désignés ».
- "Démontrer les défis réglementaires émergents dans un secteur postal en évolution".

Cette conférence a marqué le début d'une nouvelle ère pour le traitement des questions réglementaires au sein de l'Union, car cette plateforme s'est avérée propice à une interaction efficace entre les autorités de régulation.

## 6. OUVERTURE DE L'UPU AUX ACTEURS DU SECTEUR POSTAL ELARGI

La Task Force de l'UPAP sur l'ouverture de l'UPU aux acteurs du secteur postal élargi a travaillé en étroite collaboration avec le Secrétariat général pour tenir les Membres informés sur ce sujet d'actualité et pour impliquer l'ensemble des membres de l'UPAP dans les pistes d'action.

Au nombre des activités réalisées, on peut citer :

- L'organisation de réunions virtuelles à l'intention des Membres
- Le Forum africain sur l'ouverture de l'UPU. Ce forum a réuni des conférenciers du Canada, d'Italie, d'Australie et d'Égypte représentant les perspectives du PUMED.
- Le Secrétariat général a produit un document sur l'ouverture de l'Union postale universelle (UPU) aux acteurs du secteur postal élargi : GENÈSE ET FEUILLE DE ROUTE.
- Le document Genèse et Feuille de route a été décliné en trois versions successivement mises à jour, qui reliaient le sujet à la décision originale du Congrès de Doha de 2012.
- Le document analyse la structure de gouvernance de l'UPU, définit le thème de l'ouverture, analyse le secteur postal national et ses parties prenantes, et inclut des expériences d'autres régions.
- La prochaine étape avant le Congrès extraordinaire d'octobre serait d'examiner les paquets présentés comme propositions à l'UPU et de permettre aux membres de formuler une réaction.

## **7. PROJETS CLES**

### **7.1 Phase d'achèvement du projet de Tour de l'UPAP**

La Tour de l'UPAP a été achevée et remise au client le 11 août 2023. Le bâtiment emblématique dispose de 167 parkings, de 3 groupes électrogènes de secours capables de fonctionner sans arrêt pendant 24 heures, de réservoirs de stockage d'eau et de points de collecte des déchets et de points de stockage de gaz de cuisine. Elle dispose de 6 ascenseurs dont un résistant au feu qui peut être utilisé pour les opérations de secours en cas d'incendie dans le bâtiment. Il y a un monte-charge dédié au transport des marchandises et des marchandises volumineuses pour les locataires, 2 monte-plats qui seront utilisés pour relier la cuisine et la salle à manger au 16<sup>ème</sup> étage et la mezzanine du 16<sup>ème</sup> étage ainsi qu'au 2<sup>ème</sup> et au 3<sup>ème</sup> étages. Il existe également un escalier roulant qui relie les zones commerciales du rez-de-chaussée et du premier étage. La plupart des espaces du bâtiment seront utilisés comme bureaux. Malgré cela, il existe une salle de conférence ultramoderne pouvant accueillir 400 délégués et cinq salles de conférence pouvant être partitionnées à souhait. Ces salles de conférence sont complétées par une salle VVIP et une autre salle de réunion VIP pouvant accueillir une réunion de concertation des chefs de délégation.

### **7.2 Données financières du projet**

Le coût de la construction à ce jour, y compris celui engendré par les modifications apportées au projet est de **53 248 534 873,08 TZS (22 186 889,53 \$EU)**, TVA incluse. Une partie de la composante TVA du projet, d'un montant total de **6 044 080 613,65 TZS (2 518 366,92 \$EU)**, a été réglée par le pays hôte étant donné que l'UPAP, en tant qu'institution diplomatique, est exonérée d'impôts en République Unie de Tanzanie. Il est prévu que le gouvernement rembourse le reliquat de TVA résultant des modifications dues à l'augmentation de la portée du projet.

### **7.3 Paiement des contributions obligatoires dans le cadre de la construction de l'Immeuble de l'UPAP**

Vingt-trois (23) Etats membres ont réglé leurs contributions obligatoires en espèces s'élevant à 493 835,71 \$EU, conformément à la résolution **N°02/UPAP/CP/X/2021 de la Conférence des plénipotentiaires portant contribution en espèces au projet de construction de l'Immeuble de l'UPAP**. Vingt-deux (22) Etats membres n'ont apporté aucune contribution au projet et la contribution totale obligatoire en espèces en fonds propres impayée s'élève à 316 245,34 \$EU.

## **8. COOPERATION AU DEVELOPPEMENT ET ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES**

Dans le but d'établir une collaboration entre les parties prenantes conformément aux dispositions du chapitre VIII, Coopération au développement de la Convention de l'Union, l'Union panafricaine a collaboré avec un certain nombre de parties prenantes clés afin de respecter les délais de mise en œuvre du programme d'activités de l'Union et de créer un cadre pour une coopération qui profite à l'Union et à ses membres.

### **8.1 Collaboration avec l'Union postale universelle (UPU)**

#### **8.1.1 Rapport sur l'indice de développement postal intégré (IDP)**

Le rapport sur l'indice de développement postal intégré (IDP) a été publié par l'UPU et fournit une image du développement postal dans le monde avec un classement qui reflète la performance des opérateurs postaux sur quatre dimensions, à savoir la fiabilité, la portée, la pertinence et la résilience.

Le rapport 2IPD pour 2022 classe 172 pays, la Suisse conservant la première place, suivie de l'Allemagne. L'Afrique était la région avec le plus grand nombre de pays (28), rattrapant la Suisse et l'Egypte, suivie du Cameroun en tête de liste pour l'Afrique.

### **8.1.2 Présentations du BI au cours des activités de l'UPAP**

Dans le cadre de la collaboration du Secrétariat général avec l'UPU, le Bureau international de l'UPU a fait des présentations sur différents domaines d'actualité de son expertise lors des différentes réunions des Commissions techniques de l'UPAP tenues à l'occasion de la 40<sup>ème</sup> session du Conseil d'administration.

### **8.1.3 Réunions de coordination avec les unions restreintes en prélude aux sessions du CA**

Conformément à la politique de développement et de coopération de l'UPU pour la période 2022-2025, telle qu'approuvée par le 27<sup>ème</sup> Congrès de l'UPU, l'UPAP a participé aux réunions de coordination des CA S2 et S3 organisées par le BI. L'objectif des réunions était de renforcer la coordination entre l'UPU et les Unions restreintes en promouvant une vision commune permettant à ces dernières de jouer un rôle plus actif en influençant le développement du secteur postal dans toutes les régions. Elles se concentrent également sur le niveau de mise en œuvre de la stratégie mondiale de développement et de coopération pour 2022-2025, les activités prévues et les préparatifs du Congrès extraordinaire.

### **8.1.4 Présentation des experts de terrain sous-régionaux de l'UPU**

L'UPU a organisé une réunion le 6 décembre 2022 avec ses Unions restreintes de la région Afrique. Au cours de la réunion, la Direction de la coopération au développement de l'UPU a présenté les experts de terrain nommés dans la région Afrique.

L'UPU a réitéré son engagement à travailler avec toutes les Unions restreintes d'Afrique sur tous les programmes et projets qui affectent la région. Les Unions restreintes ont été invitées à informer l'UPU à l'avance de toute activité dans leur région et à fournir des informations sur leurs points focaux.



## **8.2 Collaboration avec l'Union africaine (UA)**

### **8.2.1 Atelier de validation de l'étude sur l'amélioration de la digitalisation des services postaux en Afrique**

Une étude sur l'amélioration de la digitalisation des services postaux en Afrique a été menée par la Commission de l'Union africaine (CUA) en collaboration avec l'UPU, la France et l'UPAP dans le cadre de la stratégie de transformation numérique de l'UA en Afrique. Le projet a été financé par La Poste France à hauteur de 1,5 million d'euros.

Les dix (10) pays suivants participent à l'étude : Afrique du Nord (Egypte et Mauritanie), Afrique de l'Ouest (Ghana et Bénin), Afrique centrale (Cameroun et Congo Brazzaville), Afrique de l'Est (Kenya et Madagascar) et Afrique australe (Afrique du Sud et Zimbabwe).

Les quatre principaux objectifs de l'étude sont les suivants :

- i) Mesurer le niveau de transformation numérique atteint par chacun des 10 pays dans chacun des domaines identifiés ;
- ii) Identifier les défis et les facteurs clés de succès dans chaque domaine en identifiant les meilleures pratiques ;
- iii) Créer un ensemble d'outils permettant aux postes de diagnostiquer leur situation, de se comparer sur une échelle de degré de transformation numérique (taux de couverture des différents domaines) ;
- iv) Faire des recommandations aux Etats membres pour accélérer et améliorer la transformation numérique des services postaux

Le rapport d'étude a depuis lors été finalisé et la validation a été effectuée le 31 mars 2023. La mise en œuvre commencera une fois les approbations accordées par les autorités de la CUA.

### **8.2.2 La mission de réforme de l'Union africaine**

Dans le cadre du projet de réforme de l'Union africaine, Deloitte s'est vu confier la responsabilité de restructurer ses agences techniques spécialisées tout en donnant une impulsion et plus de vie aux relations entre elles. L'objectif principal de la mission était de restructurer les institutions spécialisées de l'Union africaine pour

répondre aux priorités de l'organisation à travers l'analyse, l'examen et la mise à jour des mandats, fonctions et rôles.

C'est dans ce contexte que l'UPAP a pris une série d'engagements avec l'équipe de Deloitte pour accomplir cette mission. Les engagements comprenaient la soumission d'informations et de documents ainsi que la tenue de réunions en ligne afin de renforcer les informations soumises.

La mission a été réalisée sous la supervision de l'Unité de mise en œuvre de la réforme institutionnelle de l'Union africaine.

### **8.2.3 Réunions du Comité africain d'experts sur l'identification numérique de l'Union africaine**

L'UPAP a participé à la 1<sup>ère</sup> réunion du Comité africain d'experts pour l'identification numérique (ACED) le 21 septembre 2022 au cours de laquelle les termes de référence (TdR) de l'ACED, la feuille de route et l'élection du Bureau avec le Kenya et l'Ethiopie, en tant que président et vice-président, respectivement pour coordonner et fournir des orientations sur la voie à suivre, entre autres.

L'UPAP a également participé à la 2<sup>ème</sup> réunion en ligne tenue du 7 au 8 décembre 2022. La réunion visait à discuter et à améliorer le projet de questionnaire d'enquête d'évaluation ainsi qu'à avoir une compréhension préliminaire du paysage de l'identification numérique dans les Etats membres (entre les experts désignés) & les Communautés économiques régionales (CER).

### **8.2.4 Consultations sur la ZLECA**

L'UPAP a participé aux consultations régionales des parties prenantes sur le commerce numérique en août 2022, visant à solliciter les contributions de diverses parties prenantes au Protocole de la ZLECA sur le commerce numérique.

Le résultat des consultations a été un rapport qui comprenait des éléments à traiter par le Protocole sur le commerce numérique, notamment des définitions claires du commerce numérique et des produits numériques,

la localisation des données, les technologies émergentes, l'infrastructure numérique, les flux de données transfrontaliers, le code source, la facilitation du commerce numérique, entre autres.

Le projet de protocole passe par différentes étapes de gouvernance de l'UA. Il est actuellement au niveau du Comité sur le commerce numérique avant d'être finalement soumis à l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine pour adoption.

### **8.3 Activités de coopération avec d'autres parties prenantes**

#### **8.3.1 Webinaire UPAP-FIDA sur les services financiers**

L'UPAP a organisé un webinaire sur les envois de fonds et les réseaux postaux en Afrique le 2 décembre 2022 en collaboration avec le Fonds international de développement agricole (FIDA). Le webinaire a été organisé dans le cadre du programme d'activités de l'UPAP au sein du groupe de travail sur la digitalisation et l'innovation. Le thème du webinaire était « **Le rôle des bureaux de poste africains dans le marché des envois de fonds ruraux : vers la reprise et la résilience grâce à l'inclusion numérique et financière** ».

Ledit webinaire a réuni plus de 200 participants à travers l'Afrique et au-delà. Il a permis aux Etats membres d'apprendre auprès d'experts dans le domaine de l'inclusion financière et de bénéficier des meilleures pratiques de la région.

#### **8.3.2 Sommet du Forum mondial sur les envois de fonds, l'investissement et le développement**

L'UPAP a également participé au Sommet du Forum mondial sur les envois de fonds, l'investissement et le développement qui s'est tenu du 14 au 16 juin 2023.

L'objectif du sommet était d'explorer les opportunités et les défis du paysage mondial post-pandémique, en mettant l'accent sur les couloirs de transfert de fonds et les innovations en matière d'investissement de la diaspora en Afrique. Il a également jeté les bases du prochain sommet des Nations Unies sur les ODD, qui se tiendra en septembre 2023 dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies, et du prochain examen de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (GCM). En outre, le

sommet GFRID 2023 a ouvert la voie à des réseaux et des synergies plus solides entre les secteurs, ainsi qu'à l'échange de bonnes pratiques en matière d'envois de fonds et d'investissement de la diaspora en faveur du développement durable.

### **8.3.3 Tenue de réunions avec des personnalités au siège de l'UPAP**

Le secrétaire général a accueilli les réunions pour discuter de diverses questions de coopération et de collaboration avec les dignitaires suivants dans son bureau :

- i) Groupe des diplomates africains (ambassadeurs et Hauts-commissaires africains accrédités par la République-Unie de Tanzanie)
- ii) Le Haut-Commissaire sud-africain en République-Unie de Tanzanie
- iii) Le consulat du Kenya basé à Arusha
- iv) Le consulat ougandais basé à Arusha

### **8.3.4 Engagements avec le pays hôte, la République Unie de Tanzanie**

Le Secrétariat général dialogue en permanence avec les autorités gouvernementales du pays hôte, la République Unie de Tanzanie, via le ministère en charge des services postaux et l'Autorité tanzanienne de régulation des communications. Le Secrétaire général et son équipe ont tenu au Secrétariat Général, un certain nombre de réunions consultatives avec le Ministère sur des questions telles que le projet de la Tour de l'UPAP, la demande de financement, le suivi des ressources humaines en détachement ainsi que la Journée commémorative de l'UPAP..

## **9. POINT SUR L'ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS, RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS**

L'Union est sur la bonne voie dans la mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations adoptées par la 39<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration. Les mises à jour détaillées seront fournies par les commissions respectives. Cependant, un résumé de l'état de la mise en œuvre est joint en **annexe I**.

Les activités suivantes ont été réalisées en relation avec les décisions, résolutions et recommandations ci-dessous :

### **9.1 Préparatifs de la 41<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP**

Les réunions de la 41<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP étaient censées se tenir à Madagascar du 17 au 28 juillet 2023 conformément à l'offre qui a été faite par ce membre à l'issue de la 40<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration. Cependant, en avril 2023 ; suite à des raisons liées à des restructurations techniques internes de son Opérateur désigné et au contexte politique, Madagascar a exprimé son regret de ne pas pouvoir organiser ladite session.

Face à cette situation, Le Secrétariat général en a pris acte et informé les Etats membres, tout en invitant ceux d'entre eux qui seraient intéressés par l'organisation de l'évènement à se manifester, dans un délai d'un mois.

Aucune offre n'ayant été reçue dans le délai, le Secrétariat général a dû faire recours à l'article 31 du Règlement d'exécution de la Convention qui dispose : « les sessions de la Conférence des plénipotentiaires et du Conseil d'administration se tiennent au siège de l'Union, à moins qu'un Etat membre n'invite la Conférence ou le Conseil à se réunir sur son territoire [...] »

La République Unie de Tanzanie a formellement répondu positivement à l'appel du Secrétariat général d'accueillir la 41<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration. Cependant, répondant aux préoccupations exprimées par certains États membres, le président du Conseil d'administration a tenu une réunion consultative avec le Secrétariat général à l'issue de laquelle il a publié une lettre en date du 2 juin 2023, ordonnant au Secrétariat général de consulter d'urgence les 23 États membres actuels de l'Union. Conseil sur l'opportunité de reporter les dates de la 41<sup>ème</sup> session ordinaire du CA à une période qui permettrait que la réunion du Conseil soit combinée et se tienne consécutivement à l'inauguration du nouveau bâtiment du siège de l'UPAP. Les membres ont accepté à l'unanimité le report du 21 au 25 août 2023.

Sur les conseils de notre hôte sur la disponibilité du chef de l'État comme invité d'honneur lors de l'inauguration de notre Tour de l'UPAP, et sur le décalage ultérieur des dates d'inauguration de 3 jours, cela a nécessité un

nouveau réalignement des dates. Sous la direction du président et du Conseil d'administration, les dates ont été décalées pour que la 41<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'administration de l'UPAP se déroule du 24 au 30 août. Nous remercions le pays hôte et les États membres pour leur coopération et leur capacité à surmonter les obstacles collectivement en équipe, avec beaucoup d'empathie et des contributions progressistes.

## 9.2 Réunions des Commissions administratives et techniques de l'UPAP

Les Commissions administratives et techniques créés par la décision n°04/UPAP/PC/X/2021 ont bénéficié du travail effectué par les groupes de travail, les groupes de travail et les équipes spéciales d'experts. Les commissions et leurs organes subsidiaires sont les suivants :

- i) Commission 1 : Exploitation et Technologies
  - Groupe de travail sur la Digitalisation et l'innovation
  - Groupe de travail sur la rémunération
  - Groupe de travail sur la promotion de la philatélie
  - Groupe de travail sur la chaîne logistique
    - Comité de contact UPAP-AFRAA
- ii) Commission 2 : Finances et Administration
  - Groupe de travail sur le Développement des Ressources Humaines
  - Groupe de travail sur le Recouvrement des Contributions statutaires
- iii) Commission 3 : Politique et Régulation
  - Groupe de travail sur le Renforcement de la Régulation
  - Groupe de travail sur l'Harmonisation politique et juridique
    - Equipe d'experts juridiques
- iv) Commission 4 : Stratégie
  - Groupe de travail sur la gestion des risques de catastrophe
  - Groupe de travail sur les Investissements et Projets
  - Task Force sur l'ouverture de l'UPU aux acteurs du secteur postal élargi

Le groupe de travail sur la gestion des risques de catastrophes a tenu une réunion d'urgence en réponse au cyclone tropical Freddy, qui a touché Madagascar, le Malawi, le Mozambique et le Zimbabwe. Le groupe de travail s'est également réuni sur les inondations survenues en République démocratique du Congo (RDC) au

mois de mai 2023. Dans les deux cas, des informations précieuses ont été échangées et des approches structurées ont été utilisées pour répondre à la situation.

## **10. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

Le 14 mars 2023, le Secrétariat général de l'Union panafricaine des postes (UPAP) a informé les États membres que le site Web de l'Union était inaccessible en raison d'activités de piratage informatique menées par des tiers malveillants inconnus et hostiles. Le secrétaire général a sollicité les services de l'Autorité tanzanienne de régulation des communications pour l'aider à récupérer et à sécuriser le site Web.

Cet exploit de restauration a été réalisé lorsque TCRA a identifié la cause première de l'attaque, nettoyé le site Web piraté des scripts malveillants et restauré tous les documents/fichiers précédemment disponibles sur le site Web après avoir effectué une évaluation des vulnérabilités et des tests de pénétration du site affecté. Un rapport complet d'analyse des incidents de cybersécurité a été soumis au Secrétariat général de l'UPAP avec des recommandations pour des actions supplémentaires.

Le Secrétariat général a exprimé sa gratitude à la République-Unie de Tanzanie, en particulier à l'Autorité tanzanienne de régulation des communications, pour ce geste très apprécié de travailler avec ténacité à la restauration complète du site Web de l'UPAP.

## **11. ACTIVITES DE COMMUNICATION**

### **11.1 Célébration de la Journée panafricaine des postes 2023**

21 L'UPAP s'est jointe au pays hôte, à Dodoma, pour célébrer la journée de l'UPAP sur le thème « La poste : véritable acteur du commerce électronique transfrontalier en Afrique ». Le président du Conseil d'administration de l'UPAP, qui était en visite de travail au Secrétariat général a également participé aux festivités. Le Secrétaire général a publié un message pour la JOURNÉE de l'UPAP qui a été diffusé aux États membres ainsi qu'aux autres parties prenantes de l'UPAP.

### **11.2 Optimisation des médias sociaux**

En cette ère dominée par les plateformes de médias sociaux, le Secrétariat général de l'UPAP utilise deux médias sociaux, FACEBOOK et TWITTER, accessibles via les pages de l'Union sur

<https://www.facebook.com/upapapu/> ou sur Twitter sous le pseudo @papuafrica. Les informations partagées contiennent des activités quotidiennes menées au sein du Secrétariat général et d'autres activités menées en dehors du Secrétariat général mais liées aux activités postales. Le Secrétariat Général va redynamiser le site Internet de l'Union pour lui insuffler une nouvelle vie en harmonie avec l'aura et le statut que la Tour de l'UPAP apporte à l'Union.

## **12. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

### **12.1 Questions relatives au personnel**

Les effectifs du Secrétariat général ont connu un accroissement avec le recrutement de trois nouveaux membres, passant d'un total de 14 à 17 personnes. Cette augmentation est due au détachement du responsable de la communication et du responsable de la transformation numérique et de l'inclusion financière respectivement par la Tanzanie et le Sénégal. Un chauffeur a été recruté pour la Secrétaire générale adjointe afin de remplacer l'ancien chauffeur qui a démissionné pour convenances personnelles. Le Secrétariat général s'efforce actuellement d'obtenir davantage de personnel en détachement sponsorisés entièrement par les Etats membres concernés, conformément à la décision de la 40<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration tenue à Kinshasa, en République démocratique du Congo.

### **12.2 Avancement**

**12.2.1** Quatre (4) membres du personnel permanent sont passés à l'échelon supérieur de leurs grades respectifs conformément à l'article 25 du Règlement du personnel et à la résolution N°01/UPAP/CP/VIII/2012 de la 8<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires. Tous les membres du personnel bénéficiaires ont été avancés conformément au paragraphe 4 de l'article 25, qui stipule qu'un membre du personnel éligible est avancé à l'échelon de salaire suivant dans le même grade sur la base d'une évaluation satisfaisante des performances et d'un rapport d'évaluation après chaque année de service continu s'il /elle obtient un score global de 60 % ou plus.

**12.2.2** Six (6) fonctionnaires permanents ayant atteint le dernier échelon de leurs grades respectifs ne peuvent plus être avancés. En effet, l'Union ne dispose pas de procédure clairement définie pour l'avancement des fonctionnaires ayant



déjà atteint le dernier échelon de leur grade après avoir servi pendant au moins dix ans. Le Secrétariat général a proposé un amendement conforme à la Politique de promotion de l'Union africaine qui a été adoptée et mise en œuvre de manière continue depuis le 12 mai 2016 et l'a soumis au Groupe de travail sur la gestion des ressources humaines. De nouvelles délibérations ont eu lieu au sein de la Commission Finances et Administration. La Commission présentera son rapport à la 41<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration pour décision finale.

### 12.3 Analyse de la dotation en poste et par sous-région au Secrétariat général

N°	Catégorie professionnelle	Sous-région					Langue		Genre	
		Est	Central	Nord	Sud	Ouest	Anglais	Français	Mâle	Femelle
1	Secrétaire général	-	-	-	1		1	-	1	-
2	Secrétaire générale adjointe	1	-	-	-	-	1	-	-	1
3	Chefs de département	-	-	-	1	1	2	-	2	-
4	Catégorie professionnelle (P1-P3)	2	1	-	1	2	2	4	6	1
5	Services généraux A	2	-	-	-	-	2	-	1	1
6	Services généraux B	4	-	-	-	-	3	-	4	-
	<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>13</b>	<b>4</b>	<b>14</b>	<b>3</b>

Les effectifs entre les Régions et entre les genres doivent être rééquilibrés pour parvenir à un certain degré d'équité au sein du Secrétariat général, conformément à l'esprit des Actes de l'Union.

### 12.4 Formation du personnel et renforcement des capacités

Un nombre limité de nos collaborateurs ont été formés pour améliorer leurs aptitudes et compétences.

Le Secrétariat général identifiera des formations techniques et les intensifiera davantage pour s'assurer que le personnel bénéficie plus de solides programmes de renforcement des capacités au cours de l'exercice 2023/2024.

## **12.5 Caisse de retraite du personnel de l'UPAP**

La gestion de la caisse de retraite du personnel de l'UPAP est assurée par un comité créé conformément à l'article 51 du Statut et Règlement du personnel. Le Comité est présidé par le Secrétaire général.

**12.5.1** À la fin de l'exercice 2022/2023, la Caisse de retraite a perçu des intérêts s'élevant à 11 383,20 \$EU. Le résultat est inférieur à celui de l'année précédente en raison de la démission du Directeur de Cabinet et de l'échéance des six derniers mois d'investissement qui tombaient dans le nouvel exercice. Les revenus totaux de l'exercice en cours n'ont pas été affectés par l'inflation étant donné qu'ils sont libellés en dollars américains.

**12.5.2** À la fin de l'exercice 2022/2023 clos le 31 mai 2023, le solde total disponible dans le fonds est de 716 222,94 \$EU (612 353,41 \$EU en 2021/2022).

**12.5.3** Les groupes de travail et commissions concernés ont examiné le Règlement de la Caisse de retraite du personnel de l'UPAP. Il s'agit d'un outil utile pour garantir une gestion optimale des pensions du personnel, ce qui améliorera la transparence et les investissements à haut rendement

## **12.6 Association du personnel de l'UPAP**

**12.6.1** L'Union continue de remplir ses obligations envers l'Association du personnel de l'UPAP. Au cours de l'exercice 2022/2023, l'Union a transféré 4 159,83 \$EU à l'Association au titre de sa contribution statutaire de 1% du salaire de base à l'Association.

**12.6.2** L'Association du personnel de l'UPAP a renforcé les liens de solidarité et d'entraide entre les membres du personnel. A travers ses différentes activités, l'Association contribue à l'interaction sociale, à une meilleure compréhension des instruments juridiques régissant

l'Union ainsi qu'à l'interaction avec les prestataires de services en vue d'obtenir une valeur ajoutée pour tous ses membres.

Les membres de l'association sont restés étroitement soudés et se sont soutenus mutuellement dans différentes circonstances et ont organisé régulièrement leur réunion annuelle réunissant tous les collaborateurs et les membres de leurs familles en décembre 2022. Des entretiens sur la santé ont également été organisés avec l'assureur maladie (Jubilee).

### **13. CONFERENCES, REUNIONS ET ATELIERS INTERNATIONAUX**

Le Secrétariat général a organisé des réunions pour les membres de l'Union dans le cadre du rôle de coordination qui lui est confié. Des réunions préparatoires et consultatives pour les Membres ont eu lieu avant les réunions du Conseil de l'UPU.

Les détails des réunions, ateliers, conférences organisés et/ou auxquels le Secrétariat général a participé sont indiqués dans l'**annexe II**.

### **14. SERVICES LINGUISTIQUES**

L'Unité des services linguistiques du Secrétariat général est principalement chargée de faciliter les communications interlingues écrites et orales avec les parties prenantes internes et externes.

Dans ce rôle, il est principalement responsable des tâches suivantes :

- Traduction de documents écrits, notamment lettres, articles de presse, mémos, présentations, procès-verbaux, discours, etc. ....,
- Interprétation pour faciliter la communication entre locuteurs de langues différentes lors de réunions, conférences ou autres séances de travail.
- Services de conseil linguistique à la direction pour garantir que la formation linguistique dispensée au personnel de l'UPAP contribue à améliorer la maîtrise des langues de travail de l'Union par les stagiaires.

Compte tenu des responsabilités et tâches susmentionnées, les activités présentées ci-dessous ont été réalisées avec succès au cours de la période sous revue.

## 14.1 Traduction

Les documents reçus pour traduction comprenaient des documents de travail des réunions, des lettres entrantes et sortantes, des articles pour le site Web de l'UPAP, des contrats, etc... Tous ont été traduits de manière satisfaisante du français vers l'anglais ou vice versa dans les délais impartis. Le tableau ci-dessous résume l'activité de traduction au cours de la période.

Non.	Créateurs	Anglais → Français		français → anglais		Nombre total de mots	Total des documents
		Nombre de mots	Nombre de documents	Nombre de mots	Nombre de documents		
1	Administration et Finances	89 637	43	10 341	17	99 978	60
2	Affaires juridiques et régulation	26 791	29	74 158	56	100 949	85
3	Exploitation et Technologies	127 580	98	13 247	24	44 490	122
4	Cabinet	42 665	71	29 364	56	72 029	127
<b>Total</b>		<b>286 673</b>	<b>241</b>	<b>127 110</b>	<b>153</b>	<b>317 446</b>	<b>394</b>

## 14.2 Interprétation

L'unité des services linguistiques du Secrétariat général a fourni des services d'interprétation pour toutes les réunions tenues en ligne ou en présentiel, notamment en facilitant la recherche d'interprètes externes pour les réunions organisées en collaboration avec des parties prenantes externes, en particulier l'Union postale universelle ou d'autres Etats membres de l'UPAP. Vous trouverez ci-dessous quelques-unes des principales réunions desservies ou facilitées par l'unité :

- i La réunion introductive entre l'UPAP et la Commission de l'Union africaine tenue en ligne le 22 septembre 2022 ;
- ii La 40<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP tenue en format hybride à Kinshasa, RDC, du 4 au 14 juillet 2022 ;

- iii L'atelier de certification de l'UPU pour les experts en sécurité postale, organisé en présentiel à Arusha du 28 au 30 septembre 2022 ;
- iv La réunion de coordination africaine sur les ordres du jour du POC et du CA de l'UPU, tenue en ligne le 5 octobre 2022 ;
- v L'atelier de lancement du projet ORE II et celui sur la rémunération, organisés en présentiel à Abuja, au Nigeria, du 13 au 17 décembre 2022 ;
- vi L'atelier de formation sur les EAD et le CDS à l'intention des opérateurs désignés de la région Afrique, organisés en présentiel à Zanzibar, en Tanzanie, du 21 au 23 février 2023 ;
- vii La Conférence des régulateurs postaux africains tenue en présentiel à Dakar, au Sénégal, du 23 au 26 mai 2023 ;
- viii Le Forum des dirigeants postaux africains qui s'est tenu en présentiel à Abidjan, en Côte d'Ivoire, du 28 au 30 juin 2023 ;
- ix Diverses réunions des groupes de travail et des Task Forces et Equipes de travail des commissions administratives et techniques dans le cadre des préparations de la 41<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP.

Dans l'ensemble, l'interprétation des événements susmentionnés a été assurée de manière satisfaisante afin de faciliter les interactions entre les deux groupes linguistiques anglophone et francophone.

### **14.3 Conseil linguistique**

L'Unité des Services linguistiques a conseillé la Direction sur les formations linguistiques, notamment en langue française dispensées par l'*Alliance Franco-Tanzanienne*. L'Unité a assuré la liaison avec les responsables de l'*Organisation internationale de la Francophonie* (OIF) pour assurer la mise en œuvre avec succès du programme de formation.

## **15. CONCLUSION ET PERSPECTIVES POUR LE PROCHAIN EXERCICE – 2023-2024**

Le Secrétariat général attend avec impatience de meilleures réalisations avec anticipation sur la force des développements suivants :

- i) La situation financière de l'Union devrait s'améliorer lorsque les nouvelles mesures proposées par la Commission Finances et Administration seront mises en œuvre.
- ii) Le déménagement au nouveau siège qui dispose d'un espace adéquat pour les activités du Secrétariat général.
- iii) La création du Centre de renforcement des capacités en TIC contribuera à la formation et au perfectionnement des employés des postes en Afrique.
- iv) Les groupes de travail fourniront des conseils et donneront accès à un pool de compétences pour compléter ceux du Secrétariat général.
- v) L'augmentation attendue des effectifs du personnel grâce au détachement avec prise en charge complète par les pays sponsors boostera l'efficacité et l'efficacé de l'Union.
- vi) L'élaboration de politiques internes aidera à mieux guider le personnel dans l'exécution de ses fonctions.
- vii) Les plans de renforcement des capacités contribueront à motiver et à améliorer les performances des employés.

**Une résolution portant adoption du rapport d'activité annuel du Secrétariat général pour 2022-2023 figure en annexe III.**

## 16. ANNEXE I : ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS, RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS

<b>40<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration, Kinshasa, République Démocratique du Congo, 2022</b>			
<b>N°</b>	<b>DECISION</b>	<b>INTITULE</b>	<b>ETAT DE MISE EN ŒUVRE</b>
1.	<b>Décision</b> N°01/UPAP/CA/XL/2022	Portant modification de l'article 47 alinéa 5 du Règlement du personnel	Mise en œuvre
2.	<b>Décision</b> N°02/UPAP/CA/XL/2022	Portant approbation de nominations au Secrétariat général de l'UPAP par voie de mise à disposition de fonctionnaires aux frais entiers des Etats membres concernés	En cours de mise en œuvre
3.	<b>Décision</b> N°03/UPAP/CA/XL/2022	Portant approbation du budget de l'Union panafricaine des postes (UPAP) pour l'exercice financier 2022/2023	Mise en œuvre
4.	<b>Décision</b> N°04/UPAP/CA/XL/2022	Portant approbation des états financiers de l'Union panafricaine des postes (UPAP) pour l'exercice 2020/2021	Mise en œuvre
5.	<b>Décision</b> N°05/UPAP/CA/XL/2022	Portant nomination de l'auditeur externe	Mise en œuvre
<b>N°</b>	<b>RESOLUTION</b>	<b>INTITULE</b>	
1.	<b>Résolution</b> N°01/UPAP/CA/XL/2022	Portant adoption du rapport d'activités annuel du Secrétariat général pour la période 2021/2022	Mise en œuvre
2.	<b>Résolution</b> N°02/UPAP/CA/XL/2022	Portant sur les questions relatives à l'Exploitation et aux Technologies	Mise en œuvre/en cours
3.	<b>Résolution</b> N°03/UPAP/CA/XL/2022	Portant dispositions spéciales sur le recouvrement des arriérés de contributions statutaires des Etats membres	En cours de mise en œuvre

4.	<b>Résolution</b> N°04/UPAP/CA/XL/2022	Portant termes de référence de la Commission Finance et Administration	Mise en œuvre
5.	<b>Résolution</b> N°05/UPAP/CA/XL/2022	Portant mise en place de Groupes de travail au sein de la Commission Finances et Administration	Mise en œuvre
6.	<b>Résolution</b> N°06/UPAP/CA/XL/2022	Portant sur les modifications apportées en cours de construction au projet d'Immeuble de l'UPAP	Mise en œuvre
7.	<b>Résolution</b> N°07/UPAP/CA/XL/2022	Relative à la politique et la réglementation	Fait/en cours (composition du CA)
8.	<b>Résolution</b> N°08/UPAP/CA/XL/2022	Relative au renforcement de la régulation	Fait
9.	<b>Résolution</b> N°09/UPAP/CA/XL/2022	Portant sur les questions relatives à la Stratégie	Mise en œuvre/en cours
10	<b>Résolution</b> N°10/UPAP/CA/XL/2022	Relative à la régulation postale	Fait



**17. ANNEXE II : CONFERENCES, REUNIONS ET ATELIERS TENUS AU COURS DE L'ANNEE 2022/2023**

S/N	EVENT/ACTIVITE	DATES	VENUE/LIEU
<b>Year 2022/ Année 2022</b>			
1.	Africa Coordination Meeting on POC & CA agenda issues	Oct 5 <sup>th</sup> 2022	Virtual
2.	UPU Postal Operations Council (POC)	Oct 17 <sup>th</sup> -21 <sup>st</sup>	Berne, Switzerland (Hybrid)
3.	UPU Council of Administration (CA)	Oct 24 <sup>th</sup> -28 <sup>th</sup>	Berne, Switzerland (Hybrid)
<b>Year 2023/Année 2023</b>			
4.	UPAP DAY 2023 Celebrations / <i>Journée panafricaine des postes</i>	18/01/2023	Arusha (Tanzania / <i>Tanzanie</i> ) In-person / <i>Physique</i>
5.	UPAP Working Group Meetings / <i>Réunions des Groupes de travail</i>	02/2023	Virtual / <i>En ligne</i>
6.	UPAP Forum on Opening-Up of the UPU to Wider Postal Sector Players / <i>Forum de l'UPAP sur l'ouverture de l'UPU aux acteurs du secteur postal élargi</i>	08/03/2023	Virtual / <i>En ligne</i>
7.		Mid-March 2023 / <i>mi-mars 2023</i>	Addis Ababa (Ethiopia) / <i>Addis Abeba (Ethiopie)</i>

	AU validation workshop on the Study on Digitalization for the Improvement of Postal Services / <i>Atelier de validation de l'UA de l'étude sur la digitalisation au service du perfectionnement des services postaux</i>		In-person / <i>Physique</i>
8.	SAPOA Meetings (Management Board, Operations Directors Meeting, Annual General Meeting & SAPOA Postal Forum) / <i>Réunions SAPOA (Conseil d'administration, Réunion des directeurs d'exploitation, Assemblée générale annuelle &amp; Forum postal de la SAPOA)</i>	26 – 31/03/2023	Mauritius / <i>Maurice</i>
9.	CRASA 13 <sup>th</sup> Annual General Meeting / <i>13e Assemblée générale annuelle de la CRASA</i>	30 – 31/03/2023	DR Congo / <i>RD Congo</i>
10.	1 <sup>st</sup> Africa Coordination Meeting / <i>1<sup>ère</sup> réunion de concertation du Groupe Afrique</i>	19/04/2023	Virtual / <i>En ligne</i>
11.	WAPCO Postal Ministerial Conference / <i>Conférence des ministres en charge des postes de la CPEAO</i>	25 – 28/04/2023	Bamako (Mali)
12.	UPU POC/CA meetings / <i>Sessions du CEP/CA de l'UPU</i>	01 – 12/05/2023	Bern (Switzerland) / <i>Berne (Suisse)</i> Hybrid / <i>Hybride</i>
13.	Africa Postal Regulators' Conference / <i>Conférence des régulateurs postaux africains</i>	23 – 25/05/2023	Dakar (Senegal) / <i>Sénégal</i> In-person / <i>Physique</i>
14.	UPU/WCO Global Conference / <i>Conference UPU/OMD</i>	06 – 08/06/2023	Tokyo (Japan) / <i>Japon</i> In-person / <i>Physique</i>
15.		14 – 16/06/2023	Nairobi (Kenya)

	Global Forum on Remittances Investment and Development / <i>Forum international sur les transferts d'argent, les investissements et le développement</i>		In-person / <i>Physique</i>
16.	Africa Postal Forum 2023	22 – 23/06/2023	Rabat (Morocco / <i>Maroc</i> ) In-person / <i>Physique</i>
17.	25 <sup>th</sup> EACO Congress & 29 <sup>th</sup> EACO Annual Assemblies / <i>25e Congrès &amp; 29e Assemblées annuelles de l'EACO</i>	26 – 30/06/2023	Bujumbura (Burundi) In-person / <i>Physique</i>
18.	UPAP 41 <sup>st</sup> Administrative and Technical Committee Meetings, Fora and Administrative Council Ordinary Session / <i>41<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration (Commissions, Fora et plénière)</i>	03 – 14/07/2023	Antananarivo (Madagascar) In-person / <i>Physique</i>
19.	UPU-UPAP Consultation for Extra Ordinary Congress / <i>Concertation UPU-UPAP en vue du Congrès extraordinaire</i>	1 day during 41 <sup>st</sup> AC Ordinary Session / 1 <i>jour en marge du</i> 41 <sup>e</sup> CA	Antananarivo (Madagascar) In-person / <i>Physique</i>
20.	Commissioning of UPAP HOUSE & African Postal Ministers' Business Forum / <i>Inauguration de l'immeuble siege de l'UPAP &amp; Forum économique des ministres chargés des services postaux</i>	28 – 31/08/2/023	Arusha (Tanzania / <i>Tanzanie</i> ) In-person / <i>Physique</i>
21.	Digital Financial Services Workshop / <i>Atelier sur les services financiers numériques</i>	13 – 14/09/2023	Arusha (Tanzania / <i>Tanzanie</i> ) In-person / <i>Physique</i>
22.	2 <sup>nd</sup> Africa Coordination Meeting / <i>2<sup>ème</sup> réunion de concertation du Groupe Afrique</i>	20/09/2023	Virtual / <i>Virtuel</i>

23.	UPU Extraordinary Congress / <i>Congrès extraordinaire de l'UPU</i>	02 – 06/10/2023	Saudi Arabia / <i>Arabie Saoudite</i> In-person / <i>Physique</i>
24.	Africa Coordination Meeting 3 / <i>3<sup>ème</sup> concertation du Groupe Afrique</i>	20/10/2023	Virtual / <i>En ligne</i>
25.	UPU POC/CA meetings / <i>Sessions du CEP/CA de l'UPU</i>	30/10 – 10/11/2023	Bern (Switzerland) / <i>Berne (Suisse)</i> Hybrid / <i>Hybride</i>
26.	African Philatelic Conference 2023 / <i>Conférence africaine sur la philatélie 2023</i>	21 – 22/11/2023	Morocco / <i>Maroc</i> In-person / <i>Physique</i>

**Résolution N°01/UPAP/CA/XLI/2023**

**Portant adoption du rapport annuel d'activités du Secrétaire général pour la période 2022-2023**

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 41<sup>ème</sup> session ordinaire du 29 au 30 août 2023 à Arusha en République Unie de Tanzanie ;**

**Vu** l'article 5 alinéa 5 du Règlement d'exécution de la Convention de l'UPAP ;

**Ayant examiné** le rapport annuel présenté par le Secrétaire général lors de la 41<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration ;

**Ayant noté** les améliorations significatives apportées dans la présentation dudit rapport, tant dans la forme que dans le fond ;

**DECIDE :**

1. d'exprimer sa satisfaction relativement au rapport annuel d'activités présenté par le Secrétaire général lors de la 40<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration ;
2. de féliciter le Secrétaire général et l'ensemble de son équipe pour le travail abattu, malgré les difficultés exposées ;
3. d'adopter ledit rapport.

**Fait à Arusha, République Unie de Tanzanie, le 30 août 2023**

**ANNEXE 5**

**RESOLUTION PORTANT SUR LES QUESTIONS RELATIVES A  
L'EXPLOITATION ET AUX TECHNOLOGIES**

## Résolution N°02/UPAP/CA/XLI/2023

### Portant sur les questions relatives à l'Exploitation et aux Technologies

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 41<sup>ème</sup> session ordinaire du 29 au 30 août 2023 à Arusha, en République Unie de Tanzanie (RDC) ;**

**Rappelant** la création de la Commission Exploitation et Technologies par la 9<sup>ème</sup> session extraordinaire du Conseil d'administration tenue à Yaoundé au Cameroun par décision N°03/UPAP/CA/EXTRA.IX/2016 portant Restructuration des Comités Techniques de l'Union panafricaine des postes (UPAP) ;

**Rappelant en outre** que le Plan d'action de la Commission pour la période 2022-2025 a été approuvé par la 40<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration tenue à Kinshasa, République démocratique du Congo (RDC), par Résolution N°02/UPAP/CA/XLI/2023 portant sur les questions relatives à l'Exploitation et aux Technologies ;

**Considérant** que la Commission a poursuivi ses travaux de mise en œuvre du Plan d'action par le biais de ses quatre groupes de travail et une Task Force à savoir :

- a. Groupe de travail sur la rémunération ;
- b. Groupe de travail sur la digitalisation et l'innovation ;
- c. Groupe de travail sur la promotion de la philatélie ;
- d. Groupe de travail sur la chaîne logistique
  - o Task Force UPAP-AFRAA

**Notant** que la Commission a tenu sa réunion pour délibérer sur des questions spécifiques connexes à l'exploitation et aux technologies découlant des réunions des groupes de travail et de la Task Force.

**Reconnaissant** que les questions spécifiques ont été effectivement débattues et suivies de recommandations ;

**Adopte** par la présente le rapport de la Commission Exploitation et Technologies ;

**Prend** note du rapport d'état d'avancement de la mise en œuvre du programme d'activités de la Commission Exploitation et Technologies ;

**Prend** note en outre du rapport sur l'état des lieux de la digitalisation des services postaux en Afrique ;

**Adopte en outre** les recommandations sur les points suivants contenues dans le rapport :

**a. Concernant la Rémunération**

- i. Les OD doivent prêter attention aux articles spécifiques de la Convention pour comprendre les principes de chaque système de FT ;
- ii. Les opérateurs désignés doivent prendre note du contenu des circulaires IB pour chaque système de rémunération ;
- iii. Les délais importants prescrits pour la soumission d'informations au Bureau international pour chaque système de rémunération doivent être respectés.

- iv. Les opérateurs désignés doivent remplir les questionnaires envoyés par le Secrétariat général de de l'UPAP ou de l'UPU pour garantir que les points de vue africains soient incorporés dans les études et enquêtes sur la rémunération ;
- v. Les États membres doivent soutenir la proposition visant à rendre obligatoire le service de livraison suivie lors du Congrès extraordinaire de Riyad, étant donné que les opérateurs désignés recevront une rémunération supplémentaire pour la numérisation des événements EMD pendant les deux (2) premières années.

**b. Concernant la Digitalisation et l'Innovation**

- i. Les opérateurs désignés doivent participer aux forums mondiaux sur les services financiers pour être au courant des évolutions du marché mondial et s'inspirer des meilleures pratiques ;
- ii. Les régulateurs et les gouvernements doivent reconnaître la poste comme partenaire dans le renforcement de l'inclusion financière à travers la fourniture d'envois de fonds et d'autres services financiers ; ils doivent donc créer un environnement favorable et des réglementations appropriées ;
- iii. La transformation numérique dans la fourniture de services financiers est la norme mondiale ; par conséquent, les bureaux de poste en Afrique ne doivent pas être laissés pour compte ;
- iv. Les partenaires au développement doivent collaborer avec la poste pour fournir des services financiers dans les zones marginalisées.
- v. Les opérateurs désignés doivent remplir le questionnaire sur l'état des lieux de la digitalisation des services postaux en Afrique pour que le Secrétariat général ait une vision claire de la situation en Afrique.

**c. Concernant la Philatélie**

- i. Les Etats membres doivent participer physiquement et activement aux activités philatéliques mondiales et à la Conférence africaine de philatélie pour développer davantage et promouvoir la philatélie en Afrique ;
- ii. Les opérateurs désignés doivent numériser leurs produits philatéliques en collaboration avec l'UPU et des partenaires industriels de renom, conformément aux tendances mondiales ;
- iii. Les opérateurs désignés doivent participer à des émissions annuelles conjointes de timbres pour promouvoir le patrimoine et les événements africains.

**d. Concernant les activités liées à la Chaîne Logistique**

- i. Les opérateurs désignés doivent constamment mettre à jour les différents recueils pour garantir l'efficacité des opérations et l'intégration de la chaîne logistique (Recueil des transports, Recueil des douanes, Recueil de la poste aux lettres, Recueil des colis postaux...) ;



- ii. Les opérateurs désignés doivent élaborer et signer des protocoles d'accord avec leurs autorités douanières nationales, conformément aux lignes directrices OMD-UPU pour un protocole d'accord au niveau national ;
- iii. Les Etats membres doivent assurer la conformité aux normes en matière de données électroniques préalables (EAD) et rendre compte en permanence des avancées dans la mise en œuvre des recommandations de l'atelier par le biais de réunions de retour d'information ;
- iv. Le Secrétariat général doit aborder avec la Comité technique spécialisé (CTS) des ministres chargés des postes et des TIC la manière dont les questions douanières peuvent être traitées au niveau régional ainsi qu'au niveau des OD.
- v. Les États membres africains ne doivent pas soutenir la proposition 20-4-1 du Congrès lors du Congrès extraordinaire de Riyad, car elle viole la liberté de transit, accorde un traitement préférentiel aux pays de l'UE et impose des opérations complexes et coûteuses aux OD non membres de l'UE, ce qui contredit les principes de liberté de transit et de territoire postal unique.

**e. Concernant questions liées à la Task Force UPAP/AFRAA**

- i. Les opérateurs désignés doivent conclure des accords formels avec les compagnies aériennes en utilisant l'accord-cadre UPU/IATA et ses directives ;
- ii. Les opérateurs désignés devraient échanger des informations électroniques avec les compagnies aériennes pour assurer la visibilité du courrier et l'échange d'informations sans papier (transport sans papier) ;
- iii. Les OD doivent s'assurer qu'ils règlent les frais de transport du courrier avec les compagnies aériennes afin de maintenir un transport efficace du courrier et des relations cordiales ;
- iv. L'AFRAA devrait faciliter l'échange de données électroniques préalables (EAD) avec les compagnies aériennes africaines pour assurer la visibilité du courrier dans la chaîne d'approvisionnement ainsi que le respect des règlements de l'UPU ;
- v. L'UPAP et l'AFRAA doivent remplir les conditions du protocole d'accord et continuer à collaborer pour assurer un acheminement efficace du courrier africain.

**Invite** les Etats membres et le Secrétariat général à mettre en œuvre les recommandations susmentionnées ;

**Charge** le Secrétariat général de coordonner la mise en œuvre des activités de la Commission et d'en informer le Conseil d'administration.

**Fait à Arusha, en République Unie de Tanzanie, le 30 août 2023**

**ANNEXE 6**

**DECISIONS, RESOLUTIONS & RECOMMANDATION PORTANT SUR  
LES QUESTIONS RELATIVES AUX FINANCES ET A  
L'ADMINISTRATION**

## Décision N°01/UPAP/CA/XLI/2023

### Portant modification du Règlement du personnel de l'Union panafricaine des postes (UPAP)

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes, réuni en sa 41<sup>ème</sup> session ordinaire à Arusha, Tanzanie, du 29-30 août 2023 ;**

**Vu** l'article 89 du Règlement du personnel ;

**Vu** en outre l'article 5 alinéa 5 du Règlement d'exécution de la Convention aux termes duquel il est attribué compétence au Conseil d'administration en matière d'adoption et de modification du Règlement du personnel ;

**Eu égard** à l'évolution constante de la dynamique et des enjeux qui entourent la gestion des ressources humaines et les pratiques en la matière au sein des organisations internationales ;

**Soucieux** de susciter l'intérêt des candidats les plus aptes à rejoindre le Secrétariat général de l'Union ;

**Conscient** de ce que les modifications proposées n'ont aucune incidence financière supplémentaire pour les Membres de l'Union ;

**Ayant examiné** les modifications proposées par le Secrétariat général et dûment analysées et recommandées par le Groupe de travail sur la gestion des ressources humaines et la Commission finances et administration ;

**Convaincu** de l'intérêt de procéder à l'adoption des modifications proposées, et ce aux fins d'améliorer la gestion des ressources humaines conformément aux dispositions du Règlement du personnel ;

**Décide :**

Adopte les modifications apportées au Règlement du personnel joint en annexe ;

**Charge**

Le Secrétariat général de la mise en exécution de la présente décision.

**Fait à Arusha, Tanzanie, le 30 août 2023**

N° d'ordre	Article	Formulation actuelle	Formulation proposée	Justification
4.1	<b>Chapitre III – Description des postes Article 6</b>	<b>Personnel de la catégorie professionnelle</b> 1. Il est constitué d'agents professionnels dont les membres du personnel en charge de la conception, la planification, la gestion, la supervision, le suivi, de l'élaboration des textes et des activités d'évaluation, ainsi que les agents techniques chargés des activités d'élaboration, de mise en œuvre et de supervision et ceux exerçant des fonctions spéciales telles que la révision, la traduction, l'interprétariat, la correction, la contraction de texte et l'élaboration de matériels d'évaluation.  2. Les qualifications générales requises pour ces postes sont les suivantes :	<b>Personnel de la catégorie professionnelle</b> <b>Personnel de la catégorie professionnelle</b> 1. Il est constitué d'agents professionnels dont les membres du personnel en charge de la conception, la planification, la gestion, la supervision, le suivi, de l'élaboration des textes et des activités d'évaluation, ainsi que les agents techniques chargés des activités d'élaboration, de mise en œuvre et de supervision et ceux exerçant des fonctions spéciales telles que la révision, la traduction, l'interprétariat, la correction, la contraction de texte et l'élaboration de matériels d'évaluation.	Assurer la mise en adéquation entre l'expérience professionnelle et les spécificités de l'emploi au lieu de généraliser toutes les catégories d'emploi à l'intérieur de la catégorie professionnelle.

		<p><u>Formation :</u> Licence universitaire ou équivalent certifiée par une autorité compétente reconnue.</p> <p><u>Expérience professionnelle</u> Avoir acquis une vaste expérience d'au moins dix (10) ans dans le domaine concerné.</p> <p>3. Des qualifications académiques et professionnelles spécifiques ainsi que des compétences requises pour chaque cadre du personnel professionnel sont fixées par le Conseil, assisté du Secrétaire général en tenant compte de la vision, mission et des objectifs de l'Union.</p>	<p>2. Les qualifications générales requises pour ces postes sont les suivantes :</p> <p><u>Formation :</u> Licence universitaire ou équivalent certifiée par une autorité compétente reconnue.</p> <p><u>Expérience professionnelle</u> Avoir acquis <del>une vaste expérience d'au moins dix (10) ans</del> un minimum d'expérience dans le domaine concerné, <b><u>ainsi qu'il est précisé à l'annexe relative aux critères de classement du personnel de l'Union panafricaine des postes.</u></b></p> <p>3. Des qualifications académiques et professionnelles spécifiques ainsi que des compétences requises pour chaque cadre du personnel professionnel sont fixées par le Conseil, assisté du Secrétaire général en tenant</p>	
--	--	---	---	--

			compte de la vision, mission et des objectifs de l'Union.	
4.2	<b>Chapitre IV – Recrutement Article 9</b>	1. Nul ne peut être recruté ou nommé à un poste de l'Union : a) s'il n'est pas ressortissant d'un État membre ; b) s'il a été frappé d'une peine criminelle quelconque ; c) s'il n'est physiquement apte par un médecin à occuper l'emploi postulé et s'il n'est indemne de toute aliénation mentale temporaire ou permanente ; d) s'il est âgé de moins de 20 ans ou de plus de 50 ans ; e) s'il n'a pas une parfaite maîtrise au moins de l'une des langues de travail de l'Union ; f) si l'Etat membre dont le candidat est ressortissant est en retard de plus d'un an de paiement de contributions ;	1. Nul ne peut être recruté et nommé à un poste de l'Union : a) s'il n'est pas ressortissant d'un État membre ; b) s'il a été frappé d'une peine criminelle quelconque ; c) s'il n'est physiquement apte par un médecin à occuper l'emploi postulé et s'il n'est indemne de toute aliénation mentale temporaire ou permanente ; d) s'il est âgé de <del>moins de 20 ans</del> <b>ou</b> de plus de 50 ans ; e) s'il n'a pas une parfaite maîtrise au moins de l'une	Éliminer toute pratique discriminatoire éventuelle à l'encontre des jeunes et des personnes exceptionnellement qualifiées.

		g) s'il est enfant ou conjoint, frère, sœur, père ou mère, d'un membre du personnel.	des langues de travail de l'Union ;  f) si l'Etat membre dont le candidat est ressortissant est en retard de plus d'un an de paiement de contributions ;  g) s'il est enfant ou conjoint, frère, sœur, père ou mère, d'un membre du personnel.	
4.3	<b>Chapitre IV : Article 25</b>	1. Tout membre du personnel dûment titularisé bénéficie d'un avancement d'échelon sans changement de grade sur la base du mérite et d'un rapport d'appréciation satisfaisant, après chaque année de service continu.	1. Tout membre du personnel dûment titularisé bénéficie d'un avancement d'échelon sans changement de grade sur la base du mérite et d'un rapport d'appréciation satisfaisant, après chaque année de service continu.	Assurer la motivation continue des membres du personnel ayant atteint le plafond de leur grade, conformément à la pratique de l'Union africaine et de ses autres agences spécialisées.

	<p>2. Le travail et la conduite de chaque membre du personnel font l'objet au moins une fois par an d'un rapport de performance et d'appréciation établi par son superviseur hiérarchique et soumis au Secrétaire général ; ledit rapport est communiqué au fonctionnaire qui est tenu d'attester qu'il l'a reçu et lu. Il a aussi le droit de faire consigner ses observations concernant ce rapport et de les soumettre à son superviseur qui se charge de les transmettre par la suite au Secrétaire général ;</p> <p>3. Le rapport est conservé dans le dossier personnel de chaque fonctionnaire pour</p>	<p>2. Le travail et la conduite de chaque membre du personnel font l'objet au moins une fois par an d'un rapport de performance et d'appréciation établi par son superviseur hiérarchique et soumis au Secrétaire général ; ledit rapport est communiqué au fonctionnaire qui est tenu d'attester qu'il l'a reçu et lu. Il a aussi le droit de faire consigner ses observations concernant ce rapport et de les soumettre à son superviseur qui se charge de les transmettre par la suite au Secrétaire général ;</p> <p>3. Le rapport est conservé dans le dossier personnel de chaque fonctionnaire pour servir de référence en cas de besoin ;</p> <p>4. Tout membre du personnel passe à l'échelon supérieur de</p>	
--	--	---	--



		<p>servir de référence en cas de besoin ;</p> <p>4. Tout membre du personnel passe à l'échelon supérieur de leur grade sous réserve d'un rapport satisfaisant sur les états de service à la fin de chaque année de service continu, à condition d'avoir obtenu une note d'évaluation globale égale ou supérieure à 60%.</p> <p>5. Si le rapport annuel est satisfaisant, le membre du personnel qui atteint le plafond de son grade pourrait, sur recommandation du Comité consultatif, bénéficier d'un avancement au grade suivant et à l'échelon immédiatement supérieur à celui</p>	<p>leur grade sous réserve d'un rapport satisfaisant sur les états de service à la fin de chaque année de service continu, à condition d'avoir obtenu une note d'évaluation globale égale ou supérieure à 60%.</p> <p>5. <del>Si le rapport annuel est satisfaisant, le membre du personnel qui atteint le plafond de son grade pourrait, sur recommandation du Comité consultatif, bénéficier d'un avancement au grade suivant et à l'échelon immédiatement supérieur à celui correspondant à son dernier salaire, sous réserve de vacance de poste.</del></p> <p>6. Lorsque les états de service du membre du personnel sont jugés non satisfaisants, l'augmentation périodique de traitement n'est</p>	
--	--	--	---	--

		<p>correspondant à son dernier salaire, sous réserve de vacance de poste.</p> <p>6. Lorsque les états de service du membre du personnel sont jugés non satisfaisants, l'augmentation périodique de traitement n'est pas accordée avant une échéance de douze mois. Cependant, l'augmentation qui a été retenue est rétablie après qu'une réévaluation ait prouvé que les performances du membre du personnel se sont améliorées, à condition que ladite réévaluation ait lieu après six mois de service. Toutefois, le prochain avancement prévu au titre de l'année suivante ne pourrait avoir lieu avant douze (12)</p>	<p>pas accordée avant une échéance de douze mois. Cependant, l'augmentation qui a été retenue est rétablie après qu'une réévaluation ait prouvé que les performances du membre du personnel se sont améliorées, à condition que ladite réévaluation ait lieu après six mois de service. Toutefois, le prochain avancement prévu au titre de l'année suivante ne pourrait avoir lieu avant douze (12) mois à compter de la date de dernier avancement</p> <p>7. <b><u>Le reclassement d'un grade à un autre est soumis à une évaluation des performances et de la conduite professionnelle dont le résultat est égal ou supérieur à soixante pour cent (60 %) et</u></b></p>	
--	--	---	---	--

		mois à compter de la date de dernier avancement	<p><u>prouvant que le membre du personnel s'acquitte de façon satisfaisante de ses fonctions.</u></p> <p>8. <u>Lorsqu'un membre du personnel atteint le plafond de son grade, il passe au grade suivant et à l'échelon approprié conformément à l'alinéa précité. Il sera dès lors titulaire des nouveaux grade et échelon, à titre personnel, après deux années consécutives passées au plafond de son dernier grade.</u></p> <p>9. L'augmentation annuelle peut être retenue comme une mesure disciplinaire au titre du présent Règlement.</p>	
4.4	<b>Annexe Catégorisation du personnel</b>	P5 -Conditions d'accès à la catégorie	P5 -Diplôme universitaire supérieur (master ou équivalent) dans le	

		<ul style="list-style-type: none"> <li>-Doctorat dans le domaine concerné</li> <li>- Bacc + 5 ans de formation universitaire ;</li> <li>- occuper un poste de direction dans son administration d'origine ou</li> <li>- avoir trois années d'ancienneté au dernier échelon de la catégorie P4</li> </ul> <p>Plus</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>15</b> ans d'expérience dans le domaine concerné à la date d'embauche ;</li> </ul>	<p>domaine concerné et <b>12</b> ans d'expérience dans le domaine concerné, dont la moitié acquise à un poste d'encadrement à la date d'embauche</p> <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Diplôme universitaire de premier cycle (licence ou équivalent) dans le domaine concerné et <b>14</b> ans d'expérience dans le domaine concerné, dont la moitié acquise à un poste d'encadrement à la date d'embauche</li> </ul>	
4.5	<b>Annexe Catégorisation du personnel</b>	<p>P4 -Conditions d'accès à la catégorie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Master ou équivalent d'un diplôme obtenu deux années d'études au moins après la licence</li> </ul> <p>Plus 15 ans d'expérience dans le domaine concerné à la date d'embauche ;</p>	<p>P4 -Conditions d'accès à la catégorie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Diplôme universitaire supérieur (mastère ou équivalent)</li> </ul> <p>Plus</p> <p><del>15</del> <b>10</b> ans d'expérience professionnelle dans le domaine concerné à la date d'embauche ; <b>ou</b></p>	Aligner les années d'expérience pour le recrutement de personnel à différents grades de la catégorie professionnelle sur les meilleures pratiques appliquées par d'autres organisations internationales.

		<p><b>ou</b></p> <p>Licence plus 18 ans d'expérience professionnelle dans le domaine concerné</p>	<p>Diplôme universitaire de premier cycle (licence ou équivalent) plus <del>12</del> 14 ans d'expérience dans le domaine concerné à la date d'embauche</p>	
		<p>P3</p> <p>-Licence universitaire dans le domaine concerné ;</p> <p>-BAC+ diplôme professionnel exigeant quatre années (4) de formation ;</p> <p>-Diplômes reconnus équivalents d'au moins quatre années de formation ;</p> <p>Plus</p> <p><b>10</b> ans d'expérience dans le domaine concerné à la date d'embauche.</p>	<p><b>P3</b></p> <p>- Diplôme universitaire de premier cycle (licence ou équivalent) dans le domaine concerné</p> <p><del>10</del> <b>Plus 7</b> ans d'expérience dans le domaine concerné à la date d'embauche</p>	-ditto-
		<p>P2</p> <p>-Licence universitaire dans le domaine concerné ;</p>	<p><b>P2</b></p> <p>- Diplôme universitaire de premier cycle (licence ou équivalent) dans le domaine concerné</p>	-ditto-

		<p>-BAC+ diplôme professionnel exigeant trois années (3) de formation</p> <p>-Diplômes reconnus équivalents d'au moins trois (3) années de formation</p> <p>Plus</p> <p>10 ans d'expérience dans le domaine concerné à la date d'embauche.</p>	<p>Plus</p> <p><del>10</del> <u>5</u> ans d'expérience dans le domaine concerné à la date d'embauche</p>	
		<p>P1-DIPLÔME D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES GÉNÉRALES (D.E.U.G) ; ou</p> <p>-DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (D.U.T) ou</p> <p>-BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR (B.T.S) dans le domaine concerné ; ou</p> <p>-Royal Society of Arts Stage III ; ou</p> <p>-Pitman Advanced Certificate ; ou</p>	<p><b>P1</b></p> <p>- Diplôme universitaire de premier cycle (licence ou équivalent) dans le domaine concerné</p> <p>plus <b>3</b> ans d'expérience dans le domaine concerné à la date d'embauche ;</p> <p>ou</p> <p>-Diplômes obtenu après au moins deux années de formation dans le domaine concerné</p> <p>Plus</p>	-ditto-

		<p>-Diplômes reconnus équivalents d'au moins deux (2) années de formation</p> <p>Plus</p> <p>10 ans d'expérience dans le domaine concerné à la date d'embauche.</p>	<p>- <b>5</b> ans d'expérience dans le domaine concerné à la date d'embauche ;</p>	
--	--	---	--	--

## Décision N°02/UPAP/CA/XLI/2023

### **Portant adoption du Règlement de la Caisse de retraite de l'Union panafricaine des postes (UPAP)**

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes, réuni en sa 41<sup>ème</sup> session ordinaire à Arusha, Tanzanie, du 29-30 août 2023 ;**

**Mandaté** en vertu de l'article 51 du Règlement du personnel de l'Union ;

**Ayant décidé** d'adopter une administration en interne de la Caisse de retraite du personnel de l'UPAP ;

**Soucieux** d'assurer une administration stable et cohérente de la Caisse de retraite aux fins d'optimiser les rendements au profit du personnel de l'Union ;

**Soucieux en outre** de constituer un capital conséquent pour chaque membre du personnel cotisant aux fins de lui assurer une bonne protection sociale au moment de son départ à la retraite de l'UPAP ;

**Conscient** de la nécessité de mettre en place une gestion plus transparente, un montage des investissements en vue de rendements plus importants, la mise en place d'un contrôle adapté de la gestion des fonds, et un dispositif efficace de décaissement des pensions, etc.

**Ayant examiné** la recommandation de la Commission finances et administration relative à l'adoption du Règlement de la Caisse de retraite ;

**Convaincu** du fait que l'exhaustivité de ce Règlement permettra d'encadrer le dispositif d'administration de la Caisse de retraite ;

**Décide :**

D'adopter le Règlement de la Caisse de retraite du personnel de l'UPAP joint en annexe ;

**Charge**

Le Secrétariat général de la mise en exécution de la présente décision.

**Fait à Arusha, Tanzanie, le 30 août 2023**



## Décision N°03/UPAP/CA/XL/2023

### Portant approbation du budget de l'Union panafricaine des postes (UPAP) pour l'exercice financier 2023/2024

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes, réuni en sa 41<sup>ème</sup> session ordinaire à Arusha, Tanzanie, du 29 au 30 août 2023 ;**

**Considérant** le plafond budgétaire d'un montant de 1.946.757,00 \$EU approuvé par la 10<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires pour l'exercice financier 2023/2024 ;

**Conformément** aux articles 13 et 14 de la Convention de l'Union panafricaine des postes (UPAP), à l'article 5 alinéas 1 et 4 du Règlement d'exécution de la Convention et à l'article 10 alinéas 1 et 2 du Règlement financier de l'Union ;

**Vu** le budget prévisionnel et le barème des contributions établi pour l'exercice 2023/2024 ;

**Conscient** de la nécessité de parachever le programme d'activités quadriennal adopté par la 10<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires de l'UPAP et d'exécuter les résolutions de la Stratégie postale mondiale d'Abidjan ;

**Ayant examiné** la recommandation de la Commission finances et administration relative au projet de budget annuel présenté par le Secrétariat général ;

#### **DÉCIDE :**

Approuve la somme de **1.942.623,00 \$EU** correspondant au budget annuel de l'Union pour l'exercice 2023/2024 établi sur la base du barème en vigueur pour le présent cycle quadriennal 2022-2025 ;

#### **Charge :**

Le Secrétaire général de veiller à la mise en œuvre diligente de l'intégralité du programme d'activités ainsi approuvé, et ce en adéquation avec les financements mobilisés par l'Union.

***Fait à Arusha en Tanzanie, le 30 août 2023.***

**Décision N°04/UPAP/CA/XLI/2023**

**Portant approbation des états financiers de l'Union panafricaine des postes (UPAP) pour  
l'exercice 2023/2024**

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes, réuni en sa 41ème session ordinaire à Arusha, Tanzanie, du 29-30 août 2023 ;**

**Conformément** à l'article 12 alinéa 2 de la Convention de l'Union panafricaine des postes (UPAP), l'article 5 alinéa 5 du Règlement d'exécution de la Convention et à l'article Article 39 du Règlement financier de l'Union ;

**Vu** les états financiers de l'Union au titre de l'exercice clos au 31 mai 2022 et l'opinion sans réserve de l'auditeur externe sur ces derniers ;

**Après examen** et recommandation pour approbation par la Commission finances et administration de l'Union ;

**Mandaté** en vertu de l'article 39 alinéa 8 du Règlement financier de l'Union ;

**DÉCIDE :**

Adopter les comptes vérifiés de l'Union pour l'exercice 2021/2022 ;

***Fait à Arusha en Tanzanie, le 30 août 2023.***

## Décision N°05/UPAP/CA/XL/2023

### Portant nomination de l'auditeur externe

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes, réuni en sa 41<sup>ème</sup> session ordinaire à Arusha, Tanzanie, du 29 au 30 août 2023 ;**

**Conformément** à l'article 12 alinéa 2 de la Convention de l'Union panafricaine des postes (UPAP), l'article 5 alinéa 5 du Règlement d'exécution de la Convention et à l'article Article 39 alinéa 1 du Règlement financier de l'Union ;

**Conscient** de ce que le mandat annuel du cabinet **Ernst & Young**, auditeur actuel de l'Union, arrive à son terme après la mission de vérification des comptes de l'exercice 2021/2022 ;

**Vu** les dispositions de l'article 39 alinéa 1 du Règlement financier de l'Union qui fixe le mandat de l'auditeur externe à un an renouvelable ;

**Conscient** en outre de la nécessité de soumettre les procédures, la comptabilité, les contrôles financiers internes et l'administration générale de l'Union à une vérification indépendante et permanente ;

**Prenant acte** de ce que le cabinet Ernst & Young a exprimé le souhait de poursuivre sa fonction d'auditeur externe de l'Union ;

#### **DÉCIDE :**

Reconduit le cabinet Ernst & Young dans ses fonctions d'auditeurs externes de l'Union et maintient le montant annuel de ses honoraires à la somme de 10.400,00 \$EU pour l'exercice 2022/2023.

***Fait à Arusha en Tanzanie, le 30 août 2023.***

## Résolution N°03/UPAP/CA/XLI/2023

### Portant modifications apportées au projet de construction de l'immeuble siège de l'UPAP

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes, réuni en sa 41<sup>ème</sup> session ordinaire à Arusha en République unie de Tanzanie du 29 au 30 août 2023 ;**

**Vu** l'approbation de la Conférence des plénipotentiaires aux termes desquels le Secrétaire est chargé d'accomplir toutes les diligences nécessaires pour la réalisation de ce projet ;

**Vu en outre** la résolution n°06/UPAP/AC/XLI/2023 de la 40<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration ;

**Après examen** du rapport du Secrétaire général sur ledit projet, notamment les modifications intervenues au cours des travaux de construction ;

**Conscient** du fait que ces modifications présentent les avantages ci-après :

- ✓ Utilisation de verre pour les cloisons intérieures au lieu de briques en béton et revêtement complet des cloisons en verre au rez-de-chaussée à des fins d'uniformité ;
- ✓ Déplacement des installations électriques du rez-de-chaussée au sous-sol et cloisonnement du local de distribution électrique du sous-sol conformément aux exigences statutaires ;
- ✓ Exigences supplémentaires relatives à la clôture des locaux élargis, à la pose de pavés sur la voie d'accès arrière et sur d'autres surfaces extérieures de l'immeuble ;
- ✓ Installation de rampes complémentaires en conformité avec les exigences de sécurité prévues par la loi ;
- ✓ Travaux complémentaires d'installation de feux de signalisation à usage aéronautique ;
- ✓ Augmentation de la quantité de goulottes de recouvrement des ouvertures des poutres d'acier dans les zones initialement non conçues pour ces goulottes ;
- ✓ Couverture de la partie supérieure du mur de revêtement en aluminium et de certaines zones inférieures au rez-de-chaussée aux fins de protection des murs de l'immeuble contre les eaux de pluie.

**Conscients** de l'obligation d'achever les travaux avant la 41<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration pour en assurer l'inauguration ;

**Ayant constaté** que les modifications recommandées n'enfreignent pas la législation du pays d'accueil ;

**Rappelant** le mandat donné au président du Conseil d'administration d'examiner et d'approuver, au nom du Conseil, toute demande de modification du projet formulée au cours des travaux de construction ;

**Désireux** de réaliser les objectifs du projet entérinés par la Conférence des plénipotentiaires ;

**DÉCIDE :**

D'approuver l'ensemble des modifications proposées par le Comité de direction mixte de la coentreprise.

***Fait à Arusha en Tanzanie, le 30 août 2023.***

## **Recommandation N°01/UPAP/CA/XLI/2023**

**Relative à la demande de réaffectation des arriérés de contributions statutaires du Libéria à la remise en état des infrastructures postales**

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes, réuni en sa 41<sup>ème</sup> session ordinaire à Arusha, Tanzanie, du 29 au 30 août 2023 ;**

**Conscient** de ce que la Conférence des plénipotentiaires est mandatée par l'article 11 de la Convention de l'Union panafricaine des postes comme organe suprême et délibérant de l'Union chargé notamment de veiller à la réalisation des objectifs de l'Union.

**Conscient** des contraintes ayant conduit le Libéria à manquer à ses obligations financières, notamment du fait de conflits prolongés, de la chute des prix des principaux produits d'exportation et des crises économiques qui s'en sont suivies, de l'apparition de la maladie d'Ebola et de la pandémie de Covid-19 de portée mondiale et dont le pays n'a pas été épargné.

**Considérant** la proposition de réaffecter les arriérés de contributions statutaires à la remise en état des infrastructures postales sous la supervision de l'Union ;

**Considérant en outre** l'engagement du Libéria à reprendre le paiement de ses contributions statutaires annuelles à compter de l'exercice financier 2023/2024 et à s'acquitter régulièrement de cette obligation ;

**Vu** la recommandation de la Commission en charge des questions financières de l'Union ;

**Conscient** de la volonté du Libéria de procéder à la remise en état des bureaux de poste sinistrés, à la construction de nouveaux bureaux de poste, à l'équipement et à l'aménagement des installations d'exploitation ;

**Considérant** que la remise en état des infrastructures postales du Libéria participera au renforcement du réseau postal tant à l'échelle continentale qu'internationale ;

**Recommandé à titre exceptionnel de qui suit :**

- i. de réaffecter les arriérés de contributions statutaires du Libéria accumulés jusqu'à l'exercice 2022/2023, soit un montant global de 335 408,97 \$EU, à la remise en état des infrastructures postales de la République du Libéria, dont le suivi sera assuré par l'Union via le Secrétariat général ;
- ii. de demander à l'Union et au Liberia de conclure un protocole d'accord qui précise les projets à réaliser au moyen des arriérés de contributions, les modalités de mise en œuvre du protocole d'accord et le suivi de la remise en état des infrastructures postales, conformément aux exigences des deux parties au protocole d'accord ;
- iii. Invite le Libéria à reprendre le paiement de ses contributions statutaires annuelles à compter de l'exercice financier 2023/2024 et à s'acquitter régulièrement de cette obligation ;
- iv. Précise que le non-paiement des contributions statutaires annuelles échues sans accumulation de nouveaux arriérés, selon les engagements pris par le Libéria, rendra caduque la présente résolution.

***Fait à Arusha, Tanzanie, le 30 août 2023.***

**ANNEXE 7**

**RESOLUTIONS PORTANT SUR LES QUESTIONS DE  
POLITIQUE ET DE REGULATION**



## Résolution N°04/UPAP/CA/XLI/2023

**Portant adoption du règlement intérieur harmonisé des Commissions administratives et techniques du Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP) ;**

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP) réuni en sa 41<sup>ème</sup> session ordinaire du 29 au 30 août 2023, à Arusha, en Tanzanie ;**

**Considérant** la Décision N°11/UPAP/CA/X/XXV/2016, portant restructuration des commissions Administratives et techniques et créant la commission « Finance et Administration » ainsi que la commission « Exploitation et technologie » ;

**Considérant** en outre la Décision N°04/UPAP/CP/X/2021, portant création des commissions « Politique et Régulation » ainsi que de la « Stratégie » ;

**Désireux** de conférer un Règlement intérieur harmonisé à l'ensemble des commissions administratives et techniques en vue de délibérations plus efficaces ;

**Ayant examiné** la recommandation de la Commission Politique et Régulation ;

### **DECIDE :**

D'adopter le règlement intérieur harmonisé des commissions administratives et techniques

### **CHARGE**

Le Secrétariat général de la mise en œuvre de la présente résolution.

***Fait à Arusha, en Tanzanie, le 30 août 2023***

## **Résolution N°05/UPAP/CA/XLI/2023**

**Relative à la présentation d'une résolution d'amendement des Actes de l'Union en ce qui concerne les votes et réunions en ligne**

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP) réuni en sa 41<sup>ème</sup> session ordinaire du 29 au 30 août 2023, à Arusha, en Tanzanie ;**

**Constatant** les insuffisances des Actes en ce qui concerne les votes et réunions en ligne ;

**Vu** les propositions d'amendements des Actes de l'Union formulées par les Etats membres réunis au sein du Groupe des experts juridiques et du groupe de travail sur l'harmonisation des cadres politiques et juridiques de la commission Politique et Régulation ;

**Considérant** la pertinence desdites propositions visant à remédier aux insuffisances constatées ;

**Ayant** examiné la recommandation de la Commission Politique et Régulation ;

### **APPROUVE**

Le principe d'une résolution relative à l'amendement des Actes de l'Union en ce qui concerne les votes et réunions en ligne à soumettre à la prochaine Conférence des plénipotentiaires ;

### **CHARGE**

Le Secrétariat général de la présentation des propositions d'amendements, à la prochaine Conférence des plénipotentiaires de l'UPAP.

***Fait à Arusha, en Tanzanie, le 30 août 2023***

## **Résolution N°06/UPAP/CA/XLI/2023**

### **Relative à la mise en place de la Conférence des régulateurs postaux Africains**

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP) réuni en sa 41<sup>ème</sup> session ordinaire du 29 au 30 août 2023, à Arusha, en Tanzanie ;**

**Considérant** le rôle de la régulation dans le secteur postal ;

**Tenant compte** du succès enregistré par la Conférence des régulateurs postaux Africains tenue du 23 au 24 juin 2023 à Dakar, au Sénégal, ainsi que de la demande des régulateurs des Etats membres ;

**Soucieux** de donner aux régulateurs postaux africains un cadre de rencontre et d'échanges de haut niveau ;

**Ayant examiné** la recommandation de la Commission Politique et Régulation ;

#### **APPROUVE**

La mise en place de la conférence des régulateurs postaux africains ;

#### **CHARGE**

Le Secrétariat général de la mise en œuvre de la présente résolution.

***Fait à Arusha, en Tanzanie, le 30 août 2023***

## **Résolution N°07/UPAP/CA/XLI/2023**

### **Portant adoption des termes de référence du Forum des dirigeants postaux et du Forum des régulateurs postaux**

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP) réuni en sa 41<sup>ème</sup> session ordinaire du 29 au 30 août 2023, à Arusha, en Tanzanie ;**

**Considérant** la Résolution N°18/UPAP/CA/XXXVII/2017, du Conseil d'administration (CA) de l'UPAP du 10 mai 2017, portant instauration d'un Forum des régulateurs postaux africains ;

**Considérant** en outre la résolution N°06/UPAP/AC/XXXVIII/2019 du même organe en date du 19 juin 2019, instituant un Forum annuel des dirigeants postaux africains ;

**Vu** la nécessité d'assurer une meilleure coordination de l'organisation de ces deux foras, qui passe par l'élaboration des TDR harmonisés et la composition du Bureau aligné sur celui des organes de l'Union ;

**Ayant examiné** la recommandation de la Commission Politique et Régulation ;

#### **DECIDE :**

D'adopter les TDR, tels que figurant en annexe de la présente résolution, du Forum des dirigeants postaux et du Forum des régulateurs postaux ;

#### **CHARGE**

Le Secrétariat général de la mise en œuvre de la présente résolution.

***Fait à Arusha, en Tanzanie, le 30 août 2023***

## a) Termes de référence des régulateurs postaux

### 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Par la Résolution N°18/UPAP/CA/XXXVI/2017, le Conseil d'administration (CA) de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 36<sup>ème</sup> session ordinaire du 8 au 10 mai 2017, à Nairobi au Kenya, a décidé de l'organisation d'un Forum annuel sur la Régulation postale, en marge des travaux du CA. Depuis lors, le Forum figure à l'ordre du jour de ses travaux.

Il se trouve que ledit Forum ne dispose pas de TDR pour clarifier ses objectifs et les moyens pour les atteindre. Aussi, convient-il de mettre en place un tel cadre.

### 2. OBJECTIFS

#### 2.1- Objectif global :

Il consiste à créer un cadre formel et privilégié d'échanges, de partages d'expériences sur les questions relatives à la régulation postale et de rencontre de partenaires.

#### 2.2- Objectifs spécifiques :

Ils visent à permettre aux régulateurs postaux :

- d'établir le diagnostic du contexte dans lequel les postes africaines opèrent, en général et les organes de régulation, en particulier ;
- de partager les informations, les études réalisées dans le domaine de la régulation ;
- d'échanger sur les questions d'harmonisation des politiques et des cadres réglementaires en matière de régulation postale. ;
- d'ébaucher des stratégies concernant les défis actuels et opportunités pour la régulation ;
- de discuter des nouvelles attentes de la clientèle, particulièrement en matière de TIC ;
- d'exprimer leurs attentes vis-à-vis des organisations postales internationales notamment l'UPAP ;
- d'établir des relations professionnelles et nouer des partenariats avec les autres acteurs du secteur.

### 3. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats ci-après sont attendus à l'issue de chaque Forum :

- un échange sur les défis de la régulation du secteur et partage de solutions possibles ;
- une plus grande motivation des régulateurs postaux vis-à-vis des travaux de l'UPAP ;

- une meilleure compréhension des thématiques discutées ;
- des partenariats établis.

#### **4. THEMATIQUES**

Les thématiques riches et variées pouvant être abordées sont notamment :

- les tendances mondiales et régionales de la régulation ;
- le partage des informations, des études réalisées dans le domaine de la régulation ;
- les opportunités offertes par la numérisation ;
- l'adaptation du cadre réglementaire ;
- les relations avec les autorités gouvernementales ;
- la place des services financiers postaux ;
- le phénomène de la concurrence ;
- les rapports entre, les régulateurs postaux, les opérateurs postaux et les régulateurs financiers ;
- la définition claire des rôles entre les gouvernements, les opérateurs et les régulateurs ;
- la protection des droits des consommateurs ;
- les normes et objectifs en matière de qualité de service pour les opérateurs ;
- la stratégie du régulateur postal pour le développement durable ;
- l'accompagnement du régulateur dans l'innovation des opérateurs désignés ;
- l'inclusion financière au travers du réseau postal.
- La mise en œuvre du SPU
- Etc...

#### **5. PARTICIPANTS**

Le Forum qui vise à réunir le maximum de régulateurs postaux africains est ouvert à tous y compris les Etats non membres de l'UPAP.

Les travaux du Forum sont ouverts à tout membre associé, opérateur privé, association ou entreprise qui participeront en qualité d'observateur, sous réserve de s'inscrire avant le Forum.

#### **6. DEROULEMENT DES TRAVAUX**

Le Forum des régulateurs postaux se tient en marge du Conseil d'administration de l'UPAP :

- soit annuellement pendant une demi-journée ;
- soit biennalement pendant une journée, alternativement avec le Forum des dirigeants

Le Forum peut se réunir en tout autre lieu en dehors de la session du Conseil d'administration.

## **7. ORGANISATION**

La présidence du Forum est assurée de manière tournante par un Etat membre en tenant compte de la répartition géographique de l'Union africaine. Le président est assisté d'un vice-président qui le supplée en cas d'absence ou d'empêchement. Le vice-président prend le relais de la présidence au terme du mandat du président.

Lorsque le pays assurant la vice-présidence ne peut remplir la fonction de président, il est procédé à la désignation d'un nouveau président.

Le mandat du président et du vice-président est de deux (2) ans.

Le Forum désigne deux rapporteurs en son sein.

Le rôle de secrétariat du Forum est assuré par le Secrétariat général de l'UPAP.

## **8. FINANCEMENT**

L'organisation du Forum ne nécessite pas de ressources financières supplémentaires ou particulières en dehors de la dotation prévue au budget ordinaire de l'Union. Toutefois, il convient de souligner que :

- a) il est loisible aux observateurs de contribuer au financement dans le cadre de la coopération avec l'UPAP ou ses Etats membres ;
- b) lorsque le Forum ne se déroule pas en marge des sessions du Conseil d'administration, le pays hôte supporte les frais de son fonctionnement.

Le président du Forum assure le financement des frais de fonctionnement de la Présidence, le cas échéant.

Les membres assurent la prise en charge de leur participation au Forum.

## **Termes de référence du Forum des dirigeants postaux**

### **1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Par Résolution N°06/UPAP/CA/XXXVIII/2019, le Conseil d'administration (CA) de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 38<sup>ème</sup> session ordinaire du 17 au 19 juin 2019, à Ouagadougou, au Burkina Faso, a décidé de l'organisation d'un Forum annuel des dirigeants postaux, en marge des travaux du CA. Depuis lors, le Forum figure en bonne place à son ordre du jour.

Après l'organisation de quelques éditions, il est apparu que les TDR dudit Forum comportent des insuffisances qui ne permettent pas d'atteindre amplement les objectifs pour lesquels il a été mis en place.

D'où la nécessité de leur apporter des mesures correctives.

### **2. OBJECTIFS**

#### **2.1- Global :**

Il consiste à créer un cadre formel et privilégié d'échanges, de partages d'expériences et de rencontre entre les dirigeants postaux africains.

#### **2-2 Spécifiques :**

Ils visent à permettre aux dirigeants :

- d'établir le diagnostic du contexte dans lequel les postes africaines opèrent ;
- d'ébaucher des stratégies concernant les défis actuels et opportunités pour le secteur ;
- de définir des modèles commerciaux potentiels à mettre en œuvre ;
- de discuter des nouvelles attentes de la clientèle, particulièrement en matière de TIC ;
- d'exprimer leurs attentes vis-à-vis des organisations postales internationales notamment l'UPAP et l'Union postale universelle ;
- d'établir des relations professionnelles et nouer des partenariats avec les autres acteurs du secteur.



### **3. RESULTATS ATTENDUS :**

Les résultats attendus à l'issue de chaque Forum sont les suivants :

- un échange sur les défis du secteur et partage de solutions possibles ;
- une plus grande motivation des dirigeants postaux vis-à-vis des travaux de l'UPAP ;
- une meilleure compréhension des thématiques discutées ;
- des partenariats établis.

### **4. THEMATIQUES**

Les thématiques riches et variées pouvant être abordées sont notamment :

- les tendances mondiales et régionales ;
- les besoins de la clientèle et les nouveaux services ;
- les opportunités offertes par la numérisation ;
- le rôle du service public de la poste ainsi que des ébauches de redéfinition du service universel ;
- les relations avec les autorités gouvernementales ;
- la place des services financiers postaux ;
- le phénomène de la concurrence ;
- les rapports entre les opérateurs postaux, les régulateurs postaux et les régulateurs financiers ;
- les droits des consommateurs ;
- les normes de qualité ;
- etc.

### **5. PARTICIPANTS**

Le Forum qui vise à réunir le maximum de dirigeants postaux africains est ouvert à tous y compris les Etats non membres de l'UPAP.

- a) En fonction des questions inscrites à l'ordre du jour, les travaux du Forum sont ouverts à tout membre associé, opérateur privé, association ou entreprise qui participeront en qualité d'observateurs, sous réserve de s'inscrire avant le Forum ;

- b) Les observateurs ne sont destinataires que des informations et documents non-confidentiels diffusés par le Secrétariat du Forum.

## **6. DEROULEMENT DES TRAVAUX**

Le Forum des dirigeants postaux se tient en marge du CA de l'UPAP :

- soit annuellement pendant une demi-journée ;
- soit biennalement pendant une journée, alternativement avec le Forum des régulateurs.

Le Forum peut se réunir en tout autre lieu en dehors de la session du CA.

## **7. ORGANISATION**

La présidence du Forum est assurée de manière tournante par un Etat membre de l'UPAP en tenant compte de la répartition géographique de l'Union africaine. Le président est assisté d'un vice-président qui le supplée en cas d'absence ou d'empêchement. Le vice-président prend le relais de la présidence au terme du mandat du président.

Lorsque le pays assurant la vice-présidence ne peut remplir la fonction de président, il est procédé à la désignation d'un nouveau président.

Le mandat du président et du vice-président est de deux (2) ans.

Le Forum désigne deux rapporteurs en son sein.

Le rôle de secrétariat du Forum est assuré par le Secrétariat général de l'UPAP.

## **8. FINANCEMENT**

L'organisation du Forum ne nécessite pas de ressources financières supplémentaires ou particulières en dehors de la dotation prévue au budget ordinaire de l'Union. Toutefois, il convient de souligner que :

- a) il est loisible aux observateurs aux partenaires et aux sponsors de contribuer au financement en tout ou partie du Forum ;
- b) lorsque le Forum ne se déroule pas en marge des sessions du Conseil d'administration, le pays hôte supporte les frais de fonctionnement du Forum.

Le président du Forum assure le financement des frais de fonctionnement de la Présidence, le cas échéant.

Les membres assurent le financement de leur participation au Forum.

**ANNEXE 8**  
**RESOLUTIONS PORTANT SUR LES QUESTIONS**  
**RELATIVES A LA STRATEGIE**

## Résolution No. 08/UPAP/CA/XLI/2023

### Portant sur les Questions connexes à la Stratégie

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 41<sup>ème</sup> session ordinaire du 29 au 30 août 2023 à Arusha, République Unie de Tanzanie ;**

**Rappelant** la création de la Commission Stratégie par la 10<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires tenue à Victoria Falls au Zimbabwe par décision N°04/UPAP/CP/X/2021 portant création de deux nouvelles Commissions administratives et techniques à l'Union Panafricaine des Postes (UPAP) ;

**Rappelant en outre** que les termes de référence (TdR) de la Commission ont été approuvés par la 10<sup>ème</sup> Conférence des plénipotentiaires susmentionnée tenue à Victoria Falls, au Zimbabwe ;

**Considérant** que La Commission a poursuivi ses travaux pour le cycle et a tenu une réunion pour délibérer sur des questions spécifiques connexes à la Stratégie ;

**Reconnaissant** que les questions spécifiques ont été effectivement débattues suivies de recommandations ;

**Adopte par la présente** le rapport de la Commission Stratégie ;

**Adopte en outre** les recommandations contenues dans le rapport sur les points suivants :

#### **a) Gestion des risques de catastrophe (GRC)**

Le groupe de travail doit

- i. Poursuivre l'élaboration du Référentiel des risques de catastrophe ;
- ii. Elaborer des mesures d'atténuation des risques et les classer par ordre de fréquence d'occurrence et/ou d'étendue des dommages ;
- iii. S'assurer d'être proactif en n'attendant pas que des catastrophes se produisent pour réagir par la suite.

#### **b) Task Force sur l'ouverture de l'UPU aux acteurs du secteur postal élargi**

- i. L'équipe d'experts sur l'ouverture de l'UPU aux acteurs du secteur postal élargi doit proposer une position africaine d'ici au 25 septembre 2023 ;

- ii. L'équipe d'experts doit étudier et fournir les orientations nécessaires et faire aussi des recommandations pertinentes aux Etats membres dans la perspective du quatrième Congrès extraordinaire de l'UPU sur les propositions suivantes du Congrès, dans les délais fixés.

**c) Groupe de travail Investissements et projets**

- iii. L'équipe de travail créée dans le cadre des investissements et des projets doit poursuivre ses travaux visant à identifier les véhicules d'investissement offrant un taux de rendement plus élevé avec de moindres risques ;
- iv. Veiller à ce que les revenus générés par la tour de l'UPAP soient clairement reflétés dans l'état comptable audité de l'UPAP ;
- v. Un retour sur investissement détaillé doit être effectué pour évaluer l'efficacité ou la rentabilité de l'investissement ;
- vi. Les projections de revenus doivent être bien calculées ;

**Note** ce qui suit concernant la proposition de créer un groupe de travail sur les TIC au sein de la Commission Stratégie :

- i. Approuver la création de l'Equipe d'experts en TIC ;
- ii. Créer une équipe de travail pour examiner de manière critique le projet de mandat afin de garantir qu'il n'y ait pas de double emploi avec ceux d'autres groupes de travail, entre autres,.
- iii. L'équipe doit déterminer si la proposition doit être de créer un groupe de travail au sein de la Commission Stratégie ou une Task Force au sein du groupe de travail sur la Digitalisation et l'Innovation.

**Appelle** les Etats membres et le Secrétariat général à mettre en œuvre les recommandations ci-dessus ;

**Charge** le Secrétariat général de coordonner la mise en œuvre des activités de la Commission et d'en informer la 42<sup>ème</sup> session du Conseil d'administration.

**Fait à Arusha, en Tanzanie, le 30 août 2023**

**ANNEXE 9**

**TABLEAU DES DECISIONS & RESOLUTIONS DE LA 41<sup>EME</sup>**

**SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**41<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration, Arusha, République Unie de Tanzanie, 2023**

<b>N°</b>	<b>DECISION</b>	<b>INTITULE</b>
1.	<b>Décision</b> N°01/UPAP/CA/XLI/2023	Portant modification du Règlement du personnel de l'Union panafricaine des postes (UPAP)
2.	<b>Décision</b> N°02/UPAP/CA/XLI/2023	Portant adoption du Règlement de la Caisse de retraite de l'Union panafricaine des postes (UPAP)
3.	<b>Décision</b> N°03/UPAP/CA/XLI/2023	Portant approbation du budget de l'Union panafricaine des postes (UPAP) pour l'exercice financier 2022/2023
4.	<b>Décision</b> N°04/UPAP/CA/XLI/2023	Portant approbation des états financiers de l'Union panafricaine des postes (UPAP) pour l'exercice 2020/2021
5.	<b>Décision</b> N°05/UPAP/CA/XLI/2023	Portant nomination de l'auditeur externe
<b>N°</b>	<b>RESOLUTION</b>	<b>INTITULE</b>
1.	<b>Résolution</b> N°01/UPAP/CA/XLI/2023	Portant adoption du rapport d'activités annuel du Secrétariat général pour la période 2021/2022
2.	<b>Résolution</b> N°02/UPAP/CA/XLI/2023	Portant sur les questions relatives à l'Exploitation et aux Technologies
3.	<b>Résolution</b> N°03/UPAP/CA/XLI/2023	Portant modifications apportées au projet de construction de l'immeuble siège de l'UPAP
4.	<b>Résolution</b> N°04/UPAP/CA/XLI/2023	Portant adoption du règlement intérieur harmonisé des Commissions administratives et techniques du Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP)
5.	<b>Résolution</b> N°05/UPAP/CA/XLI/2023	Relative à la présentation d'une résolution d'amendement des Actes de l'Union à la prochaine Conférence ordinaire des plénipotentiaires de l'UPAP
6.	<b>Résolution</b> N°06/UPAP/CA/XLI/2023	Relative à la mise en place de la Conférence des régulateurs postaux Africains
7.	<b>Résolution</b> N°07/UPAP/CA/XLI/2023	Portant adoption des termes de référence du Forum des dirigeants postaux et du Forum des régulateurs postaux
8.	<b>Résolution</b> N°08/UPAP/CA/XLI/2023	Portant sur les questions relatives à la Stratégie
<b>N°</b>	<b>RECOMMANDATION</b>	<b>INTITULE</b>
1.	<b>Recommandation</b> N°01/UPAP/CA/XLI/2023	Relative à la demande de réaffectation des arriérés de contributions statutaires du Libéria à la remise en état des infrastructures postales

**ANNEXE 10**  
**COMMUNIQUE FINAL**



**UNION PANAFRICAINNE DES POSTES  
(UPAP)  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
(29 au 30 août 2023)  
ARUSHA, REPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE**

**COMMUNIQUE FINAL  
LU PAR LE MALAWI**

La 41<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP s'est tenue du 29 au 30 août 2023, à Arusha, République-Unie de Tanzanie. Elle a été précédée des réunions des Commissions administratives et techniques qui se sont tenues du 24 au 28 août 2023

Le Conseil a été présidé par son président, **M. Richard Ranarison**, Directeur général de la Poste de Madagascar et par la suite, par **Mme Tshibonge Mbiye Sandra**, après l'installation du nouveau bureau.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par **M. Selestine Gervas Kakele**, Secrétaire général adjoint du Ministère de l'Information, de la Communication et des Technologies de l'Information de la République Unie de Tanzanie.

**I. Participation**

Les Etats membres suivants du Conseil d'administration ont participé aux travaux de cette session : **Algérie, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, République démocratique du Congo, Cameroun, Côte d'Ivoire, Eswatini, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Maroc, Namibie, Nigeria, Sénégal, Tanzanie et Zimbabwe**

Les membres suivants du Conseil d'administration étaient absents : **Niger, Soudan, Tunisie et Zambie.**

Ont pris part comme observateurs :

Etats membres : **Afrique du Sud, République du Congo, Egypte, Ghana, Guinée, Lesotho, Mali, Mozambique, Ouganda et Tchad.**

Les organisations partenaires et Unions restreintes suivantes étaient présentes en mode physique ou virtuel : **AFRALTI, Association des régulateurs de la communication de l'Afrique australe (CRASA), EACO, PUMed, Association des Opérateurs postaux d'Afrique australe (SAPOA), UAT et Union postale universelle (UPU).**

## II. Election et installation du Bureau

Le bureau a été constitué comme suit :

<b>président</b>	: République démocratique du Congo ;
<b>1<sup>er</sup> Vice-président</b>	: Ethiopie ;
<b>2<sup>ème</sup> Vice-président</b>	: Maroc ;
<b>Rapporteurs</b>	: Bénin et Eswatini.

## III. Ordre du jour

Au cours de la session, le Conseil a examiné tous les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

- Confirmation du quorum ;
- Mot d'ouverture du président
- Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail ;
- Rapport du président du Conseil d'administration ;
- Allocution du président entrant ;
- Présentation du rapport d'activités du Secrétaire général pour la période 2022/2023 ;
- Présentation des rapports assortis de recommandations des Commissions techniques, par les présidents respectifs ;
  - Exploitation et Technologies ;
  - Finances et Administration
  - Politique et Régulation ;
  - Stratégie ;
- Conférence des Régulateurs postaux ;
- Rapport de l'Auditeur externe sur les comptes de l'Union pour l'exercice clos au 31 mai 2022 ;
- Date et lieu de la 42<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration.

## IV. Rapport d'activités du Secrétaire général

Le Secrétaire général a présenté son rapport au Conseil pour la période 2022/2023 qui tournait autour des axes importants suivants :

- Référence à l'article 9 de la Convention de l'Union qui énonce les objectifs de l'Union ;
- enjeux stratégiques ;
- Campagne d'adhésion à l'Union ;

- Non-paiement des contributions financières ;
- Risques environnementaux ;
- Gestion financière ;
- Activités connexes à la Rémunération ;
- Conférence des Régulateurs postaux africains ;
- Ouverture de l'UPU aux acteurs du secteur postal élargi ;
- Projets structurants ;
- Coopération au développement et engagement des parties prenantes ;
- Point sur l'état de mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations ;
- Technologies de l'Information ;
- Activités de communication ;
- Gestion des ressources humaines ;
- Conférences, réunions et ateliers internationaux ;
- Conclusion et perspectives pour le prochain exercice financier 2023-2024.

Le rapport d'activités du Secrétaire général de la période sous revue ainsi que la résolution relative à son adoption ont été unanimement adoptés.

#### **V. Rapports des Commissions**

Les présidents des Commissions ont présenté leurs rapports comme suit :

- a) Commission Exploitation et Technologies ;
- b) Commission Finances et Administration ;
- c) Commission Politique et Régulation ;
- d) Commission Stratégie ;
- e) Conférence des Régulateurs postaux.

#### **VI. Rapport de l'auditeur externe**

Le rapport de l'auditeur externe sur les états financiers de l'Union pour l'exercice 2021/2022 a été présenté par Ernst & Young et adopté.

## **VII. Date et lieu de la 42<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration**

Le Conseil a été informé qu'en principe, la 42<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP se tiendrait en mai 2024. La date exacte sera communiquée par le Secrétariat général après consultation avec le pays hôte.

## **VIII. Adoption des décisions, résolutions et recommandations**

Aux termes des délibérations, la 41<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration a approuvé et adopté des décisions, résolutions et une (1) recommandation.

Les délégués se sont félicités du sérieux et de la détermination qui ont caractérisé la session ainsi que de la qualité des documents présentés et des résultats auxquels ils sont parvenus.

## **IX. Motion de remerciements**

Une motion de remerciements a été adressée aux autorités de la République unie de Tanzanie par la Côte d'Ivoire.

***Fait à Arusha, en République unie de Tanzanie, le 30 août 2023***

**ANNEXE 11**  
**MOTION DE REMERCIEMENT**

**UNION PANAFRICAINNE DES POSTES**  
**(UPAP)**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**(du 29 au 30 août 2023)**  
**ARUSHA, REPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE**

**MOTION DE REMERCIEMENTS AUX AUTORITES DE LA REPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE**  
**LUE PAR LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE**

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP) réuni en sa 41e session ordinaire du 29 au 30 août 2023 à Arusha en République unie de Tanzanie ;**

**AYANT NOTE** avec gratitude et satisfaction la grande solidarité dont ont fait preuve les autorités de la République unie de Tanzanie en acceptant d'accueillir la 41<sup>ère</sup> session ordinaire du Conseil ;

**CONSIDERANT** l'engagement exemplaire de la République unie de Tanzanie pour la promotion continue des idéaux et de l'image de marque de l'UPAP ainsi que pour le développement et la modernisation des postes africaines ;

**RECONNAISSANT** les conditions parfaites d'organisation et de déroulement des travaux tant des Commissions, du Dialogue sectoriel, de la Table ronde ministérielle, de la session plénière du Conseil et de l'inauguration de la Tour de l'UPAP ;

**SALUANT** l'accueil particulièrement chaleureux réservé aux différentes délégations, ainsi que toute l'attention dont elles ont fait l'objet durant leur séjour en terre tanzanienne ;

**SALUANT EN OUTRE** l'efficacité, la cordialité et l'esprit de convivialité qui ont animé les travaux de la 41<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration ;

**NOTANT** avec une réelle satisfaction l'engagement de la présidente de la République unie de Tanzanie, Son Excellence Dr. Samia Suluhu Hassan, à promouvoir, à encourager et à soutenir la coopération régionale ;

**FELICITANT** l'efficace contribution du Comité d'organisation au succès de ces assises ;

**EXPRIME** par la présente sa profonde gratitude et sa reconnaissance au gouvernement et au peuple de la République unie de Tanzanie pour l'accueil chaleureux et fraternel qui a été réservé à toutes les délégations, ainsi que pour toutes les attentions dont elles ont fait l'objet durant tout leur séjour à Arusha.

***Fait à Arusha, en République unie de Tanzanie, le 30 août 2023***